L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1658 - VENDREDI 03 DÉCEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Élevage bovin allaitant

Du pain sur la planche!



Contractualisation, connaissance des cours, versement d'aides liées aux conséquences de la crise sanitaire… L'actualité de l'élevage bovin, et en particulier dans sa dimension allaitante, est chargée et promet de l'être encore dans les semaines qui viennent. La perspective de l'entrée en vigueur de la contractualisation, début 2022, plonge le secteur dans l'incertitude et les questionnements. C'est une évolution importante qui se dessine et qu'il va falloir maîtriser dans tous ses aspects. *Pages 16, 19 et 20.*

Encarts : Flyer Lely France (sur certains cantons) ; Catalogue Duraplas ; Catalogue Agram (Nièvre).

Côte d'Or

› Assemblée générale de la FDSEA

Entreprendre, malgré tout



Nièvre

› Foire de Luzy

La qualité toujours au rendez-vous



Yonne

› Rencontres Alysé

Exploiter au mieux les fourrages







Sommaire

Côte d'Or

04 • FDSEA : Entreprendre, malgré tout
05 • Chambre d'agriculture : Département, État ou Région… s'appuyer sur le bon échelon
06 • Pétition contre la chasse : La bonne blague
07 • Élevages laitiers : Des rencontres «*fourrages*»
08 • Sanitaire : Prise de température

Nièvre

09 • Foire de Luzy : la qualité toujours au rendez-vous
10 • Rencontre : Mirages ou avancées ?
11 • Syndicalisme : Un (juste ?) retour de la valeur carbone au producteur
12 • Arrivées : Les effectifs de la Chambre d'agriculture de la Nièvre augmentent
13 • Projection : Douce France, chère terre de notre enfance

Yonne

14 • Chambre d'agriculture : Gel, zones vulnérables, assurance récolte… ce qu'il faut retenir de la session
15 • Tourisme : Les locations à la hausse en 2021
16 • Coopérative Alysé : Des rencontres pour exploiter au mieux les fourrages
17 • Ynovae : La campagne 2020-2021 passée en revue
18 • Enseignement : Le CFA agricole de l'Yonne officiellement inauguré

Région

19 • Environnement et contractualisation : L'essentiel, c'est de reprendre la main !
20 • Soutien : Plus de trois millions d'euros en aide aux éleveurs allaitants de BFC

Infos Services

21 • Économie et gestion
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Installation

Une formation agricole solide, c'est la priorité

Dans cet éditorial, Catherine Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs et membre du bureau de la FNSEA, insiste sur la nécessité de disposer d'un bon « *bagage* » de formation avant de s'installer. Une notion qui n'est pas à prendre à la légère.

Alors que Samuel Vandaele, président de jeunes agriculteurs national, était dans le Doubs le 17 novembre, il me paraît essentiel de rappeler l'importance de la formation agricole en amont d'une installation. Comment peut-on imaginer s'installer en agriculture sans une solide formation ? Intervenir sur des productions animales ou végétales nécessite des savoir-faire mais au-delà, des connaissances de l'amont et de l'aval de la filière pour être capable de s'impliquer, de réagir et même d'être proactif sur les décisions auxquelles une agricultrice, un agriculteur doit aujourd'hui faire face. À l'heure de relever le défi du changement climatique et en même temps d'assurer l'autonomie alimentaire d'un pays, d'un continent, il serait indécent de permettre à des jeunes non formés de s'installer en agriculture.


Photo : FNSEA
Catherine Faivre-Pierret s'est installée dans le Doubs en 2009.

« Se rendre compte de la réalité du métier »

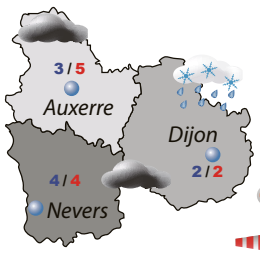
Il ne s'agit pas de couper des envies, de sacrifier des vocations ou même de dégoûter les plus motivés mais une solide formation doit justement servir à se rendre compte de la réalité du métier. Ponctuée de stages, de rencontres avec des techniciens, des agriculteurs, des économistes, des enseignants, la formation agricole doit demeurer le postulat d'un projet d'installation. Continuer à se former après son installation est une nécessité, mais s'installer sans connaître son sujet est un défi impossible à relever. Dans un monde où tout change très vite, la capacité d'adaptation doit primer, pour s'adapter, il faut d'abord connaître son environnement et avoir une solide formation. Accorderait-on sa confiance à un vétérinaire, à une coiffeuse ou à un agriculteur non formé ? Quel crédit les consommateurs, les collecteurs et les transformateurs donneront à un agriculteur qui n'est pas formé ? Permettons à nos futurs installés, qu'ils soient hors cadres familiaux ou pas, de conduire des projets d'installation viables et vivables avec, en filet de sécurité, une formation agricole solide au moins égale à ce qu'elle est aujourd'hui. Ne lâchons rien sur ce sujet, il en va du crédit de notre métier et sans doute aussi de la pérennité de nos exploitations.

Catherine Faivre-Pierret,
agricultrice du Doubs
et membre du bureau de la FNSEA

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 3 Décembre



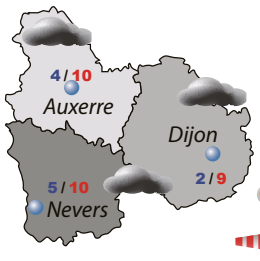
Maussade
Un ciel couvert s'annonce, avec des précipitations de pluies et neige mêlées très localement.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 4 à 6°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Xavier
Soleil : 08h25 - 16h57
Lune : 07h09 - 16h20

Samedi 4 Décembre



Couvert
Un temps couvert en perspective. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Ouest 20 km/h

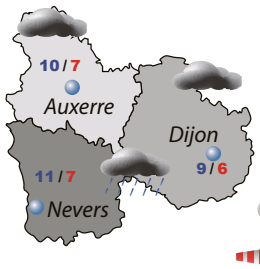
Sainte Barbara
Soleil : 08h26 - 16h57
Lune : 08h37 - 17h00

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 5 Décembre



Maussade
Le ciel restera couvert et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Gérald
Soleil : 08h27 - 16h57
Lune : 10h00 - 17h53

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 Décembre au Mercredi 8 Décembre

Un temps très nuageux à couvert s'annonce pour cette période.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -5 à -3°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 9 Décembre au Dimanche 12 Décembre

Le ciel restera menaçant pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Plan pollinisateurs

« Une démarche réglementaire qui risque d'être improductive »

L'arrêté pollinisateurs vient d'être publié par le Gouvernement. Hervé Lapie, membre du bureau de la FNSEA et président de la FRSEA Grand Est, revient sur ce que cela implique.

Le Gouvernement vient de publier son arrêté pollinisateurs. Avez-vous pu infléchir le projet initial ?

Hervé Lapie : *« Nous revenons de loin. En 2016, Barbara Pompili, alors secrétaire d'État à la Biodiversité, a décidé d'interdire les néonicotinoïdes. Trois ans plus tard, on s'aperçoit que ce fut une lourde erreur notamment pour la filière sucre. À la suite d'un avis favorable de l'Agence européenne de sécurité des aliments le Gouvernement est revenu sur sa décision en consentant des dérogations. Mais d'une certaine manière le ministère de la Transition écologique n'a pas renoncé à sa vision dogmatique. À l'origine, il souhaitait interdire toute protection des cultures pendant la période de floraison. La seule issue était le traitement de nuit ».*

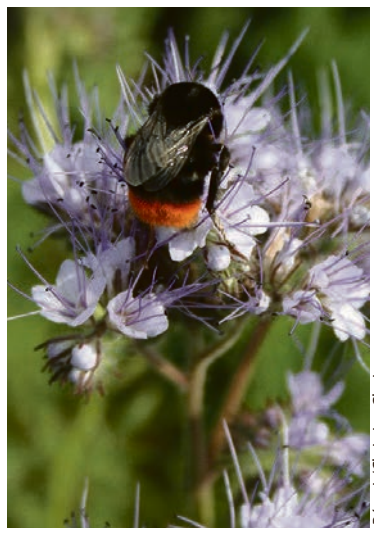
Quelles avancées avez-vous pu obtenir ?

H.L. : *« Après plus d'un an de longues et difficiles négociations nous avons pu rétablir un peu de bon sens et infléchir quelques dispositions. Ainsi avons-nous pu écarter les cultures non mellifères de l'arrêté. Surtout nous avons obtenu l'élargissement du créneau horaire avec la possibilité de traiter deux heures avant le coucher du soleil. Nous étions opposés aux traitements exclusivement la nuit pour des questions d'organisation du travail, surtout en présence de salariés et en tenant compte du fait que les agriculteurs sont des chefs d'entreprise qui travaillent déjà beaucoup, en moyenne 55 heures par semaine, voire davantage. Sans parler des questions de sécurité qui sont plus prégnantes pour le travail de nuit. Dans la dernière ligne droite, nous avons pu faire comprendre au Gouvernement qu'il était possible d'adapter ou de s'affranchir des contraintes horaires, sous réserve de la mise en place de mesures apportant des garanties équivalentes, validées par l'Anses, pour traiter le matin ou sous un seuil de température. Une avancée décisive sur laquelle le ministère était complètement fermé jusqu'au dernier moment. Reste néanmoins à définir ce seuil de température en deçà duquel il sera possible de traiter. Enfin, plutôt qu'un simple arrêté d'interdiction et de strict encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires, le Gouvernement a donné son accord à une proposition que nous avions faite, à savoir la mise en place d'un plan pollinisateurs complet permettant de valoriser les projets apiculteurs/agriculteurs dans les territoires, d'harmoniser le cadre réglementaire au niveau européen ainsi qu'un soutien de l'État. Mais je dois reconnaître que nous avons beaucoup d'interrogations sur l'ambition budgétaire du Gouvernement. Le risque est que l'arrêté soit inscrit dans le marbre et que l'État oublie ou minimise ses engagements au fil du temps ».*

> *« Le Gouvernement a donné son accord à notre proposition de mise en place d'un plan pollinisateurs qui valorise les projets apiculteurs/agriculteurs dans les territoires »*

Quel bilan tirez-vous de cette négociation ?

H.L. : *« Même si nous avons obtenu quelques avancées, le Gouvernement a fait le choix de la contrainte. Ces règles que nous devrons respecter risquent d'être un frein au développement de certaines cultures favorables aux insectes pollinisateurs comme le colza et l'arboriculture. À terme, les apiculteurs seront pénalisés puisque les abeilles seront privées de ressources alimentaires. Nous aurions préféré la voie du dialogue plutôt que celle de la contrainte, comme cela se passe chez nos partenaires européens où la priorité est donnée à la concertation et au dialogue entre apiculteurs et agriculteurs. Nous sommes les seuls en Europe à imposer une telle réglementation, qui obéit à une logique de surtransposition des règles communautaires. Cela ne date pas d'aujourd'hui : la première réglementation en matière d'épandage des produits phytosanitaires a été mise en place en 2003 en France ».*


Réussir/Christian Gloria

Les négociations menées avec le Gouvernement ont permis d'obtenir quelques avancées sur les contraintes culturales.

Quel impact ce plan pollinisateurs peut-il avoir sur les relations entre apiculteurs et agriculteurs ?

H.L. : *« Même si nous avons pu obtenir des aménagements au cours de la négociation, le dispositif retenu ne convient ni aux agriculteurs, ni aux apiculteurs. Cela ne va certainement pas apaiser les relations. À la FNSEA, nous avons réalisé un recueil des initiatives agricoles favorables aux pollinisateurs dans toutes les régions françaises, qui démontre toute la pertinence des projets menés dans les territoires qui préservent l'intérêt des pollinisateurs et de l'agriculture. J'ajouterai que la négociation menée pendant un an nous a permis de ramener beaucoup de bon sens, en évitant une interdiction totale de la protection de toutes les cultures en journée pendant la période de floraison ! »*

PROPOS RECUEILLIS PAR AGRAPRESSE

Brèves

Blé Label rouge Les régulateurs de croissance sur la sellette

Intercéréales (interprofession) craint une interdiction des régulateurs de croissance pour le blé panifiable à destination de la farine Label rouge, mesure qui doit être examinée en janvier au comité national de l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité). *« L'Inao serait prêt aujourd'hui à tordre le cou à quelques pratiques culturales »*, en entraînant *« une dégradation de la qualité de nos céréales »*, a alerté le 25 novembre le président Jean-François Loiseau, lors de son assemblée générale, en présence du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. Cela vise l'utilisation des régulateurs de croissance, dont l'intérêt est de permettre au blé de *« rester droit, sans quoi la céréale risque de finir au sol et s'exposer à la pourriture »*, a-t-il expliqué en marge de l'évènement. Un projet de modification du cahier des charges de la farine Label rouge, soumis à Procédure nationale d'opposition (PNO), prévoit l'interdiction d'usage des régulateurs de croissance pour les blés panifiables (à l'exception des blés de force), confirme l'Inao. *« La PNO s'est achevée et les services de l'Inao sont en train d'étudier les oppositions sur le sujet, qui seront exposées au comité national IGP-Label rouge-STG du mois de janvier »*. Chaque année, 114 000 t de farine Label rouge sont produites, selon les chiffres d'Intercéréales.

Phytos Le cancer de la prostate reconnu maladie professionnelle avant la fin de l'année

Un décret reconnaissant le cancer de la prostate comme maladie professionnelle, notamment à la suite de l'usage du pesticide chlordécone, sera pris *« avant la fin de l'année »*, a indiqué le 28 novembre le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, en pleine crise sociale dans les Antilles. La sortie de ce décret avait déjà été annoncée en octobre, mais *« nous avons fait en sorte d'accélérer les choses pour qu'il puisse être pris avant la fin de l'année. Je m'y engage. Le gouvernement s'y engage »*, a déclaré le ministre dans l'émission Dimanche en Politique sur France 3. Le décret rendra possible l'indemnisation des agriculteurs empoisonnés par le chlordécone via un nouveau fonds d'indemnisation pour les victimes de maladies professionnelles liées aux pesticides, a confirmé le ministère auprès de l'AFP. *« Il y a une demande légitime, depuis fort longtemps, des professionnels, que le cancer de la prostate puisse être reconnu comme une maladie professionnelle liée à l'utilisation de produits, notamment le chlordécone »*, a expliqué M. Denormandie au micro de France 3. Plus de 90 % de la population adulte en Guadeloupe et Martinique est contaminée par le chlordécone, selon Santé publique France.

Loup Des avancées sur la méthode de comptage

Lors de la réunion du groupe national loup le 23 novembre, les préfets Pascal Mailhos et Jean-Paul Célet ont confirmé *« la révision de la méthode de comptage des loups en associant désormais étroitement les chasseurs et les éleveurs »*, indique un communiqué de la FNSEA. Le suivi reposait jusqu'ici principalement sur les données relevées par l'OFB (Office français de la biodiversité) et les 4 500 correspondants du réseau loup-lynx, ainsi que sur les éléments transmis par toute personne volontaire. Mais *« il y avait des endroits où il n'y avait pas de remontées, et certains indices n'étaient pas traités »*, dénonce Patrick Bénézit, secrétaire adjoint de la FNSEA en charge du dossier loup. Des manquements reconnus auprès du conseil scientifique national loup par l'OFB dès le mois d'octobre 2019, en envisageant *« la densification géographique des groupes sociaux de loups »*. Pour combler les *« trous dans la raquette »*, les données des agriculteurs et des chasseurs devraient donc sous peu être mieux prises en compte dans les comptages. Principal avantage de cette révision selon le syndicalisme majoritaire : augmenter le nombre d'animaux prélevés sans révision des plafonds prévus par le plan loup.



Assemblée générale de la FDSEA

Entreprendre, malgré tout

L'assemblée générale de la FDSEA de Côte-d'Or a porté des messages positifs sur le métier d'agriculteur, vendredi dernier au Muséoparc d'Alésia.



Les adhérents de la FDSEA réunis en assemblée générale vendredi dernier au Muséoparc d'Alésia

Le site de la bataille d'Alésia, qui vit Vercingétorix affronter Jules César il y a fort longtemps, a accueilli l'assemblée générale de la FDSEA 21. Coïncidence ou non, cette réunion s'est elle aussi intéressée à des « *combats* », certes moins sanglants mais parfois très contraignants et durs à vivre. « *Les difficultés, nous en rencontrons beaucoup dans notre métier d'agriculteur, il faut sans cesse se battre…* », a introduit Fabrice Genin, président de la FDSEA, « *en tant qu'entrepreneurs, nous devons affronter ces difficultés. Dans le même temps, nous devons garder cette envie de relever des défis et continuer de créer de l'activité. C'est essentiel pour pérenniser nos métiers* ».

Le monde agricole n'est pas le seul à rencontrer des problèmes : une table ronde intitulée « *Entreprendre, malgré tout* » l'a bien démontré avec l'intervention de Francis Pennequin, dirigeant d'une entreprise de travaux publics à Marsannay-la-Côte. Celui-ci a listé un nombre important de crises qu'il a dû affronter. Cet optimiste de nature a mis en avant la nécessité de « *savoir prendre du recul* » pour y faire face. L'expérience est aussi un « *gage de résilience* » pour perdurer. Philippe Delin, dirigeant de la fromagerie à Gilly-lès-Cîteaux, a lui aussi témoigné : « *Rester sur ses acquis n'est jamais bien bon en cas de problèmes… Nous nous devons tout le temps réfléchir et innover pour être encore là demain…* ».

Arnaud Rousseau, vice-président de la FNSEA, était lui aussi de la partie : « *Il ne faut pas craindre d'être original en agriculture, à la condition d'être dans une démarche d'entrepreneur. Il faut définir son marché, connaître ses clients potentiels, réfléchir à son organisation, voir sur quels partenaires nous pouvons compter, avoir une vision stratégique… Il ne faut pas se replier sur soi-même mais consacrer du temps à la compréhension de ce qui se passe autour de soi* ». Fabrice Genin a conclu ces échanges : « *être entrepreneur, c'est penser à ce qu'il va se passer demain matin mais aussi rêver à ce que sera notre exploitation dans dix ans* ».



Questions syndicales

Outre cette table ronde, cette réunion a été l'occasion de sonder Arnaud Rousseau sur les positions du national. Jérôme Cap, président de la commission bovins viande de la FDSEA, l'a aussitôt interrogé sur les nouvelles contractualisations qui seront instaurées début janvier. Des discussions sont en cours, d'après l'exploitant agricole de Seine-et-Marne : « *tout est en train de se finaliser, les associations spécialisées animales de la FNSEA, notamment FNB et FNPL, sont mobilisées sur ce sujet. Ce sont les organisations de producteurs qui seront à la manœuvre, ce sont eux qui proposeront les contrats. Je ne suis pas certain que tout soit mis en place au 1er janvier, tellement de choses sont encore à caler* » (voir encadré).

Problématique colza

François Xavier Lévêque, président de la commission productions végétales de la FDSEA, a embrayé sur la problématique colza : « *La perte de cette culture sur la moitié du département est lourde de conséquences. Nous sommes en train d'enchaîner céréales à paille sur céréales à paille et commençons d'en voir les effets néfastes. Demain, ces impasses techniques concerneront peut-être le blé. Nous sommes dans un engrenage qui vise à écraser la production, c'est regrettable. Il n'y a qu'un moyen pour refaire du colza, nous le savons, c'est de réintroduire des molécules. Cela passe sans doute par une prise de position plus ferme au niveau national* ».

Arnaud Rousseau a approuvé cette position, en n'omettant pas les difficultés à avancer : « *il nous faut des molécules, nous en sommes pleinement conscients. Le zéro phyto est une ineptie. La santé humaine utilisera toujours des molécules, c'est la même chose pour la santé des plantes. Nous avons besoin d'utiliser la science et la chimie. De nombreux militants sont en face de nous, c'est un combat de tous les instants. La solution ne peut venir que des firmes, qui doivent être capables de développer de nouveaux produits, avec un retour sur investissement raisonnable pour elles. Là est le problème, car le contexte n'est pas très favorable en Europe. Soyez en sûrs, nous maintenons la pression pour que ce dossier avance le plus vite possible, mais c'est compliqué. C'est la même chose pour les moyens de productions* ».

Discours de clôture

Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs a particulièrement apprécié la thématique du jour : « *nous sommes pleinement dans l'actualité. La profession agricole a cette fibre d'entreprendre et d'aller de l'avant. Il faut que l'on continue ainsi. La passion ne suffit pas, j'ai envie de dire qu'il faut aussi de l'ignorance car si l'on prend conscience de toutes les difficultés, il y a vraiment de quoi avoir peur… On ne compte plus les problématiques que nous avons dans le département…* ».

Fabrice Genin est revenu sur les dossiers syndicaux du moment, dans lesquels « *il faudra impérativement avancer* » dans les prochaines semaines. Les spécificités de la Côte-d'Or et plus globalement celles des zones intermédiaires ne sont pas pleinement prises en compte dans les discussions autour de la nouvelle Pac. De nouvelles mesures sur la gestion de l'eau sont aussi nécessaires pour le département, celui-ci ayant une spécificité unique en France avec son positionnement en tête de plusieurs bassins-versants. Le président de la FDSEA a, en outre, demandé davantage de cohérences et de bon sens dans la réglementation de la directive nitrate. Concernant les produits phytosanitaires, « *des messages positifs doivent être envoyés aux firmes pour trouver de nouvelles matières actives* ». « *La recherche, l'adaptation et la création de richesse permettront à l'agriculture d'exister et de perdurer* », a ajouté le Côte-d'orien.

AG

Rendez-vous

La FDSEA organise une réunion sur les contractualisations en viande bovine jeudi 16 décembre de 10 heures à 12 h 30 à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois, avec la participation de Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB. Inscriptions obligatoires au 03 80 68 67 67.

Chambre d'agriculture

Département, État ou Région : s'appuyer sur le bon échelon

Département et État étaient particulièrement présents, lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Barges.



Le Préfet Fabien Sudry et le président du Conseil départemental de Côte-d'Or, François Sauvadet, entourant Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture.

Les rôles respectifs du Conseil départemental de Côte-d'Or et de l'État dans leurs rapports avec le monde agricole auront occupé une bonne part des échanges, lors de la session de Chambre d'agriculture organisée le 18 novembre à Barges. Accès des productions locales aux marchés publics, gestion de l'eau, état sanitaire des élevages, Plan France 2030, assurances récoltes… Lorsque, comme c'était le cas ce jour-là, les élus de la Chambre d'agriculture reçoivent le président du Conseil départemental et le Préfet, les sujets à mettre sur la table ne manquent pas. Notamment celui de la répartition des rôles entre Département et Région : François Sauvadet, le président du Conseil départemental et président de l'Assemblée des départements de France (ADF) ne manquait pas de souligner que, dans un contexte de crise sanitaire qui nécessite des actes de soutien économique forts *« les départements ont le sentiment de ne plus être autorisés à agir. Un exemple illustre cela : sur les Groupements de défense sanitaire (GDS), nous avons fait le choix de renforcer le laboratoire départemental, mais, d'après la loi, nous n'avons pas le droit de soutenir les GDS, parce que c'est considéré comme du soutien économique, compétence que nous n'avons pas… »* Néanmoins, les choses semblent évoluer positivement sur ce point.

Spécificités départementales

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a déploré un certain manque de prise en compte des spécificités agricoles départementales : *« si nous avons un problème qui n'est pas présent sur l'ensemble de la Région, celle-ci n'agit pas. Nous l'avons constaté sur la sécheresse : il y a des spécificités agricoles côte-d'oriennes à prendre en compte »*. Région ? Département ? Pour Fabrice Genin, président de la FDSEA21, *« on devrait pouvoir s'exclure de ces limites géographiques et administratives et plutôt réfléchir sur nos problématiques en prenant en compte l'échelon de nos bassins de vie. Ce qui compte, c'est d'être en pertinence avec les intérêts économiques »*. De son côté, Fabrice Sudry, Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne Franche-Comté s'est félicité de la démarche de contractualisation lancée entre les Chambres d'agriculture et l'État (qui a donné lieu à des signatures de contrats d'objectif et de performance avec l'État le 25 novembre) : *« cela donne à vos structures de la visibilité et contribuera à accentuer la professionnalisation des Chambres d'agriculture »*. François Sauvadet a redit son souhait de privilégier les approvisionnements locaux pour les cantines des collèges de Côte-d'Or *« mais pour cela,* précisait-il, *nous devons avoir la responsabilité des gestionnaires de ces cantines, et, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il y a encore beaucoup à faire : aujourd'hui, certains établissements sont à 80 % de produits locaux, mais d'autres en restent à 20 ou 30 % »*

Contrôle et ZNT

Parmi les participants à la session, François-Xavier Lévêque a remercié le Conseil départemental pour l'organisation de la Ferme Côte-d'Or, lors de la dernière foire gastronomique de Dijon. Il a aussi attiré l'attention du Préfet, Fabien Sudry, sur les contrôles de l'Agence de services et de paiement (ASP), organisme qui gère les fonds européens de la Pac, sur les exploitations agricoles. Contrôles pour lesquels la communication n'apparaît pas simple. Le Préfet s'est dit prêt à s'engager sur une charte de contrôle *« qui sont une nécessité, mais qui ne fonctionnent pas toujours bien »* concluait-il. Enfin, Danielle Bonnardot, viticultrice dans les Hautes-Côtes et membre de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) a attiré l'attention sur la problématique des Zones de non-traitement (ZNT). *« Nous nous inquiétons du durcissement à l'œuvre,* avouait-elle, *avec des orientations vers 20 voire 50 mètres de zones non-traitées. Il faudrait permettre la mixité bio et conventionnel au sein d'une même exploitation pour pouvoir s'adapter à cette évolution… »* Un combat qui promet d'être de longue haleine au niveau juridique.

En guise de conclusion, François Sauvadet a rappelé qu'en tant que président de l'ADF, il allait, lors des Assises des départements de France, début décembre, à Bourg-en-Bresse, rappeler que *« l'agriculture est une chance pour la France »*.

BERTY ROBERT

Hommage à Bernard Terrand

La session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est ouverte sur un hommage rendu à Bernard Terrand, décédé le 16 novembre à l'âge de 86 ans. Figure du monde agricole départemental et régional, il avait présidé la Chambre d'agriculture mais était également très impliqué dans les GDS, jusqu'au niveau européen. *« C'était un fervent défenseur de l'élevage allaitant et de la race charolaise »* a souligné Vincent Lavier. Bernard Terrand était d'ailleurs membre de l'Ambassade du Charolais. Une minute de silence a été observée à sa mémoire.

Dijon Céréales

Premier bilan de terrain

Les assemblées de section sont toujours un moment important de la vie d'une coopérative. Chez Dijon Céréales, elles viennent de se tenir.



L'assemblée de section de Longvic rassemblait les adhérents de Plaine Tilles, Vingeanne et Bèze.

Les assemblées de section de Dijon Céréales se sont déroulées les 17 et 19 novembre à Darcey (Auxois-Morvan-Châtillonnais) et Longvic (Plaine Tilles-Vingeanne-Bèze). Elles ont réuni plus de 220 adhérents de la coopérative dans une ambiance conviviale, plus de 300 même si l'on inclut celle des Associés Non Coopérateurs réunie le 20 novembre à Longvic. Ces rendez-vous ont dressé le bilan d'une campagne 2020-2021 marquée par la deuxième plus mauvaise collecte de la coopérative (748 000 tonnes). La coop maintient malgré tout un résultat économique positif, le résultat du groupe est soutenu par une très bonne activité dans le secteur de la distribution (espaces verts, jardineries, énergie), la reprise post-covid a été tonique pour elles.

Projets importants

Ces assemblées ont surtout marqué une réelle volonté de Dijon Céréales de regarder l'avenir avec des projets importants qui se matérialisent, comme la méthanisation en Pays châtillonnais programmée à l'ouverture pour 2023, et dans laquelle 155 agriculteurs adhérents sont impliqués. La volonté aussi de construire l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté en lien avec l'Alliance BFC autour de l'innovation R & D désormais mutualisée par les trois coopératives, de la RSE avec un programme commun, mais aussi des filières et de la production agricole régionale qui vont être soutenues par le lancement d'une marque portée par l'Alliance. Elle sera dévoilée lors de l'assemblée générale du 14 décembre à Dijon. C'est dans cet esprit que les deux premières assemblées se sont conclues par des buffets composés par des producteurs locaux et les boulangeries du groupe des réseaux Fournil de l'Aubes'pain et Atelier du Boulanger.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



▸ Agenda

09/12 Demi-journée bio à Marsannay

Bio Bourgogne organise avec l'Interclé (la nappe de Dijon Sud) une demi-journée sur les filières en grandes cultures bio le 9 décembre à la Maison de Marsannay (Route des Grands Crus, 21 160 Marsannay-la-Côte) de 9 heures à 12 h 30. Ce rendez-vous permettra d'aborder les opportunités en filières longues pour les grandes cultures bios. Dijon céréales, Soufflet, Moulin Marion et Celnat interviendront pour présenter leur collecte en bio et les perspectives des filières en AB puis chaque participant pourra échanger individuellement avec les collecteurs, répartis en stands. Inscription obligatoire auprès de Lucie Paumelle (06 89 27 97 68).

▸ Formations

07/12 Chatillon sur Seine
Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur son exploitation
Contact : Anne Hernant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

09/12 et 11/01/2022 Châtillon sur Seine
J'ai un projet… Oui mais
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

09 et 10/12 Bretenière
Initiation au calendrier lunaire
Que fait la Lune à part m'empêcher de dormir ? Formation labellisée Écophyto !
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Pétition contre la chasse

La bonne blague

Deux agriculteurs chasseurs réagissent à la pétition nationale voulant interdire la chasse le mercredi et le dimanche.



Adrien Ménétrier (Avosnes) et Thibaut Malnoury (Recey-sur-Ource), deux éleveurs bovins qui comptent bien continuer de chasser, notamment le dimanche, pour réguler les populations de sangliers.

Ils chassent tous les deux depuis leurs 16 ans. La chasse est pour eux une passion mais aussi un loisir « *utile* » qui permet de réguler des populations de sangliers sur les terres agricoles. Ces jeunes quadragénaires, comme beaucoup de leurs collègues, ne restent pas indifférents devant la volonté de certaines personnes d'interdire la chasse le mercredi et le dimanche.

Néfaste pour l'agricole

Adrien Ménétrier est de nature plutôt calme et suit généralement l'actualité avec un certain recul. Mais cet habitant d'Avosnes, village entre Sombernon et Vitteaux, s'agacerait fortement si des restrictions venaient à se confirmer : « *Tout est malheureusement possible et il faut s'en méfier, à nous d'essayer de communiquer au mieux sur nos pratiques… La ruralité est une nouvelle fois mise à mal avec ce genre de polémique qui n'a pas lieu d'être selon moi. Les gens qui militent pour cette interdiction ne connaissent pas le sujet. Ça, nous commençons à en avoir l'habitude, tout le monde a aujourd'hui un avis sur tout…* ». Adrien Ménétrier rappelle que les populations de sangliers, responsables de nombreux dégâts agricoles, ont déjà du mal à être régulées avec une chasse autorisée chaque jour de la semaine : « *Qu'en serait-il avec deux jours en moins, surtout le dimanche ? Beaucoup de gens travaillent en semaine, faut-il le rappeler ? Il y aurait beaucoup moins de prélèvements si la chasse était interdite une partie du week-end. Ce serait une très mauvaise nouvelle pour l'agriculture. À mon avis, il ne serait plus possible de cultiver grand-chose avec des populations qui doubleraient chaque année. Il y aura aussi des risques accrus au niveau sanitaire, il faut bien le souligner. J'ai aussi envie de dire que, sur le plan humain, la chasse est une activité conviviale qui permet aux gens des campagnes de se retrouver : nous n'aurions plus cela sans la chasse le dimanche. Il y aurait bien d'autres conséquences, je pense notamment aux collisions sur la route qui seraient nettement plus nombreuses, malheureusement* ».

Pas d'autres solutions

Thibaut Malnoury, de Recey-sur-Ource, tient lui aussi à conserver les traditions françaises : « *La chasse en est une, n'en déplaise à certains. Je ne pense pas que ce projet d'interdiction soit retenu du moins, pas avant 50 ans… Nous ne serons pas inquiétés tant qu'il y aura des gens de terrain capables de défendre nos traditions. Alors c'est vrai, il y a malheureusement des accidents dans la chasse, c'est parfois dramatique, mais c'est aussi le cas dans d'autres activités. Doit-on interdire aux gens de conduire car il y a des accidents ? Je pose la question. Il est aussi très important de rappeler que la majorité des bois sont privés, les chasseurs payent pour aller dans ces bois. C'est la même chose pour les forêts communales et domaniales, l'argent injecté représente un revenu pour les communes et l'État. Il y a un effet de mode de vouloir tout interdire en ce moment, la chasse n'est pas le seul domaine concerné. C'est regrettable* ». L'éleveur rappelle lui aussi qu'une interdiction de la chasse, surtout le dimanche, aurait des conséquences fortement négatives pour l'agriculture : « *la chasse est quelque part, par définition, la protection des cultures. Comme le dit Adrien, il y aura aussi des risques sanitaires beaucoup plus importants, donc ce projet d'interdiction est inconcevable. Quand les citadins verront arriver les sangliers en ville, ce qui est déjà parfois le cas, leurs avis changeront peut-être. La régulation des sangliers est nécessaire, il faut en prélever un maximum pour que leur population n'explose pas davantage* ».

AG

Les chiffres

La barre des 6 000 sangliers prélevés a été franchie le week-end des 20 et 21 novembre dans le département. Ce même seuil avait été atteint une semaine plus tard lors de la précédente saison, mais celle-ci avait été impactée par le reconfinement et l'annulation du week-end de chasse du 31 octobre et du 1er novembre. La dynamique actuelle est sur les mêmes bases que l'exercice record de 2019-2020, marqué par plus de 17 000 prélèvements en Côte-d'Or.

Dégâts « *Open bar* » pour les sangliers

**Le dossier des dégâts de gibier a été abordé lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. « *Ce n'est plus acceptable* », « *Nous sommes tous à bout* », « *Il n'est plus possible de travailler* » : plusieurs témoignages ont agrémenté les discussions. La zone de l'Auxois était notamment visée, avec de nombreux problèmes déplorés par des éleveurs. De lourdes pertes économiques directement imputables aux sangliers sont ainsi enregistrées. Tout au long de l'année, ces animaux viennent directement « *se servir* » dans les nourrisseurs à farine. Un éleveur présent dans la salle estime à plus de 8 000 euros ses propres pertes pour l'année en cours : « *Il faut refaire le plein de nos nourrisseurs tous les deux jours alors qu'avant, nous n'intervenions qu'une seule fois par semaine. Nous arrivons à 8 100 euros de surcharges alimentaires, uniquement à cause des sangliers ! Nous avons tout essayé, notamment en rehaussant le niveau des nourrisseurs mais rien n'y fait. Pire que ça, les sangliers attendent désormais l'arrivée des éleveurs pour se nourrir, ils n'ont plus peur de l'homme. Il n'est pas rare de voir des bandes de 50 sangliers dans nos prés, même en journée, c'est incroyable* ». La facture des dégâts dépasse en réalité bien allégrement la barre des 8 000 euros selon le même éleveur : « *ces surpopulations de sangliers pèsent très lourd sur nos exploitations. La somme approcherait les 10 000 euros si mon calcul se basait sur le prix actuel des céréales et si la production était destinée à la vente. Ce serait encore davantage, si l'on prenait en compte les innombrables conséquences sur nos fermes. Certains éleveurs ont décidé de ne plus soigner leurs bêtes jusqu'à leur retour en stabulation, il va donc y avoir des pertes de croissance. Ce même type de perte est déjà observé chez certains veaux, qui refusent d'aller se nourrir quand ils sentent l'odeur des sangliers. Les problèmes ne s'arrêtent pas là : nos cultures trinquent de plus en plus, nos prairies sont littéralement défoncées et l'usure du matériel est prématurée. Il y a aussi et surtout de la casse de matériel qui nous coûte très cher. Des problèmes de dos, oui de dos, sont aussi*



à déplorer chez les éleveurs : il suffit de rouler dans un trou de sangliers lors de la fenaison pour comprendre… Le foin, justement, connaît une perte de rendement à cause de ces dégâts. Dans les secteurs concernés, il ne repousse généralement que des orties et des chardons. Tout cela engendre aussi du travail supplémentaire difficilement chiffrable. Pour réalimenter les nourrisseurs, il faut du temps et du fuel. Sur le plan sanitaire, ces surpopulations multiplient les chances de voir la tuberculose se propager sur le territoire. Des sangliers n'ont plus peur d'entrer dans les stabulations : si les vaches paniquent, nous allons à la catastrophe avec des jeunes veaux qui sont très fragiles. Et que dire des clôtures, sans cesse à réparer, et les accidents de voiture toujours plus nombreux… Nous avons toujours essayé de nous adapter, en évitant de mettre tel nourrisseur ou telle culture dans telle parcelle. Mais aujourd'hui, les sangliers sont partout et ce n'est plus possible ».

FERME OUVERTE

Chez Earl SALOMON
Rue de Montbard - 21500 SAVOISY

8 décembre
10h00 - 16h00



- Robot V310
- Circulation en libre optimisée
- Repousse fourrage
- Nurserie neuve avec cases JOURDAIN

LE SEUL ROBOT CAPABLE DE VOUS…
- Informer 36 h. avant le moment d'inséminer optimal
- Confirmer la gestation
- Indiquer les raisons des problèmes de reproduction

Sarl CHAPUIS FRÈRES
Renseignement: 07 78 87 26 57 ou 03 80 93 22 28
DeLaval

Élevages laitiers

Des rencontres «*fourrages*»

Alysé vient d'organiser plusieurs rendez-vous techniques dans le département. Les fourrages étaient au centre des discussions.



Lors des échanges au Gaec Loosli.



La bâche lest'o, présentée lors de ces rencontres.

Les 17, 18 et 19 novembre, trois rencontres étaient proposées au Gaec Loosli de Chazeuil, au Gaec Bouteilley de Merceuil ainsi qu'au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine. Alysé tenait ses traditionnelles rencontres fourrages de fin d'année. Thierry Crespo, conseiller nutrition, est tout d'abord revenu sur les récoltes 2021 créditées d'intéressants rendements mais avec une qualité très hétérogène: *«Nous observons d'énormes écarts en valeurs alimentaires. Analyser ses fourrages a tout son sens cette année pour ne pas se tromper dans la complémentation des rations hivernales. Le froid du printemps a impacté la minéralisation du sol, cela se ressent notamment dans le taux de protéines. Bien d'autres critères varient. Les fenêtres météo favorables à une récolte qualitative ont été plus que restreintes, les analyses laissent apparaître de nombreux impacts, il faut être vigilant sur ce point»*. Thierry Crespo rappelle dans la foulée que les fourrages les plus humides seront à consommer dans les mois à venir. Les foins plus sains pourront être utilisés dans les trois prochaines années, sans la moindre perte nutritive. Il est donc conseillé de distribuer en priorité les ensilages et enrubannages.

Fertiliser naturellement, couper plus haut

Des discussions sur la fertilisation ont pris le relais : devant la flambée des prix de l'azote, les techniciens invitent les éleveurs à privilégier l'azote organique. Le fumier et le lisier seront sans doute davantage utilisés cet hiver: *«cela peut effectivement générer des économies intéressantes par rapport à la conjoncture. Il faudra bien distinguer les prairies pâturées et celles destinées à la fauche, qui n'ont bien sûr pas les mêmes besoins - les animaux ayant eux même déjà fertilisé les prairies dans lesquelles ils ont pâturé -»*. Ces rendez-vous d'Alysé se sont ensuite projetés sur les futures coupes du printemps 2021. Il est conseillé de faucher l'herbe à une hauteur de 7 cm, alors que la majorité des parcelles le sont encore entre 3 et 4 cm : *«en augmentant cette hauteur de coupe, la plante aura une repousse plus rapide. Il est possible de gagner une tonne de matière sèche par hectare et par an, sans oublier un point de plus de MAT. Avec des chaumes plus importants, davantage d'air circulera : cela permettra de sécher plus rapidement le fourrage. Les contaminations par la terre sont moindres et cela se ressentira sur les butyriques. Les graminées et les légumineuses sont concernées. Beaucoup d'éleveurs ont encore le réflexe de couper bas. Cela peut se comprendre compte tenu des dernières années, il y a la peur de manquer...»*

Attention aux mycotoxines

Ces rencontres fourrages ont également abordé le risque de mycotoxines, particulièrement important cette année avec l'humidité. Thierry Crespo a rappelé certains principes : *«les mycotoxines proviennent de champignons en état de stress. Les champignons peuvent disparaître dans le temps, ce qui n'est pas le cas des mycotoxines. Il est donc possible d'avoir un fourrage visuellement exempt de champignons mais présentant des mycotoxines... La totalité des plantes peuvent en avoir, les impacts peuvent être nombreux pour la santé des bovins. Là encore, des analyses peuvent s'avérer utiles pour déceler la présence de mycotoxines. Si tel est le cas, il est possible d'intervenir en incorporant de l'argile, du charbon actif ou encore des enzymes dans les rations»*. Dernier point à l'ordre du jour : la couverture des silos sans pneus, de plus en plus *«tendance»* sur les exploitations. La bâche Lest'o fait partie des solutions à envisager. Celle-ci a été présentée à cette occasion : *«cette feutrine se charge d'eau et remplace les anciens dispositifs. Des attaches scratch permettent de relier les différentes structures. Cela représente un investissement de départ mais, ramené à ses quinze années d'utilisation, le coût de cette bâche revient moins cher que le traditionnel plastique qui est à changer tous les ans, sans compter les moindres déchets à recycler»*.

AG



Sanitaire

Prise de température

Le GDS vient de tenir huit réunions cantonales à travers le département. L'occasion d'aller à la rencontre de ses adhérents.


Vincent Fretel, délégué de Sombernon et Jean-Luc Chevalier, président du GDS21, lors du rendez-vous du 23 novembre.

Huit au lieu de 22 : le nombre d'assemblées cantonales GDS était plutôt restreint cette année. *« C'était effectivement une nouvelle formule. Nous avons regroupé plusieurs rendez-vous pour accueillir davantage de monde et multiplier et enrichir les échanges professionnels, cela a été plutôt réussi »*, se félicite Jean-Luc Chevalier, qui a observé un bien meilleur moral dans les différentes réunions. *« L'année a été plus propice au métier d'éleveur, c'est un soulagement, un encouragement, mais cette situation reste très fragile »*, tempère le président.

Avancer sur l'IBR

Les discussions sanitaires ont débuté avec la présentation du plan d'éradication de l'IBR, qui devrait permettre à la France d'obtenir le statut indemne d'ici 2027. Les mesures se durcissent pour les élevages non indemnes et s'allègent pour les autres, comme le précise Jean-Luc Chevalier : *« une analyse individuelle des bovins de plus de douze mois est obligatoire pour les cheptels qui n'étaient pas indemnes à la date du 1er octobre 2018. C'est forcément contraignant, notamment sur le plan financier, mais il s'agit d'une directive nationale. Pour les autres élevages, la prophylaxie est simplifiée. Dans tous les cas, nous appelons les éleveurs à rester vigilants et rigoureux lors des transports, des quarantaines et des retours en pâture des bovins »*. Pour Vincent Fretel, délégué cantonal de Sombernon, ce plan d'actions *« devrait permettre d'arriver au bout du tunnel, d'avoir enfin de bons résultats, sachant que l'éradication est recherchée depuis de nombreuses années. Beaucoup d'argent a été dépensé par les éleveurs mais il restait toujours quelques animaux positifs, responsables de plusieurs recontaminations »*. A noter qu'un accompagnement personnalisé est proposé aux élevages non indemnes à ce jour.

Bravo les éleveurs

Les résultats du dépistage BVD vont bien au-delà des attentes. *« Effectivement, tout le monde a parfaitement joué le jeu et nous n'avons que 0,18 % d'IPI »*, annonce Jean-Luc Chevalier, *« ce bilan est excellent, il faut continuer ainsi. Les départements bourguignons ont tous très bien travaillé, leurs niveaux respectifs d'IPI sont tous faibles, nous devrions arriver dans les temps pour la phase 2 qui prévoie la fin de l'éradication et le début de la surveillance ». « L'engagement de tous a été exemplaire, avec un fort taux de veaux analysés »*, ajoute Vincent Fretel.

Cap sur la biosécurité

Le dossier de la tuberculose bovine était également à l'ordre du jour. Des mesures de biosécurité, importantes pour toutes les maladies infectieuses, doivent être mises en place sur les exploitations pour tenter de limiter les contaminations et les recontaminations. *« Nous venons d'organiser des formations sur cette thématique, la fréquentation a été satisfaisante et il faut désormais passer au concret, en mettant en application ces différentes mesures chez soi »*, souligne le président. Vincent Fretel a lui même participé à la réunion de la Vallée de l'Ouche : *« ce fut très intéressant. En réalité, j'appliquais déjà certaines mesures, notamment en lien avec l'aménagement des points d'eau et des clôtures. Le mot biosécurité est un peu barbare mais nous l'appliquons déjà tous sans le savoir. Des aides du Conseil départemental et de France relance existent pour encourager ces dispositifs, il ne faut pas hésiter à contacter le GDS pour toute question à ce sujet »*.

AG

Bienvenue Françoise



Françoise Roulleau est arrivée au GDS de Côte-d'Or le 1er novembre pour un contrat de 18 mois. Cette vétérinaire de formation, passée par le GDS de Saône-et-Loire, travaille spécifiquement sur le dossier de la tuberculose bovine. L'animation du plan d'actions validé l'année dernière par le préfet fait partie de ses principales missions, en étroite collaboration avec le groupement technique vétérinaire et la DDPP. « *Ce plan vise la diminution du nombre de foyers tuberculose et tout particulièrement celui des recontaminations, tant dans les élevages bovins que dans la faune sauvage* », présente Françoise Roulleau, qui va rencontrer chacun des 35 partenaires identifiés dans le plan. « *Éleveurs, chasseurs, maires, services techniques… : l'idée est de sensibiliser ou plutôt de resensibiliser tous ces acteurs de terrain autour de la problématique tuberculose bovine. Tout le monde doit comprendre qu'un travail en symbiose s'impose pour obtenir des résultats* », souligne la chargée de mission, qui s'attache à instaurer une dynamique de groupes pour fluidifier la circulation des informations et accélérer les remontées du terrain. « *Tout sera mis en œuvre pour apporter des solutions pratiques aux éleveurs. Le volet biosécurité prend ici tout son sens et doit passer la vitesse supérieure. Il ne faut surtout pas hésiter à contacter le GDS pour mettre en place des mesures efficaces sur son exploitation, ou s'inscrire à une formation* », insiste François Roulleau, dont le poste est majoritairement financé par France Relance, mais aussi par la Draaf, le GDS BFC et le GDS21.

Hommage à Bernard Terrand

L'agriculture lui dit merci

Bernard Terrand, très impliqué dans la profession, s'est éteint le 16 novembre à l'âge de 86 ans.


Bernard Terrand a notamment présidé la Chambre d'agriculture et le Groupement de défense sanitaire de son département.

Fin d'année douloureuse pour l'agriculture de Côte-d'Or, qui perd une nouvelle figure emblématique en la personne de Bernard Terrand. Cet éleveur de Cussy-la-Colonne a laissé une empreinte indélébile au sein de la profession, tant son travail, son efficacité et son engagement ont toujours été exemplaires et unanimement reconnus.

Reprise de la ferme

Ce fils d'agriculteurs, alors scolarisé au lycée Saint-Lazare à Autun, ne se destinait pas forcément à reprendre l'exploitation familiale. Des études à Sciences-Po furent en effet un temps envisagées. L'état de santé de son père a toutefois précipité les choses et l'a incité à revenir sur la ferme. Ce *« retour à la terre »* ne signifiait pas pour autant un quelconque enfermement dans ce nouveau lieu de travail : Bernard Terrand, très ouvert d'esprit, allait commencer à s'impliquer fortement dans la profession.

Multiples responsabilités

Le Côte-d'orien adhère rapidement à la Jeunesse agricole chrétienne et participe à l'émancipation du monde paysan. Bernard Terrand intègre ensuite le CCJA (centre cantonal des jeunes agriculteurs) dans le souci de se former, de partager et de faire partager sa vision du métier. Son engagement dans le monde de l'élevage débute avec un poste de délégué cantonal GDS. Bernard Terrand devient en 1974 le responsable sanitaire de tous les éleveurs de Côte-d'Or en assurant la présidence du GDS21. Ses responsabilités professionnelles dépassent les limites départementales : il crée et préside la fédération régionale GDS à partir de 1984. Cet homme de rigueur et d'honnêteté intellectuelle ne s'arrête pas en si bon chemin : il préside en 1994 la fédération nationale des GDS. Bernard Terrand arrive à la tête de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en 1995, il y restera durant un mandat, jusqu'en 2001. Cette nouvelle responsabilité professionnelle lui demande beaucoup d'énergie mais l'agriculteur met toujours un point d'honneur à conduire son exploitation d'une manière exemplaire : cela lui permet notamment de rester les pieds *« dans la terre »*.

Défenseur de tous

Bernard Terrand, fervent défenseur de l'élevage allaitant et de la viande charolaise (membre de l'Ambassade du Charolais, membre de l'Académie de la viande…), a aussi été l'un des éléments moteur de la construction de la Fédération européenne de la Santé animale et de la Sécurité sanitaire, il en a même été son fondateur et son premier président pendant de nombreuses années. Dans ses multiples implications, cet éleveur charolais s'est toujours attaché à défendre l'ensemble des agriculteurs, à être le représentant de chacun : *« gros »* ou *« petit »*, éleveur ou céréalier, syndiqué ou non, ou quelle que soit la couleur politique… L'agriculture doit beaucoup à Bernard Terrand et lui adresse un grand merci.

Foire de Luzy

La qualité toujours au rendez-vous

Les 19 et 20 novembre, le comité des foires organisait la traditionnelle foire de Luzy. Un rendez-vous gagnant en qualité tous les ans, selon le président du comité Christian Commeau.



Comité des foires de Luzy.

Séducteur de Cédric Billaut a remporté le Super prix d'Honneur et le Trophée Jean-Paul Beauzon.



Comité des foires de Luzy.

Le Gaec Jean-Michel et Mathieu Poupon a raflé le 1er prix d'ensemble grand élevage.



Comité des foires de Luzy.

◀ Oxylos appartenant en copropriété au Gaec Berland et Simon-Sarah Dumontet, né à l'EARL Berger Stéphane et premier prix d'honneur Luzy 2019, a décroché le prix d'honneur junior cette année.



Comité des foires de Luzy

Le 1er prix d'ensemble veaux non-inscrits a été attribué au Gaec de Chanaux.



La Foire de Luzy a regroupé environ 280 éleveurs de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de la Loire ou encore de Haute-Saône.



Le 1er prix d'honneur des veaux inscrits revient à Réveillon – EARL Stéphane Berger.



Comité des foires de Luzy.

Le Gaec de Chanaux s'est imposé avec Sylvestre pour le 1er prix Trophée viande et le 1er prix du canton.

« *Pour cette édition, nous avons eu 302 inscrits pour 311 places, avec environ 280 venues réelles, ce qui est légèrement moins que l'an passé (320 inscrits pour 311 places, avec 307 venues réelles). Mais, cela ne compromet en aucun cas la qualité, qui augmente d'année en année* » souligne Christian Commeau, président du comité des Foires de Luzy, qui rappelle que le rendez-vous ne pourrait avoir lieu sans le dévouement de la trentaine de bénévoles. Éric Lordey (Gaec des Couthions – 58), insiste : « *Je viens ici depuis 1992 afin de présenter mes animaux, et les retombées sont toujours là. Mais, il faut avouer que les organisateurs et l'ambiance sont pour beaucoup dans ma venue ici* ».

Une aura particulière

Pour expliquer l'engouement des éleveurs et du public pour la Foire, Christian Commeau pointe : « *C'est un concours particulier que nous voulons convivial et familial. Chacun est libre de venir faire un tour pour voir les animaux et le comité des foires s'engage chaque année pour que les éleveurs passent un excellent moment et repartent avec un bon souvenir. Nous y mettons un point d'honneur, particulièrement pour 2021, qui est synonyme de retrouvailles puisque la foire n'avait pu se tenir l'an dernier à cause de la crise sanitaire* ». Il ajoute avec un sourire : « *il semble que pour cette édition, cela fut le cas* ». Anthony Brunel, éleveur à Issy l'Évêque (71) acquiesce : « *Il y a une ambiance particulière ici, c'est pour cela que l'on vient depuis 15 ans avec mes parents et mon frère* ». Même son de cloche du côté d'Élodie Billaut, venue aider son époux Cédric (éleveur 71) pour l'occasion : « *Nous faisons le déplacement particulièrement pour l'ambiance, car tout le monde se parle ; c'est très familial* ». Éric Lordey rebondit : « *Au fil du temps, il y a eu des améliorations pour l'accueil des participants comme la mise en place du grand hall en 2012. Tout cela rend le concours plus dynamique et chaleureux* »

Faire du commerce

Même si cette année le nombre de participants était un peu moindre, les échanges ont été nombreux : « *Il y a du commerce durant la Foire, et aussi de nombreuses prises de contacts entre éleveurs et acheteurs. Tous les ans, nous avons un petit challenge qui est de dépasser les années précédentes dans ce domaine. Pour 2019 (puisqu'en 2020 la foire avait été annulée à cause du Covid) environ 60 animaux avaient été vendus. Cette année, c'est 45 qui ont été commercialisées sur site* ».

Consécration

Si la commercialisation est un point important de la Foire, l'autre incontournable est la remise des prix : « *C'est une concrétisation pour nos éleveurs. Cela récompense leur travail pour produire un animal de qualité, un produit d'exception. Il est donc normal de leur rendre hommage, car sans eux, le concours ne pourrait pas avoir lieu* ».

CHLOÉ MONGET

Palmarès

1er prix Ville de Luzy : Siyouni – EARL Jean-Michel Bonnet
Super prix d'honneur – Trophée Jean-Paul Beauzon : Séducteur, Cédric Billaut
1er prix d'honneur vaches : Navacelle – éleveur : Thierry Martin
1er prix d'honneur juniors mâles : Oxylos - Gaec Berland
1er prix d'honneur taureaux adultes : Orsay - Éric Lacombre
1er prix d'honneur famille par le père : EARL du Champ Morin
1er prix Trophée viande : Sans Souci - EARL Fabien Gaudet
1er prix Trophée jeune éleveur : Santana - Gaec Deboux
1er prix veaux non-inscrits : Sans Souci - EARL Fabien Gaudet
1er prix Trophée viande : Sylvestre – Gaec de Chanaux
1er prix d'ensemble veaux non-inscrits : Gaec de Chanaux
1er prix du canton : Sylvestre – Gaec de Chanaux
1er prix d'honneur des veaux inscrits : Réveillon – EARL Stéphane Berger
1er prix d'ensemble grand élevage : Gaec Jean-Michel et Mathieu Poupon
1er prix d'ensemble petit élevage : Nicolas Beauzon
1er prix d'honneur laitonnes : Superbe – EARL Alban Beauzon
1er prix d'honneur ensemble laitonnes : François Baudin

Rendez-vous L'élevage, un avenir pour le territoire ?

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la communauté de communes Bazois-Loire-Morvan organisent une soirée débat autour du thème : « *L'élevage, un avenir pour le territoire ?* ». Une restitution du projet expérimental réalisé sur le territoire concernant l'économie agricole en Sud Morvan sera présentée, s'ensuivra une conférence sur les nouveaux modes de consommation de la viande avec l'intervention de l'Interprofession de l'élevage et de la viande de Bourgogne Franche-Comté. Enfin, la conclusion de la rencontre sera réalisée par Roger Goudiard, agroéconomiste et un apéritif clôturera l'événement. Pass sanitaire obligatoire, ouvert à tous. À partir de 19 heures, le mercredi 15 décembre, à la salle de l'Esquisse, 11 rue des remparts, 58170 Luzy.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Rencontre

Mirages ou avancées ?

Le 19 novembre dernier, une réunion sur la réglementation du reboisement et les sapins de Noël était organisée à l'initiative de la FDSEA.



Le maire de Brassy (à gauche), Jean-Sébastien Halliez, est prêt à accueillir sur la commune les premières visites de terrain.

Depuis le milieu de l'année, le syndicat local FDSEA de Montsauche et les agriculteurs de diverses communes du Morvan, cherchaient à obtenir un rendez-vous avec les acteurs du Département, de la communauté de communes ou encore du Parc naturel Régional du Morvan afin d'avoir des explications et des engagements sur la réglementation du reboisement ainsi que sur celle des sapins de Noël.

Pas vu pas pris

Après une annulation, la réunion a finalement eu lieu le 19 novembre dernier. Mais, si le Conseil Départemental et le maire de Brassy ont répondu à l'appel, certains invités étaient absents : le président de la communauté de communes (même si représenté ce jour-là par un conseiller) et le président du Parc naturel régional du Morvan. *«Cela fait des années que ces deux sujets sont sur la table et que rien ne se passe. L'absence de deux représentants est pour nous inadmissible et montre le désengagement de ces figures politiques pour leur territoire»* souligne Éric Boucher, président FDSEA du canton de Montsauche. Le ton était donc donné dès le début de l'entrevue avec un raz-le-bol mêlé d'indignation et de colère.

Reboisement

Malgré tout, le Conseil départemental a assuré que le dossier sur le reboisement avançait avec la mise en place de deux réunions (en décembre et janvier) des deux Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF). Pour rappel, ces commissions - regroupant 6 communes chacune - avaient été demandées par 12 communes (Brassy, Ouroux-en-Morvan, Chaumard, Montsauche-lès-Settons, Dun-les-Places, Saint-Agnan, Alligny-en-Morvan, Moux-en-Morvan, Gien-sur-Cure, Planchez-en-Morvan, Lavault-de- Frétoy et Arleuf) afin d'élaborer une réglementation des boisements sur leur territoire. L'annonce de la tenue de ces deux commissions fût bienvenue par l'assemblée réunie le 19 novembre, bien que son scepticisme fût palpable sur le poids qu'elles pourront avoir dans ce dossier.

Un sujet épineux

Côté sapins de Noël, la satisfaction fut nettement plus mitigée. En effet, *«pour le moment la réglementation n'est pas appliquée»* selon les agriculteurs présents qui pointent : *«nous avons des dizaines de parcelles où les sapins font plus de 3 m ou ont largement dépassé les 10 ans. Elles sont connues de tous et il ne se passe rien de la part du Conseil Départemental»*. Pour expliquer ce manquement, les représentants du Conseil Départemental expliquent être trop loin géographiquement parlant pour tout savoir - tout en précisant que cela n'était pas une excuse - avant que Fabien Bazin ajoute : *«C'est à vous, qui êtes sur le terrain, de nous faire remonter les parcelles concernées par ce manquement à la loi»*. Eric Boucher rebondit : *«Non, c'est au Conseil Départemental de se munir des outils pour cela. Nous ne sommes pas là pour faire son travail. Néanmoins, les CIAF ou les CCAF (Commissions Communales d'Aménagement Foncier) peuvent être amenées à aider sur ce point afin de cibler les parcelles»*. Après des échanges houleux, une piste a été trouvée.

Terrain d'entente ?

Afin d'avancer et pour coller à l'adage : *«Nul n'est censé ignorer la Loi»*, les partis sont tombés d'accord pour que le Conseil Départemental transmette à tous les administrés des communes concernées un courrier rappelant la loi. Puis, des visites seront effectués sur lesdites communes, avec une mise en demeure du propriétaire s'il ne respecte pas la réglementation. *«Si rien n'est fait, c'est le Conseil Départemental qui fera le nécessaire»* indique Fabien Bazin.

Un hic

Même si le champ d'action du Conseil Départemental concerne désormais des parcelles de 10 ha (au lieu de 4 ha), Fabien Bazin a rappelé que pour le reste, c'est à l'État d'agir. Éric Boucher et les agriculteurs présents ont pointé que cela n'était pas acceptable. Fabien Bazin s'est donc engagé à porter le sujet au niveau national pour faire changer la loi afin de donner plus d'amplitude au Conseil Départemental sur ce point. Même si l'intention fut bien vue par l'assemblée, tous s'accordent à attendre de constater les résultats des engagements avant de crier victoire.

Eric Boucher conclut : *«nous voulons simplement que la réglementation soit appliquée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'avenir nous dira si cette réunion était pleine de mirages, comme celles de ces 10 dernières années, ou si elle sera plus prolifique»*.

CHLOÉ MONGET

Problème de longue date

Pour comprendre la situation, il faut avoir en tête que : *«ces sujets sont les mêmes depuis 25 ans. Et, depuis 25 ans, rien ne bouge»* insiste Pierre Bobin, agriculteur retraité avant d'interpeller Fabien Bazin : *«cela fait bien trop longtemps que le conseil départemental ne fait pas appliquer la loi dans ces domaines. Qui doit la faire respecter ? Nous ?»*

Visite Une bergerie innovante

Depuis plusieurs années, les bâtiments photovoltaïques s'implantent dans notre paysage. Ils sont souvent destinés au logement des bovins allaitants ou pour le stockage de fourrages ou de céréales. Cette fois, nous souhaitons montrer un bâtiment avec couverture en panneaux photovoltaïques qui a été aménagé pour le logement de brebis.La visite aura lieu chez Quentin Brodin, le mercredi 8 décembre à 14 h 00 à Maison Thou – 18380 Ivoy-le-Pré (Cher). Au programme de cette journée : présentation de l'exploitation, présentation détaillée et visite de la bergerie de 1035 m² avec couverture en panneaux photovoltaïques qui permet de loger 320 brebis Romanes. Des covoiturages pourront être organisés depuis la Nièvre. Ainsi pour la bonne organisation de cette journée l'inscription est souhaitée. Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire vous pouvez contacter : Christophe Rainon, conseiller ovin, au 06 72 39 76 43 / christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou Perrine Raverat, conseillère bâtiment, au 06 31 14 61 82 / perrine.raverat@nièvre.chambagri.fr.



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Syndicalisme

Un (juste ?) retour de la valeur carbone au producteur

La soirée grandes cultures organisée par la FDSEA était l'occasion de se pencher sur les retours potentiels face à l'engagement des producteurs concernant la neutralité carbone.

Chaque année, chaque hectare de maïs français stocke 2 tonnes de CO_2 dans le sol, l'équivalent de ce qu'émettrait votre voiture pour faire la moitié du tour de la Terre… Véritable puits de carbone, l'agriculture est l'un des secteurs clés pour la stratégie française de neutralité carbone en 2050. Les producteurs verront-ils leur contribution reconnue, encouragée, rémunérée ? C'est tout l'objet du travail technique et syndical réalisé par la profession ces dernières années, comme ont pu l'expliquer Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé), et Gilles Robillard, président de Terres Inovia (Institut technique des filières des huiles et protéines végétales), à l'occasion de la Soirée grandes cultures de la FDSEA le 29 novembre.

Stratégie carbone 2050 : une volonté politique forte

Le sujet *« carbone »* prend une ampleur particulière en 2015, à l'occasion de la Cop21 avec un objectif de limiter le hausse des températures à 2 degrés maximum, et atteindre la neutralité carbone en 2050.
Ces objectifs ambitieux sont ensuite déclinés dans l'arsenal législatif français : Plan climat en 2017, loi Énergie climat en 2019… *« La forêt et l'agriculture sont des leviers importants de la stratégie nationale, car nous sommes des puits de carbone »* explique Gilles Robillard. *« Quand on parle de carbone, nous regardons en fait tous les gaz à effet de serre, convertis en équivalent carbone. En agriculture par exemple, nous regardons en particulier le protoxyde d'azote (d'une durée de vie 265 fois supérieure à celle du CO_2) ainsi que le méthane bien sûr ».*

Un énorme travail technique, politique et syndical

« Nous avons fourni un gros travail technique et syndical pour faire accréditer la méthode Stratégie nationale bas carbone, obtenue en août 2020, par le ministère de la Transition Écologique, c'est un symbole. C'est une méthode rigoureuse, pragmatique ; l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la Fop ont su mobiliser de nombreux contributeurs et parties prenantes pour arriver à ce résultat robuste. Nous travaillons à rapprocher les méthodes existantes (élevage, haies, cultures, légumineuses, méthanisation…) en un outil unique et cohérent que les producteurs pourront s'approprier », explique Cédric Benoist. *« Nous avons aussi un travail collectif à faire pour mettre en relation offreurs (agriculteurs) et demandeurs (acheteurs de crédit carbone) ».*



La neutralité carbone pourrait devenir la feuille de route de toute l'économie française. C'est une perspective de rémunération pour les producteurs, qui ne doit pas devenir une contrainte réglementaire.

Quelles voies de valorisation ?

Parmi les voies de valorisation, celle du marché de la compensation volontaire est à privilégier. *« Cela fait plus de sens pour les entreprises volontaires de chercher du carbone Made in France, plutôt que des projets de reforestation en Amazonie. La compensation locale, sur le territoire, a du sens en termes d'image. Surtout, pour nous, producteurs, c'est celle qui est la plus rémunératrice, permettant d'obtenir de meilleurs prix que le cours mondial »* souligne Cédric Benoist.

Les leviers concrets sur la ferme

L'agriculteur réalise un premier bilan, puis met en place des actions visant à augmenter la séquestration et réduire les émissions ; le bilan des actions est réalisé au bout de cinq ans. Si une exploitation est déjà très performante, pour ne pas la pénaliser, on pourra se baser sur un scénario de référence. Il s'agira concrètement de limiter la consommation d'énergies fossiles (baisser le nombre de passages d'engins, réfléchir aux systèmes de séchage et aux moteurs thermiques d'irrigation, réduire les achats d'engrais et de carburant, réduire les doses d'azote minéral…). Il s'agira aussi par exemple d'introduire des légumineuses en intercultures, d'augmenter la quantité de biomasse restituée par les couverts végétaux et les résidus de cultures, d'augmenter les apports organiques…

Une trop faible valorisation

« Le constat est sans appel : aujourd'hui à 30 euros/tonne d'équivalent CO_2 séquestré, on ne gagne pas d'argent… » prévient Gilles Robillard. *« Cependant, il faut nous préparer, calculer son seuil de rentabilité pour connaître à quel prix cela devient intéressant économiquement. Le plus gros danger serait que cette source potentielle de rentabilité pour nous soit rendue obligatoire, en intégrant la PAC. Nous sommes extrêmement vigilants là-dessus ».*

Lucie Lecointe, FDSEA 58

Dégâts de gibier

Fixation des barèmes d'indemnisation

Les barèmes d'indemnisation sont actés tous les ans pour les dégâts de gibier ; retour sur le processus et ceux accordés à la Nièvre.

Chaque année, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation indemnisation des dégâts de gibier (CDI) procède à la définition des barèmes d'indemnisation. En premier lieu sont fixés les barèmes pour le foin, généralement au mois de septembre, puis viennent les cultures d'hiver et enfin les cultures de printemps.

Comment sont fixés les prix des denrées agricoles ?

En premier lieu, la Commission nationale d'indemnisation établit, pour chacune des principales denrées agricoles, au fur et à mesure de sa connaissance des cours réels des marchés, un prix maximum et un prix minimum. Une fois cette étape passée, les commissions départementales se réunissent et fixent les barèmes départementaux qui doivent être compris dans la fourchette de prix retenue par la commission nationale. Les références pour la fixation des prix des céréales et oléoprotéagineux sont issues des cotations officielles du petit Meunier sur les marchés de référence : Rendu Rouen, FOB Creil ou Rendu La Pallisse. Afin d'avoir une estimation des prix en départ ferme, les coûts liés à la marge des OS, taxes et frais de transport sont ensuite déduits.

Qui siège en CDI ?

La composition de la CDI est définie par arrêté préfectoral. Cette commission placée sous la présidence de l'État comprend 5 représentants des chasseurs, cinq représentants des intérêts agricoles pour l'examen des dossiers concernant les dégâts aux cultures et récoltes agricoles. Le calcul est vite fait en cas de défaut d'un des membres d'un collège, les prix fixés arrivent très rapidement sur le minimum du barème national.

Barème foin

Lors de la CDI du mois de septembre, le prix d'indemnisation du foin a été fixé. La commission nationale avait défini une fourchette allant de 96 €/t pour le minimum à 131,10 €/t pour le maximum. Dans la Nièvre, le tarif retenu sur prairie est de 96 €/t pour l'année 2021.

FDSEA 58

Pourquoi le montant retenu pour les dégâts sur prairie dans la Nièvre correspond au minimum du barème national ?
***« C'est très simple, Lydie Deneuville, représentante de la Coordination rurale et membre de la CDI, s'est abstenue lors du vote. Compte tenu des membres en présence, si un représentant des intérêts agricoles s'abstient, nous ne pouvons obtenir que le minimum »* détaille Romaric Gobillot, membre de la CDI.**

"LA RETRAITE, CE N'EST PAS QUAND ON Y EST QU'IL FAUT COMMENCER À Y PENSER."

ÉPARGNEZ DÈS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER VOTRE AVENIR



Avec le Plan d'Épargne Retraite Groupama Nouvelle Vie, vous vous constituez dès à présent une épargne retraite qui complète la pension versée par vos régimes de retraite obligatoires, et bénéficiez de nouveaux avantages.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller au 09 74 75 02 73*.

(1) Du 19 octobre au 31 décembre 2021, pour toute première adhésion au Plan d'Épargne Retraite « Groupama Nouvelle Vie » avec mise en place de cotisations mensuelles d'un montant minimum de 80 €, bénéficiez d'un abondement retraite. Voir modalités et conditions avec votre conseiller Groupama.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Création : Agence Marcel. Oct 2021. Photographe : Aurélien Chauvaud.
*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

▸Agenda

20/12 à Château-Chinon Permanences AS BFC

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

▸Formations

02/12 sur le secteur Sud-Morvan (Autun-Luzy)

Créer un système fourrager robuste face au réchauffement climatique

Informations et inscriptions : Damien Nicolas - 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

15 et 16 / 12 Nevers

Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

Renseignements et inscriptions : Laurence Evers au 03 86 93 40 36 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

▸Brève

Communication

Formation Bio Bourgogne

La communication est un levier essentiel pour bien commercialiser ses productions et/ou se faire connaître auprès d'un public large et ciblé. Cela requiert des compétences qu'il n'est pas toujours facile d'acquérir ou demande des moyens financiers importants (agence de com). Bio Bourgogne organise donc une formation sur *«Concevoir ses supports de communication avec Canva»*, les lundi 6 et mardi 7 décembre, de 9 heures à 17 h 30 (7 heures), à Luzy (58), à la salle du Conseil de la mairie. Prévoir d'emmener son matériel informatique. L'intervention sera assurée par Aurélie Habasque, directrice de l'agence de communication Human. Tarif de la formation : Personnes éligibles Vivea = 70 € ; autre public (ex : salariés) = 150 €/j soit 300 €. Attention, votre inscription définitive sera validée à réception du paiement. Renseignement et Responsable de stage : Julianne Aubertot - julianne.aubertot@biobourgogne.org - 06 02 01 22 24.

Arrivées 2/2

Les effectifs de la Chambre d'agriculture de la Nièvre augmentent

Comme présenté dans le n° 1654, la Chambre d'agriculture de la Nièvre accueille de nouveaux arrivants. Voici donc les trois derniers arrivés.

Dans certains services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre les demandes affluent, pour y répondre elle a recruté de nouveaux conseillers. De plus, certains partants en retraite prochainement, l'institution a souhaité réaliser un tuilage en douceur avec, dès à présent, des embauches pour les remplacer. Voici donc leurs portraits, leurs missions et leurs coordonnées.

CHLOÉ MONGET

Benoît Giroud

Conseiller climatique au service Élevage, EDE



Originaire de la Loire, Benoît Giroud, 31 ans, était contrôleur laitier depuis 2015 dans le Jura après avoir obtenu son DUT en génie biologique et sa Licence professionnelle production animale métiers du conseil en élevage. Début novembre, c'est avec la volonté d'entreprendre qu'il est entré au service élevage comme Conseiller changement climatique. Créé de toutes pièces, ce poste est, pour Amélie Brisson : ***«l'occasion de répondre, de manière précise et technique, aux demandes de plus en plus grandissantes sur des problématiques actuelles et futures axées sur les bilans carbones ou encore le réchauffement climatique. Benoît aura des missions multi-filières (bovins allaitants, bovins laitiers, caprins, ovins) sur les questions climatiques, afin d'apporter des réponses aux éleveurs sur les problématiques fourrages et pâturage par exemple. Il travaillera conjointement avec les divers conseillers déjà en place et il sera aussi amené à faire le lien entre tous les services pour être force de propositions dans son domaine y compris en grandes cultures puisque l'outil de calcul de l'empreinte environnementale en polycultures est disponible depuis quelques jours ; en somme un vaste terrain à couvrir»*. **Passionné depuis toujours d'élevage, Benoît précise :** ***«suite aux divers épisodes de sécheresse, je veux pouvoir proposer des solutions fonctionnelles qui soient adaptées au contexte local pour permettre aux exploitants d'avoir des solutions et d'être plus sereins face aux problématiques climatiques»***. **Pour contacter Benoît composez le 06 76 09 01 38 ou envoyez un mail : benoit.giroud@nievre.chambagri.fr**

Le mot de Martin Bloch, responsable du service économie et entreprise

«Au départ nous recherchions un seul conseiller d'installation. Mais, au vu du profil d'Emma Larue et de celui de Lauriane Perrier, nous avons décidé de les embaucher toutes les deux. Elles ont des parcours et des atouts intéressants pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs mais aussi pour être force de proposition dans leurs domaines d'expertise. Elles font preuve d'un grand dynamisme pour mener à bien leurs missions. Toutes les deux feront un accompagnement à l'installation notamment avec une liaison directe via les établissements scolaires agricoles, mais chacune avec des spécificités. En effet, Emma fera le lien avec les institutions des différents territoires pour l'installation des jeunes et animera la filière maraîchage. Pour Lauriane, son travail sera axé sur l'animation d'ateliers juridiques (sans pour autant faire d'actes juridiques) ainsi que sur l'accompagnement technico-économique des personnes souhaitant s'installer. Leur arrivée permet de faire une montée en compétences du service tout en étant en lien avec les conseillers partant à la retraite dans quelques mois. En effet, leur embauche permet de faire une transition dans les meilleures conditions possibles que ce soit pour elles ou les agriculteurs sollicitant le service».

Emma Larue

Conseillère Installation et diversification



Premier emploi pour Emma Larue, 23 ans, ce poste est pour elle : ***«une opportunité d'accompagner les agriculteurs au mieux en leur apportant des informations qu'ils n'ont pas encore»***. **Dotée d'une Licence en Géographie et d'un master en Gestion des territoires et développement local, elle considère que :** ***«la polyvalence ainsi que le contact avec les agriculteurs est quelque chose que je recherchais, car j'ai toujours aimé la ruralité et l'agriculture. Ce poste est aussi l'occasion de créer du lien entre eux et les collectivités, tout en restant ouvert d'esprit sur les productions possibles»***. **Avec l'envie de commencer ses missions le plus rapidement possible, elle reste disponible au : 06 76 09 01 36 ou par mail : emma.larue@nievre.chambagri.fr**

Lauriane Perrier

Conseillère en installation et études technico-économiques



Avec sa Licence de Biologie et son diplôme d'ingénieure de l'ISARA en agriculture agroalimentaire et environnement, Lauriane Perrier n'a pas chômé depuis puisqu'elle a été 3 ans conseillère en élevage dans le Jura où ***«je n'ai fait que de la technique et du terrain»***. **À 27 ans, elle** ***«voulait trouver un métier alliant terrain et technicité»*** **et pense l'avoir trouvé ici.** ***«Je suis passionnée par l'élevage et par l'agriculture en général et je voulais mettre mes connaissances techniques à profit pour les exploitants. Je voudrais aller plus loin dans le système et dans le raisonnement en leur offrant des clefs d'un point de vue économique mais aussi technique, car les deux sont complémentaires»***. **Lauriane est joignable au 07 88 67 06 73 ou lauriane.perrier@nievre.chambagri.fr**

Projection

Douce France : chère terre de notre enfance

Le film documentaire de Geoffrey Couanon, intitulé Douce France, a été projeté au cinéma de Nannay, dans le cadre de la seconde édition du festival des solutions écologiques. La projection était suivie d'un débat.



Victoria Philippoff, Denis Sanchez, Emmanuel Seguin ainsi que l'assemblée présente ont participé à environ une heure de débat.

Le thème du film Douce France, de Geoffrey Couanon projeté au cinéma de Nannay est simple : le combat d'élèves de lycée, d'habitants ou encore d'agriculteurs contre l'implantation d'un gigantesque centre commercial dans le triangle de Gonesse. Si depuis la Nièvre cela paraît loin, les enjeux, eux, semblent résonner jusqu'ici comme la préservation des terres agricoles, le dialogue entre campagne et ville ou encore la conservation des milieux naturels avec la limitation de l'urbanisation.

Trouver la limite

La projection, organisée dans le cadre du festival des solutions écologiques, était portée par le SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. *«Nous cherchons à communiquer et échanger autour des enjeux de la transition énergétique et écologique, que ce soit avec le grand public ou les exploitants agricoles, c'est d'ailleurs pour cette raison que la projection est suivie d'un débat»* souligne Victoria Philippoff, chargée de mission transition énergétique climat auprès du SIEEEN au Service Transition Énergétique Climat. Les invités étaient, Denis Sanchez (exploitant) et Emmanuel Seguin (exploitant et membre de l'Association Des racines et des plaines). De nombreuses questions et interrogations ont été abordées, comme les pratiques vertueuses ou encore le développement de l'autonomie alimentaire dans la Nièvre. Mais Emmanuel Seguin explique *«il faut travailler tous ensemble pour avancer, peu importe la labellisation que l'on a, peu importe le lieu où l'on vit. Le changement climatique est bel et bien là, et avec lui son lot de problèmes pour l'agriculture. Les exploitants de leur côté se battent, avec les armes qu'ils ont à leur disposition pour essayer de trouver des solutions mais parfois se heurtent à des administrations qui suivent les procédures sans prendre en compte les bienfaits que telles ou telles propositions peuvent avoir. C'est regrettable, car je pense que pour évoluer, il faut tenter des choses. Nous sommes dans un monde où l'on fait ce que l'on peut pour continuer et le film montre bien cela»*.

Denis Sanchez quant à lui, préconise le développement de *«petites unités de production avec un maillage plus important de petits maraîchers et paysans dans la Nièvre»*, afin de *«devenir plus autonome en proposant aux nivernais et à la restauration collective des produits frais et locaux»* cela permettrait de *«créer plus de liens entre ville et campagne»*.

À dialogue rompu

Le film était aussi l'occasion de mettre en lumière un élément clef… le rapport entre le monde urbain et le monde rural. Dans certains cas, cela va même jusqu'au rejet, par incompréhension semble le montrer le long métrage. Si le réalisateur ne pouvait se rendre à Nannay pour les débats, il explique tout de même que le but du film est de *«remettre le dialogue au centre de tout afin de parvenir à un système préservant la Terre et ceux qui y vivent, en alliant pratiques vertueuses et économie, ce qui n'est pas toujours simple»*. Il poursuit : *«Les organisations qui gèrent le territoire doivent communiquer entre elles et avec les premiers concernés par certains projets, afin de trouver ensemble des solutions. Il ne faut pas être réfractaire à l'échange et j'espère que le film permettra de renouer le dialogue entre divers univers qui souvent cohabitent sans se considérer»*.

CHLOÉ MONGET

Brèves

Assemblée générale

Étangs de France Nivernais Morvan

Vous êtes propriétaire ou gérant d'un étang, l'Association Étangs de France Nivernais Morvan défend vos droits et intérêts et vous invite à son assemblée générale :
Jeudi 9 décembre à partir de 14 h 00 à la salle des fêtes de Sauvigny- les-Bois (8 km au sud-est de Nevers)
Les ordres du jour sont :
- Le compte-rendu d'activités de l'année,
- La présentation et l'approbation des comptes,
- Le renouvellement du conseil d'administration,
- Le vote des cotisations,

Cette assemblée sera aussi marquée par l'exposé de Madame Chantal Dumon, administratrice de l'association et Maître Blanchevotte, avocat au barreau de Nevers, sur la cartographie des cours d'eau et ses conséquences sur le statut et la gestion de nos étangs. Contact : Cerd au 03 86 85 02 10.

Arrêté

Accord pour le projet Vents de Loire

Le 10 novembre dernier, le Préfet de la Nièvre, a signé une autorisation modificative de l'arrêté portant sur l'établissement du parc éolien Vents de Loire, porté par la société RES SAS, sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-L'abbaye (voir n° 1645 de Terres de Bourgogne). Au vu de ce nouvel arrêté, l'association Robin des Mâts s'engage, dans un communiqué, à poursuivre la procédure vers le tribunal administratif pour stopper ce projet, en précisant : *«l'avis des élus et les réserves du commissaire n'ont donc pas été pris en compte, on ne peut qu'en conclure que la préfecture n'est qu'une boîte aux lettres entre une politique d'État et une justice administrative qui sont l'une et l'autre à mille lieues de la réalité du terrain. Cette situation appelle plus la colère que la raison, nous devons bien sûr poursuivre la procédure, tout en cherchant d'autres moyens d'expression et de nouveaux appuis»*.

Groupes de fauche KRONE

Profitez de nos offres mortes-saisons !



Une large gamme de faucheuses frontales pour s'adapter à toutes les situations : modèles poussés, tirés, avec ou sans conditionneur...

Découvrez l'EasyCut B 950 Collect capable de déposer à plat ou en andains grâce à ses vis sans fins et ses volets !



Découvrez l'EasyCut B 1000 avec son poids réduit et sa largeur réglable hydrauliquement en continu !

EASYCUT B



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- **58 St. Hilaire** **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup **03 86 26 24 49**

Chambre d'agriculture

Gel, zones vulnérables, assurance récolte… ce qu'il faut retenir de la session

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le vendredi 26 novembre, à Auxerre. À cette occasion, Arnaud Delestre, le président, est revenu sur l'impact qu'a eu le gel de printemps sur les vignes, les arbres fruitiers et la production apicole. Ce dernier a aussi abordé l'aspect environnemental avec l'entrée de dix communes icaunaises en zone vulnérable au titre de la directive nitrate, ainsi que du projet de loi sur la réforme de l'assurance.



Arnaud Delestre a animé la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 26 novembre, la dernière de l'année civile.

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui s'est tenue le vendredi 26 novembre à Auxerre, Arnaud Delestre, le président, est revenu sur les épisodes de gel du printemps et ses conséquences désastreuses pour les producteurs. À commencer par la viticulture. « *Le gel a frappé très fort dans l'Yonne. Notre département est le plus touché de la région Bourgogne. En moyenne la perte de récolte a été estimée à 71 % (60 % en Saône et Loire et 55 % en Côte d'Or). Cette moyenne, comme souvent, cache des disparités et, si certaines parcelles ont affiché in fine un taux de perte moindre, d'autres n'ont pas été récoltées* », indique Arnaud Delestre.

Pour aider les viticulteurs, le dispositif d'aides de l'État se poursuit, notamment avec la possibilité de déposer des dossiers de calamités agricoles (de mi-décembre à fin janvier).

Niveau rendement, le constat est faible pour les vignerons : 25 hl/ha en moyenne, soit 40 % d'une récolte normale, dans le Chablisien. Et 20 à 25 % d'une année normale, avec de grandes disparités inter-parcellaires, dans l'Auxerrois.

Concernant l'arboriculture, le gel a détruit la quasi-totalité de la récolte en cerises, prunes et pêches. « *Au titre des calamités agricoles, 26 demandes ont été réceptionnées, dont 17 se sont avérées recevables pour une enveloppe de 196 680 €. On peut regretter que le dispositif des calamités, s'appuyant sur une estimation de la perte de chiffre d'affaires totale de l'exploitation ne permette pas de soutenir les entreprises* », constate le président de la Chambre. « *Concernant les autres fruits, le CNGRA (Comité national de gestion des risques en agriculture), réuni le 29 septembre 2021, a validé la demande de reconnaissance sur la totalité du département, avec un taux de perte de 33 % pour les pommes à cidre, 65 % pour les autres pommes, 75 % pour les noix et 90 % pour les poires et noisettes. Un arrêté ministériel en date du 15 octobre 2021 statue sur la reconnaissance en calamité agricole pour ces productions et les dossiers de demandes d'indemnisation sont ouverts jusqu'au 8 décembre prochain pour les agriculteurs dont les productions fruitières n'étaient pas assurées au moment du sinistre* ».

Quant à l'apiculture, « *l'année a été véritablement calamiteuse. Un été pluvieux et plutôt frais succédant à un printemps froid et humide a obéré la récolte en moyenne de 50 à 60 %. Le dispositif calamité est en cours pour la production* ».

Dix communes icaunaises en zone vulnérable

Autre point abordé : la réglementation environnementale. Depuis le 1er septembre, dix communes du département sont entrées en zone vulnérable au titre de la directive nitrate. Il s'agit d'Athie, Domecy-sur-Cure, Montréal, Pierre-Perthuis, Saint-André-en-Terre-Plaine, Sainte-Magnance (partiellement), Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine et Guillon-Terre-Plaine. « *149 agriculteurs sont concernés dont une cinquantaine d'éleveurs. Ceux-ci ont la possibilité de demander un délai d'un an à l'obligation de mise aux normes repoussant ainsi l'échéance réglementaire au 1er septembre 2023* », précise Arnaud Delestre.

Enfin, un zoom sur la réforme de l'assurance récolte a été fait. « *Le projet de loi sur la réforme de l'assurance multirisques climatiques et du régime des calamités doit être exposé en Conseil des Ministres le 1er décembre, pour un débat au Parlement fin janvier et une entrée en vigueur au 1er janvier 2023. L'objectif déclaré de cette réforme est d'augmenter le plus rapidement possible la généralisation du recours à l'assurance récolte. A priori, cette loi servira uniquement à poser le cadre de la réforme et renverra largement à des décrets et ordonnances ultérieures* », détaille-t-il.

Une réforme qui prévoit (a priori, selon la Chambre d'agriculture), une architecture du régime d'assurance en trois niveaux : le risque de faible intensité est pris en charge par l'agriculteur ; le risque d'intensité moyen est pris en charge par les assureurs (le seuil privilégié de déclenchement serait de 25 %, sauf 20 % pour les prairies, sous réserve des discussions toujours en cours) ; le risque catastrophique est pris en charge par l'État (les seuils de déclenchement par production seront fixés ultérieurement par décret ou ordonnance. Pour les agriculteurs ne souscrivant pas de MRC (multirisques climatiques), cette indemnisation serait réduite de moitié).

Elle prévoit également que « *les indemnisations par l'État des pertes subies par les agriculteurs non assurés vont progressivement diminuer, et être supprimées à terme ; une augmentation du taux de subvention de la MRC à 70 % contre 65 % aujourd'hui ; et une création d'un guichet unique auprès duquel l'agriculteur s'adressera pour percevoir les indemnisations assurantielles et publiques. L'objectif étant de simplifier les multiples démarches nécessaires aujourd'hui* », conclut Arnaud Delestre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Jeunes Agriculteurs

Retour sur le concours de jugement de bétail

La seizième édition du concours de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est déroulée le samedi 27 novembre, à Annéot. Un concours qui entre dans le cadre des qualifications cantonales et départementales pour le concours général agricole.

Le samedi 27 novembre, des jeunes du secteur du sud du département étaient présents au Gaec d'Annéot, puis à l'Earl Léchenault, pour participer à la seizième édition du concours de jugement de bétail, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Trois Charolaises et trois Prim'Holstein étaient à noter par les 34 jeunes participants.

C'est Urbain Petit qui termine premier dans la catégorie Charolais, tandis que Léa Philippot monte sur la première place du podium dans la catégorie Prim'Holstein.

Pour rappel, ces résultats entrent dans le cadre des qualifications cantonales et départementales pour le concours général agricole (CGA), qui aura lieu à lors du salon international de l'agriculture organisé du 26 février au 6 mars prochain, à Paris.

CHRISTOPHER LEVÉ


Le concours de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est déroulé dans l'Avallonnais.

Tourisme

Les locations à la hausse en 2021

L'assemblée générale de la délégation de l'Yonne des Gîtes de France s'est déroulée le mercredi 10 novembre, à Auxerre. Après une année 2020 ternie par les annulations liées à la crise sanitaire, l'année 2021 a connu un regain de forme pour la location de gîtes, montrant un attrait certain pour le tourisme icaunais.



Les propriétaires étaient présents pour échanger, avec les intervenants, sur le fonctionnement des gîtes.



Nadine Thomas a animé l'assemblée générale des Gîtes de France, le 10 novembre, à Auxerre.

Après une longue période, en 2020, remplie d'annulations successives à cause de la crise sanitaire et ses confinements, la location de gîtes est à la hausse en 2021. *« Si on compare les années, au mois d'août on était à 86 % d'occupation en 2021 contre 84 % en 2020 et 69 % en 2019. Et en juillet, on était à 70 % d'occupation en 2021 contre 65 % en 2020 et 61 % en 2019 »*, indique Nadine Thomas, directrice des Gîtes de France dans l'Yonne. *« La hausse est constatable car on a eu la chance dans l'Yonne d'avoir une campagne de communication faite par le Conseil départemental et Yonne Tourisme, notamment auprès des départements limitrophes et la région parisienne, pour inciter les touristes à venir passer leurs vacances dans notre département. Cela a été payant pour nous. Et après la covid, les gens ne pouvaient pas partir à l'étranger donc on fait le choix de vacances françaises ».*

Le gîte, un effet de mode

De plus en plus, le gîte attire jusqu'à devenir un véritable effet de mode. Tout le monde veut son gîte pour un week-end en ami, en famille, ou des vacances à la campagne. *« Ce que les gens retrouvent dans un gîte, c'est une maison pour eux tout seul, comme si on était chez soi. Ils sont indépendants, tranquilles, pour deux jours ou une semaine »*, explique Nadine Thomas. *« C'est aussi l'effet des campagnes de communication audiovisuelle que l'on voit maintenant depuis deux ou trois ans. Cela joue beaucoup ».*

Dans le département, 228 gîtes labialisés Gîtes de France sont accessibles à la location, dont 65 % classés en trois épis ou plus, ainsi que 14 gîtes de groupe et 40 maisons d'hôtes.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le nouveau conseil d'administration voté

Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration a été voté. Il se compose de : Hélène Claudin Ravot, Eric Ducornet, Alain Moiron et Dominique Vérien (pour les représentants de gîtes en réservation) ; Alain Barré, Lucie Cavoy, Carine Jolly, Mireille Lécolle, Olivier Maguet, Gérard Prince et Maryvonne Raphat Petit (pour les représentants de gîtes en location directe et planning partagé) ; Sylvie Huyghe, Odile Maltoff et Catherine Prévost (pour les représentants en chambres d'hôtes).

En bref

Grippe aviaire Des allègements possibles pour les éleveurs commerciaux

Face à l'accélération de la propagation du virus de l'influenza aviaire, ou autrement dit grippe aviaire, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a placé l'ensemble du territoire métropolitain en risque « élevé », avec des mesures prises allant jusqu'au confinement des volailles.

Alors que les éleveurs de volailles en plein air se retrouvent dans une situation délicate (lire édition 1656, pages Yonne), les allègements sont possibles pour les éleveurs commerciaux *« qui ne seraient pas en mesure de se mettre en conformité pour des raisons de bien-être animal, de technique d'élevage ou des contraintes liées à un cahier des charges répondant à un signe officiel de qualité »*, informe la préfecture de l'Yonne. *« Ces allègements peuvent être accordés par la DDETSPP sur la base de l'examen des raisons qui la motive et d'une visite vétérinaire sur l'application des mesures de biosécurité dans l'élevage ».*

En revanche, aucun allègement n'est possible pour les éleveurs non commerciaux. *« Les oiseaux doivent être systématiquement confinés ou protégés par des filets »*, rappelle la préfecture.

Pour rappel, la grippe aviaire est une maladie infectieuse virale très contagieuse qui affecte les oiseaux. Elle n'est cependant pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et autres produits alimentaires.

C. L.

Autonomie et débit de chantier,
HORSCH répond PRÉSENT



Monograine porté MAESTRO

Combiné EXPRESS KR

Rampe de semis TARO

Déchaumeur TERRANO

Vos distributeurs HORSCH en Bourgogne

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

NODIMAT Groupe Ouvrard
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 21 46 10

HORSCH
horsch.com

Coopérative Alysé

Des rencontres pour exploiter au mieux les fourrages

Du 16 novembre au 1er décembre, la coopérative Alysé a organisé ses rencontres fourrages. Dans l'Yonne, quatre rendez-vous ont eu lieu entre le 24 et le 29 novembre, à Domats, Tannerre-en-Puisaye, Carisey et Savigny-en-Terre-Plaine.


Les éleveurs présents se sont renseignés sur les bâches Lest'o, une alternative aux pneus d'ensilage.

Si la quantité des fourrages récoltés est présente cette année, la qualité est, quant à elle, beaucoup plus hétérogène. Pour conseiller les éleveurs laitiers et allaitants quant à la meilleure façon de les utiliser, des rencontres fourrages étaient organisées par la coopérative Alysé entre le 16 novembre et le 1er décembre, dans l'Aube, la Côte-d'Or, le Loiret, le Cher et l'Yonne.

C'est à Domats, Tannerre-en-Puisaye, Carisey et Savigny-en-Terre-Plaine que les éleveurs icaunais ont pu rencontrer les conseillers de la coopérative (entre le 24 et le 29 novembre) pour parler de fourrage, donc, mais pas que. *« Le but de ces rencontres est de se réunir, d'échanger avec les éleveurs et de les faire échanger entre eux sur leurs pratiques. C'est d'ailleurs souvent comme ça qu'ils vont trouver des réponses à leurs problématiques »*, explique Ophélie Collard, conseillère bovins lait et fourrages d'Alysé.


Ophélie Collard a animé le rendez-vous entre la coopérative Alysé et les éleveurs, à Tannerre-en-Puisaye.

« Le fourrage est lié à la santé du troupeau »

Cette année, les éleveurs sont plutôt déçus des fourrages récoltés. *« Ils pensaient que la production serait meilleure. Visiblement, il manque de l'azote soluble pour augmenter la production laitière »*, poursuit Ophélie Collard. *« Le fourrage est très important, c'est lié à la santé du troupeau. C'est un peu comme nous avec ce que l'on met dans l'assiette. Si on a un mauvais fourrage, on peut mettre tout le concentré que l'on veut, cela ne fera jamais un bon lait. On dit que lorsque le fourrage va, tout va »*.

Ces rencontres étaient aussi l'occasion d'aborder d'autres sujets comme la fertilisation des prairies, la hauteur de coupe de l'herbe et du maïs, les risques de mycotoxines, l'intérêt du toastage, ou encore la couverture de silo sans pneus d'ensilage. À ce sujet, Alysé met en avant une alternative, les bâches Lest'o. *« C'est une bâche en feutrine que l'on dispose sur l'ensilage pour le couvrir. C'est un investissement, mais elle dure au moins vingt ans. Le principe est que l'ensilage soit sans oxygène à l'intérieur, donc il ne fermente pas »*, détaille Ophélie Collard.

Christopher Levé

Pour plus d'informations sur les bâches Lest'o, contacter la coopérative Alysé au 03 86 92 36 40.

Contractualisation bovine

Une réunion pour anticiper

La loi Égalim 2 prévoit la mise en place de la contractualisation des animaux vendus pour la boucherie avec des contrats qui devront être à l'initiative des producteurs et qui tiendront compte des coûts de revient.

Dès le 1er janvier 2022, en races à viande, tous les JB, génisses, vaches et les bovins sous signe officiel de qualité devront être vendus avec un contrat signé entre l'éleveur et son *« premier acheteur »*. Progressivement, cette contractualisation obligatoire se généralisera : au 1er juillet 2022 pour les bovins maigres de race à viande (broutards) et au plus tard au 1er janvier 2023 pour les autres catégories de bovins (bovins laitiers notamment).

C'est la loi Besson-Moreau qui rend obligatoire cette contractualisation écrite pour toute vente de bovins. Ce contrat devra tenir compte des coûts de production au travers d'un prix déterminable, c'est-à-dire qui prend compte des indicateurs de coûts de production validés par la profession dans son ensemble. Charge aux autres maillons de répercuter cette hausse de prix jusqu'au consommateur final.

Construire le prix en marche avant

Ce mécanisme de construction du prix est inédit dans le marché de la viande bovine et risque d'entraîner de nombreux bouleversements. C'est pourquoi, la section bovine de la FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion à l'attention de ses adhérents le mercredi 24 novembre. Pour l'occasion, la FNB (fédération nationale bovine) était venue dans notre département pour échanger sur ce sujet capital pour l'avenir. Cédric Mandin, éleveur Vendéen était là pour parler avec la vingtaine d'agriculteurs présents.

La section avait également invité d'autres acteurs locaux, acheteurs d'animaux qui eux aussi seront confrontés à cette nouvelle façon de fixer les prix. L'éleveur peut contractualiser avec tout type d'acheteur : négociant, abatteur, boucher, distributeur, restauration… et engraisseur dans le cas de vente de bovins à engraisser. L'éleveur peut signer des contrats avec plusieurs acheteurs, y compris pour une même catégorie de bovins.

Accompagner au plus près

La FDSEA de l'Yonne va accompagner ses adhérents dans la rédaction de ces contrats et dans le suivi des indicateurs de coût de production qui seront révisables tous les six mois. Plusieurs cas de figure seront possibles et seuls les éleveurs adhérant à 100 % à une coopérative ou une organisation de producteurs n'auront pas ce travail à faire dès le mois de janvier. Si la mise en place ne se fera pas du jour au lendemain, l'arrivée de la contractualisation bovine marque le pas d'une possibilité pour les producteurs d'obtenir un prix rémunérateur sur le long terme. En cela, la section bovine est satisfaite et entend aider les éleveurs à faire valoir leurs droits nouvellement acquis.


Une réunion a été organisée le 24 novembre par la section bovine de la FDSEA pour échanger sur la contractualisation bovine.

FDSEA de l'Yonne

Ynovae

La campagne 2020-2021 passée en revue

Le vendredi 26 novembre s'est tenu l'assemblée générale d'Ynovae, à Sens. À cette occasion, la campagne 2020-2021 a été passée en revue : de la nette baisse de récolte de 2020 aux avancées concrétisées par la coopérative, en termes économiques, pratique et environnemental.



Laurent Poncet est revenu sur la campagne 2020-2021 lors de l'assemblée générale d'Ynovae.

« La récolte 2020 a enregistré un recul de près d'un tiers de la collecte en comparaison de la récolte précédente. Avec près de 100 000 tonnes en moins, nous enregistrons proportionnellement la plus basse collecte des vingt dernières années. À cela, deux raisons principales : une production en nette replie sur l'ensemble des cultures hors colza et une augmentation conséquente des surfaces en agriculture biologique ».

C'est le constat fait et présenté par Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae, lors de leur assemblée générale, qui s'est tenue le vendredi 26 novembre, à Sens.

Avec une récolte diminuée, *« l'équipe de direction a sensibilisé le conseil d'administration sur les conséquences économiques de cette situation et nous a proposé un projet de budget prévisionnel rigoureux qui s'avérait nécessaire en prévision d'un exercice potentiellement déficitaire tout en gardant l'objectif d'accompagner les besoins en trésorerie des adhérents ».*

« L'agriculture n'est pas un problème, mais une solution »

À l'occasion de l'assemblée générale, Laurent Poncet a mis en avant les avancées faites par la coopérative. *« Je pense notamment à nos sites de PSV, Saint-Valérien et Saint-Julien-du-Sault, notre unique station de semences, qui bénéficient de l'apport des capacités du site d'ATM qui, en devenant une extension de PSV, nous permet d'optimiser le stockage et la logistique des semences en libérant par la même occasion le site de Saint-Valérien pour y installer une chaîne d'ensachage qui aura pour vocation de fonctionner également en prestation de service »*, indique-t-il. *« De plus, avec l'exploitation du site ATM dans le giron de PSV, nous avons créé une société de transport qui permettra de sécuriser une partie de notre logistique et d'optimiser notre parc roulant (qui roule à l'Oléo 100) en travaillant pour le compte d'autres entreprises. D'ailleurs, à l'heure de la Cop 26, je souhaite réaffirmer que l'agriculture n'est pas un problème mais une solution. Et Ynovae contribue à cette solution ».*

Le choix de la vente face au conseil

Malgré une campagne difficile au niveau des rendements, *« cet exercice a démontré la capacité de la coopérative à s'adapter dans un contexte économique difficile. Nous avons mis tout en œuvre pour valoriser au juste prix les productions 2020 »*, assure le président d'Ynovae.

La campagne 2020-2021 a aussi été celle des choix, notamment du positionnement choisi par Ynovae vis-à-vis de la séparation de la vente et du conseil. *« Celui-ci a débouché sur le choix de la vente, avec l'idée d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture s'agissant du conseil. Bien sûr, le fait de choisir la vente entraînera la nécessité de redéfinir la mission de nos techniciens »*, poursuit Laurent Poncet.

L'assemblée générale s'est conclue par l'intervention d'Arthur Portier, analyste chez Agritel et agriculteur dans l'Oise, sur « l'agriculture dans le tourbillon de la mondialisation et du dérèglement climatique ».

CHRISTOPHER LEVÉ

Ynovae en quelques chiffres

Ynovae, c'est 230 769 tonnes de collecte de groupe, 850 adhérents, 70 salariés et 803 000 d'investissements sur la campagne 2020-2021 avec le renforcement des cellules du silo de Pont-sur-Yonne, le remplacement du transporteur à la chaîne de Saint-Loup-d'Ordon, l'installation de la chaîne d'ensachage de Saint-Valérien, l'installation de la bulle de Brienon-sur-Armançon, ou encore l'amélioration de l'étanchéité, pour le stockage de céréales, des silos de Cerisiers et Brienon-sur-Armançon.

▸ Agenda

16/12 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 16 décembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

18 et 19/12 Marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux

Le samedi 18 et le dimanche 19 décembre aura lieu le marché du réveillon, organisé par l'association marché du réveillon, à Saint-Bris-le-Vineux. À cette occasion, des producteurs locaux et des artisans viendront présenter leurs produits afin de mettre en avant la production locale et le territoire. Les vignerons du village seront également dans les rues et ouvriront leurs domaines pour faire déguster leurs vins aux visiteurs. Accès au marché dès 10 heures les deux jours.



▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Hygiène et réglementation en production et transformation des végétaux
Le 8 décembre, à Pouilly-en-Auxois (21). Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

Réussir son installation en société
Les 20 et 23 décembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Anticiper la transmission de son exploitation
Les 3 et 8 décembre, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Maitriser les chiffres clés de son étude économique
Les 7 et 9 décembre, à Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

En agriculture biologique, le triage des grains à la portée de tous ?
Le 6 décembre (matin), à Maisse (91) et dans l'Yonne. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

La valorisation énergétique des couverts par la méthanisation : est-ce pour moi ?
Les 15 et 17 décembre, à Auxerre. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Formation proposée par Bio Bourgogne

Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant.
Le 30 novembre, à Toucy et Nitry. Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne. Elle s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin. Une formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa, 15 euros pour tout autre public.
Connaître les usages et les potentiels de ses haies et arbres champêtres pour une gestion durable sur sa ferme.
Le 1er décembre, à Saint-Sauveur-en-Puisaye.
Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40.

Enseignement

Le CFA agricole de l'Yonne officiellement inauguré

Alors qu'il a retrouvé le site de La Brosse depuis plus d'un an, le CFA agricole de l'Yonne a officiellement été inauguré le lundi 14 novembre, en présence des élus agricoles et du département. L'occasion de mettre en avant l'apprentissage et les métiers d'avenir du monde agricole.



Les jeunes de la filière espaces verts ont planté un arbre lors de l'inauguration, avec l'autre du préfet de l'Yonne et du maire de Venoy.



Le CFA agricole de l'Yonne a officiellement été inauguré. Un retour aux sources sur le site de La Brosse avec plusieurs dizaines d'années passées à Champignelles.

Si le CFA agricole de l'Yonne en est déjà à sa deuxième rentrée depuis qu'il a retrouvé le site de La Brosse (créé en 1981, il avait été délocalisé à Champignelles à la fin des années quatre-vingt, avant de retrouver La Brosse en 2020, ndlr), il a officiellement été inauguré ce lundi, la crise sanitaire repoussant les festivités. *« Lors de ce retour, nous gagions que ce rapprochement amènerait des synergies sur place avec les différents centres : l'exploitation agricole, le lycée, le CFPPA, ainsi que le LPA de Champs/Yonne. Je constate que la greffe a pris »*, confie Jean-Baptiste Thibaut, président du conseil d'administration de l'EPL des Terres de l'Yonne. *« Le rapprochement devait aussi optimiser les moyens, comme la restauration, l'internat, le CDI, les plateaux sportifs, et offrir une plus grande attractivité pour le site, avec des coûts moindres et des meilleures conditions de travail pour les apprenants et pour le personnel éducatif »*.

« La formation des jeunes est essentielle pour la continuité des métiers »

Avec une augmentation des effectifs (130 élèves actuellement contre 90 il y a deux ans), l'apprentissage attire davantage. Ce dont se satisfait Henri Prévost, préfet de l'Yonne. *« La formation des jeunes est essentielle pour la continuité des métiers, en particulier dans le domaine agricole. Notre département est un grand département agricole avec plus de 400 000 ha cultivés et un vignoble particulièrement réputé. Cela justifie de former les futurs agriculteurs et les futurs salariés du monde agricole »*.
Il assure que les métiers préparés ici, sont des métiers d'avenir. *« Il y a un besoin en entretien d'espaces verts, un attrait pour les loisirs équestres, ainsi que dans tous les métiers des secteurs agricoles et viticoles. On est en train de prendre conscience qu'on ne peut pas avoir un grand pays sans avoir une agriculture forte. La ferme France et la ferme Yonne ont besoin d'être fortes et pour cela ont besoin de bras »*.

Christopher Levé

FDSEA

Quelle place pour les femmes dans l'agriculture Icaunaise ?

Un tiers des chefs d'exploitation sont des femmes en France. Si leurs droits se sont renforcés au fil des années, la situation est-elle toujours rose pour ces actrices incontournables de l'agriculture ?

Cheffe d'exploitation, conjointe collaboratrice, aide familiale, salariée, en parcours d'installation… Autant de statuts différents pour des parcours parfois similaires que vivent les femmes dans l'agriculture. Au fil des années, les statuts se sont renforcés, la reconnaissance s'est accrue et pourtant des inégalités subsistent notamment pour les retraites, parfois dans le partage des tâches, ou dans le regard de certains commerciaux.

Il est où le patron ?

Quelle agricultrice n'a jamais la fameuse phrase, *« bonjour, il est où le patron ? »* Si certaines s'en amusent, comme un trio d'agricultrices qui en a fait une bande dessinée, pour d'autres cela montre qu'il y a encore du travail à faire dans le monde agricole.
Ce n'est que depuis le 1er janvier 2020 que le nouveau congé maternité s'est mis en place et que les agricultrices peuvent en bénéficier, elles sont ainsi à égalité avec les autres femmes cheffes d'entreprises. Pourtant ce combat était porté depuis longtemps par la CNA (commission nationale des agricultrices).
Des préjugés et des difficultés, il en reste malheureusement d'autres à lever pour les femmes qui ont fait le choix de l'agriculture.

Une réunion pour se dire les choses

La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser une rencontre pour que les actrices de l'agriculture icaunaise puissent se retrouver et échanger sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Cette rencontre se tiendra vendredi 10 décembre à La Ferté-Loupière, sur l'exploitation de Séverine Fermier, éleveuse de vaches laitières.
Pour l'occasion, la FDSEA recevra Catherine Faivre-Pierret, agricultrice dans le Doubs, membre de la CNA et également élue au bureau de la FNSEA. Avec elle, il sera possible de mesurer les avancées obtenues depuis 1980, année au cours de laquelle les femmes ont pu devenir cheffe d'exploitation pour la première fois. Si, aujourd'hui, l'installation des femmes n'est plus sujette à caution, les difficultés peuvent survenir en cas de divorce ou de reprise des terres.
L'un des principaux sujets traités par la CNA est la violence domestique qui est encore un sujet tabou mais bien réel, ou le partage des tâches ménagères et de la garde des enfants. Les agricultrices portent aussi le sujet de la revalorisation des retraites de conjointes, qui ont souvent travaillé aussi dur que leurs maris mais qui ont des retraites très basses. Le 9 décembre, la revalorisation des retraites sera étudiée au Sénat ainsi que la limitation de la durée du statut de conjoint collaborateur. En effet, il ne sera plus possible au-delà de cinq années, car il engendre une trop grande précarité pour les agricultrices.
Si tous ces sujets vous tiennent à cœur, n'hésitez pas à venir le 10 décembre pour faire entendre votre voix et pour alerter sur d'autres problématiques que vous pourriez rencontrer.

FDSEA de l'Yonne

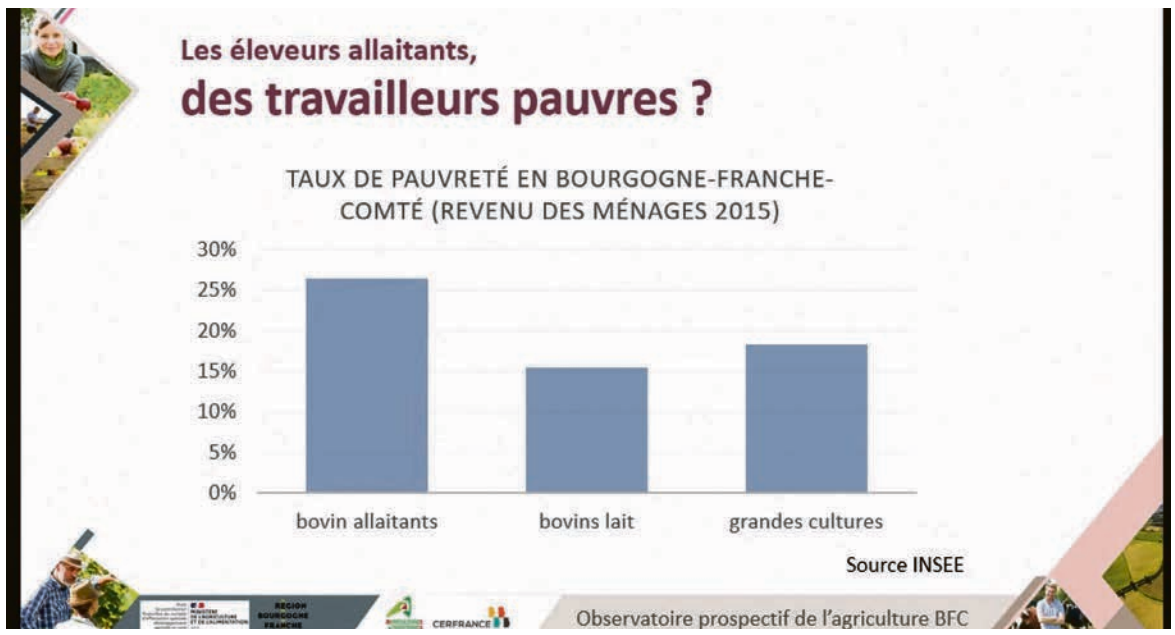


La FDSEA organise une réunion pour les agricultrices du département, le vendredi 10 décembre, à La Ferté-Loupière.

Environnement et contractualisation

L'essentiel, c'est de reprendre la main !

Lors du dernier Conseil régional de l'agriculture, tenu à Beaune, les services environnementaux et la contractualisation ont été deux thèmes qui ont révélé une même réalité : la volonté du monde agricole de mieux maîtriser des questions qui le concernent directement.



Sur cette infographie présentée par CER France BFC dans le cadre de ce Conseil régional de l'agriculture, on mesure que le niveau de revenu dans le secteur des bovins allaitants témoigne de difficultés.

Avoir un regard agricole sur les problématiques liées à la préservation de l'environnement : c'est tout l'objet de l'association BFC Agri-environnement, dont la création a été évoquée, le 23 novembre, dans le cadre du Conseil de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. C'est Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC, qui en a fait l'annonce. « *Le but* », expliquait-il, « *c'est d'établir un lien avec les services environnementaux que les agriculteurs peuvent rendre et pour lesquels ils sont appelés à être sollicités de plus en plus souvent à l'avenir* ». La volonté est de créer, sur ces questions, un guichet unique permettant de répondre aux interrogations des agriculteurs. Ces questions, elles sont multiples : créations de ravines et de talus, implantations d'arbres et de haies, stockage de carbone, préservation des prairies, implantations de jachères mellifères ou encore gestion de l'eau…

Recrutement envisagé

Une telle association pourrait constituer un support très utile pour les agriculteurs qui ont trop souvent l'impression qu'on leur dicte leur conduite sur ces thématiques, mais de l'extérieur. En l'espèce, la profession peut ainsi reprendre la main. « *Nous devenons des acteurs de l'environnement* », soulignait Christophe Chambon, « *mais avec le moyen de valoriser nos pratiques* ». Dans le cadre de cette association, la FRSEA BFC pourrait recruter une personne (avec un profil d'ingénieur) en s'appuyant sur un cofinancement du poste avec l'État, la Région et les OPA. « *Il s'agit d'une demande croissante des agriculteurs sur le terrain* », soulignait Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire et du Berceau des races à viande, « *et il y a un intérêt à la fois pour l'image générale de l'agriculture et pour la rémunération des agriculteurs* ». La contractualisation fut un des autres grands thèmes de cette réunion, avec l'intervention de Benjamin Guillaume, chef du service Économie des filières au sein de la FNSEA. Il abordait plus largement le thème des avancées liées à l'adoption de la loi Égalim 2 pour la filière viande. « *Désormais* », soulignait-il, « *dans la définition du prix, les indicateurs de coût de production vont être pris en compte. Le prix agricole sera ensuite non négociable tout au long de la chaîne et il existera une clause de révision automatique des prix en fonction d'indicateurs* ». Il précisait également la mise en place d'un comité de règlement des litiges commerciaux agricoles.

« Ne pas baisser la garde »

Cette contractualisation, Michel Joly, éleveur en Saône-et-Loire et président de la section bovine de la FRSEA, l'accueille plutôt comme une perspective encourageante : « *en grandes cultures, on contractualise énormément. Le gouvernement nous a donné des outils, on ne peut que regarder dans cette direction, pour tenter de sortir du trou, même si je comprends, par ailleurs, les interrogations que cette évolution suscite dans les rangs des éleveurs. Concernant les prix, si nous prenons les bons indicateurs, les choses devraient aller. Il faudra tenir la dragée haute en se basant sur des faits réels* ». Pour Christophe Chambon, qui réagissait à un état des lieux des prix actuels dans la filière bovine, présenté par Yves Largy, le président d'Interbev BFC, « *les prix montent et c'est bien, mais cela ne doit pas nous amener à baisser la garde sur le dossier de la contractualisation* ». Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'Agriculture, présent lors de la réunion, précisait pour sa part « *qu'il y a un accord général sur la nécessité de relancer l'engraissement sur la région. Par ailleurs, la question de l'approvisionnement des cantines reste centrale dans cette logique* ». Tous ces questionnements autour de la contractualisation s'intègrent aussi dans un contexte où, comme le décrivait Mathilde Schryve, de CER France BFC « *il y a une perte de valeur dans l'acte de production en filière bovins allaitants, depuis 2003. Les équilibres sont très précaires et dépendants des aides. Depuis 20 ans, le résultat courant par Utaf des exploitations du secteur a été divisé par deux* ». Ceci, en dépit d'une hausse constatée de la productivité du travail de 75 % en 30 ans. « *Ce n'est pas le système qui compte,* concluait l'analyste de CER France. *Ce qui contribue à ce qu'on gagne sa vie, c'est la cohérence globale de l'exploitation, même si la conjoncture a aussi son impact…* »

BERTY ROBERT

▸ Agenda

Alysé à la rencontre des éleveurs

Alyse donne rendez-vous à l'ensemble des éleveurs afin de recueillir leurs attentes, leurs besoins et échanger avec eux sur les problématiques du métier. Les prochaines dates (à partir de 10 heures), 7 décembre : EARL Verne (Saint-Symphorien-sur-Saône, 21), 9 décembre : Gaec des Corbières (Prusy, 10), 14 décembre : EARL Pailley (Dienville, 10), 21 décembre : SCEA de la Denisière (Oussoy-en-Gatinais, 45), 22 décembre : EARL de Plaisance (Viglain, 45), 12 janvier : EARL des Prés (Beugnon, 89), 13 janvier : Gaec Moulin Leu (Montigny-sur-Armançon, 21), 31 janvier : Gaec Rozan (Saint-Privé, 89), 2 février : Gaec de Chichery (89), 4 février : Gaec de la Pierre (Bouhy, 58), Gaec du Trait de Las (Santranges, 18)

Transformation

Une volonté de simplification

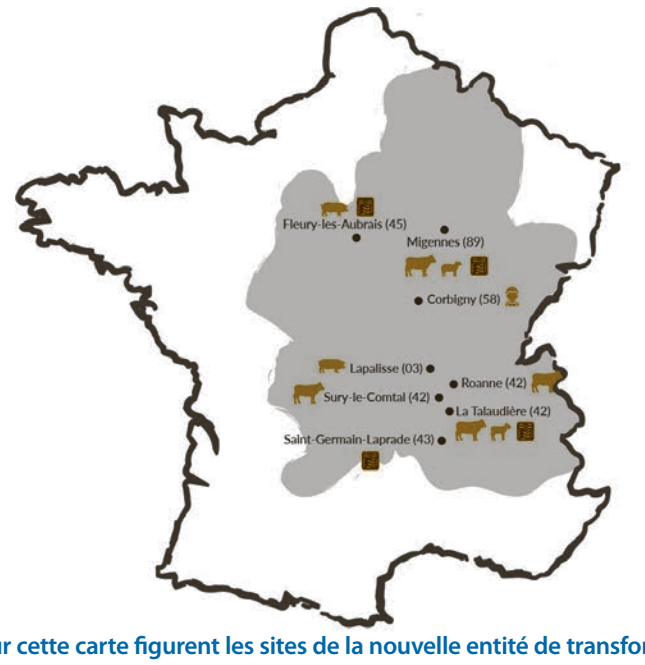
La fusion, annoncée fin octobre des sociétés Sicarev SA et Tradival SA répond à un souci de simplification et de lisibilité pour les clients de ces outils de transformation de la viande, implantés, notamment, en Bourgogne Franche-Comté.

Le 29 octobre, les actionnaires des sociétés Sicarev SA et Tradival SA se sont réunis en assemblées générales extraordinaires afin de valider la fusion entre leurs deux sociétés. « *Cette évolution* », précise Fabienne Frébot, directrice marketing et communication de Tradival, « *est le résultat d'un processus entamé il y a trois ans. La filière veaux du groupe Sicarev, nommée Soviber, était passée sous le pavillon de Tradival. Il y avait une volonté de structurer l'ensemble de ces filières, de l'amont à l'aval.* » Il y a deux ans, un ensemble de coopératives, dont la Cialyn, à Migennes (89), ou encore les Éleveurs nivernais, ont fusionné au sein de Sicarev Coop, sur la partie amont. Sur l'aval (transformation des viandes), cette structuration des filières s'est poursuivie. Il restait les sites Sicarev de Migennes, Corbigny (58), Roanne et Sury-le-Comtal, dans la Loire à passer sous le nom Tradival, dans un but de clarification du modèle et de simplification des procédures vis-à-vis des clients.

Un tournant important

Ainsi, l'ensemble des filières viande du groupe sont désormais regroupées sous le nom Tradival, avec Sicarev Coop et Cirhyo comme actionnaires majoritaires. Les sites de production de Migennes et de Corbigny sont donc désormais des établissements Tradival depuis le 1er novembre. Cette opération marque un tournant important pour l'évolution du groupe coopératif Sicarev. Tradival compte huit sites industriels avec 1 500 collaborateurs. Le groupe a pour mission de valoriser et commercialiser les productions des élevages bovins, porcins et ovins des éleveurs de Sicarev Coop et des coopératives actionnaires, de la carcasse aux produits élaborés, sous les marques commerciales Nous sommes Tradival et Convivial.

BERTY ROBERT



(Crédit Tradival)

Sur cette carte figurent les sites de la nouvelle entité de transformation des viandes.

Soutien

Plus de trois millions d'euros en aide aux éleveurs allaitants de BFC

Le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation avaient annoncé en mars la mise en place d'une aide à l'attention des éleveurs de bovins allaitants les plus en difficulté. Ouvert fin juillet, le dispositif a pris fin le 29 septembre. Pour la Bourgogne Franche-Comté, l'instruction des dossiers est terminée et la mise en paiement est en cours.

Dpt	Nbr élevages bovins allaitants[1]	Nbr de dossiers retenus	Montant d'aide
21	1 038	260	427 523,28 €
25	189	12	11 082 €
39	261	44	62 285 €
58	1 504	571	1 022 700 €
70	572	89	183 950 €
71	2 639	767	1 251 804 €
89	461	107	174 687 €
90	67	11	14 747 €
Total	6 731	1 861	3 148 770 €

Ce tableau détaille le montant des aides perçues, département par département.

Le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation avaient annoncé en mars la mise en place d'une aide à l'attention des éleveurs de bovins allaitants les plus en difficulté. La crise sanitaire du Covid-19 a, en effet, amplifié les difficultés économiques de cette filière avec l'effondrement de certains débouchés, notamment celui de la restauration, mais aussi le tassement des exportations (marché italien). Les cotations de la viande de jeunes bovins ont ainsi connu une baisse importante sur la période d'avril 2020 à mars 2021 du fait de l'encombrement des marchés, entraînant également une baisse de débouchés et cotation des mâles maigres en vif. L'objectif de cette aide exceptionnelle est de soutenir les éleveurs ayant dégagé un revenu disponible par unité de travail non salarié inférieur à 11 000 € au titre du dernier exercice clos après le 1er avril 2020, avec l'attribution de 41 € par broutard et 52 € par jeune bovin. Un montant minimum a été fixé à 410 € (soit au minimum 10 broutards éligibles) et plafonné de manière à ne pas dépasser 11 000 € de revenu disponible par unité de travail non salarié.

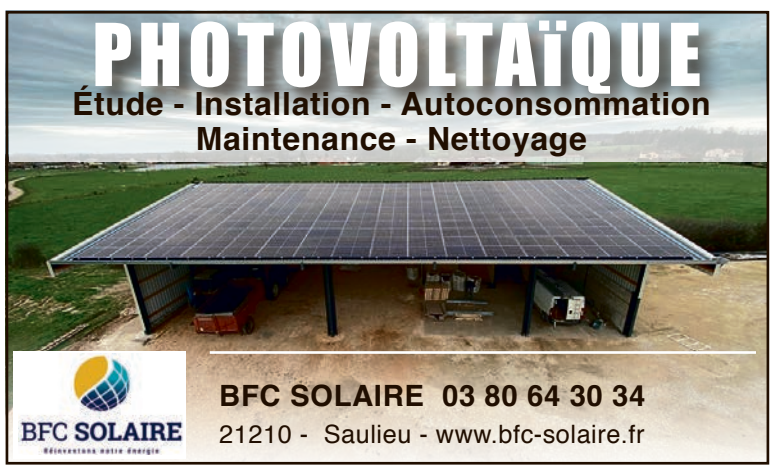
Près de 1 900 dossiers financés

Ouvert le 26 juillet, le dispositif a pris fin le 29 septembre. À ce jour, l'instruction est terminée dans les services instructeurs (Directions départementales des territoires) et les paiements par les services de France Agrimer sont en cours. Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, ce sont 1 861 dossiers qui seront financés pour un montant de 3,15 M€ sur les 20 M€ mobilisés au niveau national. Le Premier ministre avait souligné en début d'année que cette aide exceptionnelle était adossée à l'évolution de la filière (qualité, sécurisation de débouchés, contractualisation et adaptation au changement climatique). En parallèle, la loi Égalim 2, promulguée au Journal officiel le 19 octobre a fixé comme objectif de mieux rémunérer les agriculteurs, en rendant obligatoire la prise en compte des coûts de production, selon un principe de marche en avant non négociable aux différents maillons de la chaîne.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Contractualisation **Le Nivernais Emmanuel Bernard évoque le contrat-type que la FNB a envoyé à son réseau**

Emmanuel Bernard, éleveur de bovins allaitants nivernais, président de la FDSEA de la Nièvre et vice-président de la FNB, est revenu sur le contrat-type que sa fédération a envoyé à son réseau, le 25 novembre. Alors que la contractualisation deviendra obligatoire pour certaines catégories de bovins viande au 1er janvier 2022, la FNB a finalisé un modèle de contrat. Le document comporte la mention – instaurée par la loi Égalim 2 – d'un tunnel de prix, ainsi qu'une détermination du prix à partir des trois types d'indicateurs prévus par l'article L631-24 du Code rural (coûts de production, marché et qualité/cahier des charges). *« Le travail va maintenant arriver sur le terrain »*, a résumé le vice-président de la FNB, lors d'une table ronde organisée par la FDSEA du Maine-et-Loire le 26 novembre. Emmanuel Bernard a invité les sections départementales de la FNB à *« s'en saisir »*, afin que les éleveurs puissent proposer une *« offre relativement simple » basée sur leurs pratiques actuelles. Ces contrats devront reposer sur les indicateurs interprofessionnels de coût de production, dont la publication est bloquée par les distributeurs. Une position qui « reflète un état d'esprit de résistance »*, mais qui *« ne change rien au déploiement »*, a-t-il estimé. *« Dès qu'elle le pourra, la FNB demandera à l'Idele (institut technique) de publier ces indicateurs »*, comme prévu par la loi, a-t-il ajouté.



Pratique

Filière bovins viande et marchés : comment s'y repérer ?

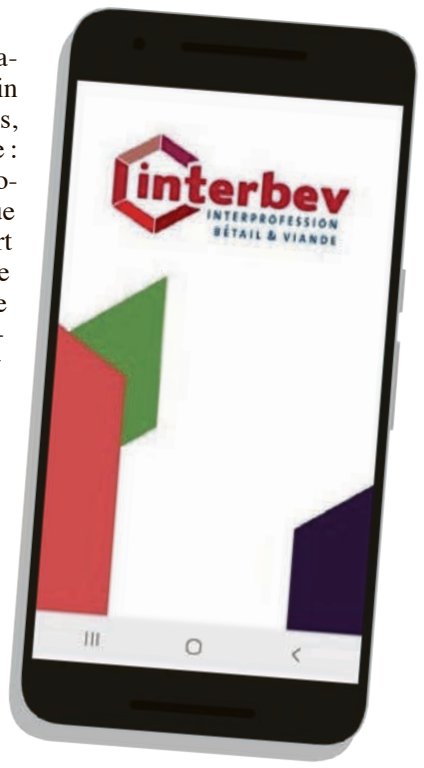
Il est parfois difficile de se repérer dans la filière bovins viande, que ce soit sur le marché du maigre ou du gras. Pour vous aider à y voir plus clair, Interbev, l'interprofession Bétails et Viandes publie le Bulletin hebdomadaire des filières ruminants.

Se repérer dans les méandres de la filière bovins viande n'est pas toujours simple. Une difficulté qui s'est accentuée au début de la crise du Covid, en mars 2020. En effet, au-delà des changements des modes de consommation induits par le confinement lui-même, de nombreuses informations, parfois contradictoires, sont venues perturber la filière et son fonctionnement. C'est pour aider les acteurs concernés à s'y retrouver que l'interprofession Bétails et Viandes Interbev a décidé de publier le *« Bulletin hebdomadaire des filières ruminants »*. Il s'agit d'une compilation des principales informations statistiques nationales de marchés sur la filière, établies de façon objective et non contestable pour que chacun puisse se repérer.

Une analyse poussée

En première page de ce bulletin, vous retrouvez en un clin d'œil toutes les grandes tendances des cotations, de l'abattage, de l'export, et de la consommation. Pour aller plus loin dans l'analyse du marché bovin, le bulletin reprend, dans les pages suivantes, le détail de chaque rubrique : cotations entrée abattoir et évolution des abattages pour chaque catégorie, évolution de l'export selon la destination, détail de la consommation de viande de boucherie brute, hachée et surgelée. Pour les ovins, vous y retrouverez le prix entrée abattoir et les abattages nationaux. Toutes les données hebdomadaires sont comparées avec les données des années ou semaines précédentes.

Ce document est accessible gratuitement pour tous les acteurs de la filière sur le site d'Interbev (https://www.interbev.fr/interbev/actualites/) ou directement sur votre smartphone via l'application mobile Interbev. Si vous n'avez pas encore l'appli Interbev, rendez-vous sur Google play ou App store, téléchargez-la en un clic et suivez toutes les actualités économiques, réglementaires… Vous pourrez également y retrouver vos données d'abattages synthétisées.



D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour consulter facilement le bulletin hebdomadaire des filières ruminants, téléchargez l'appli Interbev sur votre mobile.

Transmissions agricoles

Bien préparer l'avenir pour ne léser personne

Groupama vous informe sur la problématique de la transmission d'une exploitation agricole. Une étape à préparer en s'appuyant sur le conseil d'un gestionnaire de patrimoine.

Si vous souhaitez transmettre votre exploitation agricole à l'un de vos enfants ou à un autre repreneur, il est recommandé de se rapprocher d'un gestionnaire de patrimoine pour vous accompagner dans cette démarche. Grâce à sa maîtrise du domaine fiscal, il saura vous écouter et comprendre votre situation familiale et économique pour vous conseiller utilement. Pour Pierre Schmidt, gestionnaire de patrimoine Groupama : *«Le sujet est délicat pour beaucoup d'exploitants agricoles qui évitent souvent d'en parler. C'est compliqué pour tout le monde de parler du moment où on ne sera plus là… Mais c'est indispensable, surtout quand on est à la tête d'une entreprise familiale qu'on souhaite transmettre».*

Pourquoi faut-il préparer la transmission de son exploitation agricole ?

P.S. : *«On peut ne rien faire et laisser les choses se passer… Dans ce cas, la transmission de l'exploitation agricole impliquera des droits de succession lourds à supporter par les héritiers. D'autres montants (ou soultes) seront aussi à régler par le repreneur de l'exploitation à ses frères et sœurs. En préparant les choses avec un gestionnaire de patrimoine, l'exploitant aura la satisfaction d'avoir tout préparé afin que la charge financière soit la moins lourde pour ses enfants ou petits-enfants».*

Comment procéder ?

P.S. : *«Il existe différentes solutions. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des dispositifs fiscaux qui permettent de réduire l'impact fiscal de la cession d'entreprise agricole : donations avec ou sans réserve d'usufruit, baux à long terme, pacte Dutreil, création de Groupement foncier agricole (GFA), de SCI, création d'une holding, sont autant de solutions que nous pouvons conseiller à nos clients selon leur situation personnelle».*

Quelle est votre approche ?

P.S. : *«Dans le cas d'un exploitant agricole, je commence toujours par m'intéresser à son parcours de vie. L'écoute est capitale pour comprendre ses motivations et ses choix de vie, les situations qu'il a lui-même connues avec ses parents, avec ses proches par rapport à son entreprise… Chacun a son histoire et cela rend cette approche très intéressante. Dans un second temps, je réalise un bilan du patrimoine de la personne afin d'estimer la valeur des biens immobiliers, des terres agricoles ou viticoles, des parts de société, des crédits en cours, de ses avoirs financiers et d'assurance vie… A ce moment-là, je présente ce que coûterait une transmission non préparée. Mes clients sont souvent étonnés par l'étendue de leur patrimoine et surtout par le montant des droits à débourser s'ils venaient à décéder sans avoir réglé leur succession. Cela peut se chiffrer en centaines de milliers d'euros pour les héritiers, qui n'ont pas d'autre choix alors que d'emprunter pour payer le fisc ou de vendre l'exploitation».*

Quels sont les points sur lesquels on doit veiller particulièrement ?

P.S. : *«Lorsqu'il y a plusieurs enfants, dont un se destine à reprendre l'exploitation, il faut veiller à l'équilibre entre les enfants. Pour partager les biens de manière équitable, il faut anticiper. Je préconise de diversifier son patrimoine assez tôt pour avoir d'autres actifs à transmettre aux enfants qui ne restent pas sur l'exploitation. En effet, transmettre la totalité du patrimoine à celui ou celle qui poursuit l'activité des parents revient à lui mettre «un boulet au pied», puisque cela l'oblige à payer un «dédommagement» à sa fratrie. Or, s'il y a endettement, cela peut compromettre le développement de l'exploitation alors que des solutions auraient pu être mises en place auparavant. Pour diversifier son patrimoine, je préconise d'investir dans l'immobilier ou de créer une société, un GFA, un Groupement foncier viticole (GFV), pour pouvoir transmettre un bien immobilier ou des parts de société… En conclusion, j'aime citer un de mes clients viticulteur. Son père n'avait pas préparé sa succession. Alors, il a fait le nécessaire pour que tout soit préparé, en précisant : «Il faut soutenir ceux qui veulent reprendre l'exploitation agricole: ceux qui veulent travailler dans la ferme ou dans les vignes. Si on transmet un outil de travail viable et qu'ils ne sont pas obligés de payer cher à leurs frères et sœurs, on leur donne la possibilité de transmettre eux aussi un jour à leurs enfants et ainsi de suite. C'est un aboutissement !»*

GROUPAMA

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

N'oubliez pas de motiver le recours au CDD

Le recours au Contrat de travail à durée déterminée (CDD) est encadré par le droit du travail. A l'inverse du CDI, le CDD ne doit pas avoir pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Un CDD ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. Ainsi, il n'est pas possible de conclure un CDD avec un candidat, dans l'optique de tester ses capacités sur le poste que vous projetez en CDI. En effet, le CDI contient une période d'essai qui a pour objet d'évaluer le salarié sur le poste en question et qu'il est possible de rompre par les deux parties, sans que cela nécessite l'instruction d'une procédure de licenciement ou de démission par exemple.

Pour recourir au CDD, il faut donc un motif, les cas de recours possibles au CDD sont prévus par le Code du travail (C. trav. L. 1242-1 à L. 1242-4) :

- Remplacement d'un salarié absent (il faut alors préciser le nom du salarié remplacé dans le contrat de travail) ;
- Accroissement temporaire d'activité de l'entreprise (il peut s'agir d'un accroissement ponctuel ou récurrent) ;
- Remplacement du chef d'exploitation agricole ou d'entreprise ;
- Emploi à caractère saisonnier (ce contrat faisant l'objet de dispositions particulières).

A l'inverse, il n'est pas possible de conclure un CDD pour :

- pourvoir un poste lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (ayant vocation à être assuré en CDI)
- remplacer un ou plusieurs salariés en grève
- effectuer des travaux particulièrement dangereux et faisant l'objet d'une surveillance médicale spéciale (en cas d'exposition à l'amiante, par exemple), sauf dérogation exceptionnelle.

Importance de l'écrit

Il est important de noter qu'à l'inverse du CDI, le CDD (ainsi que les renouvellements) est nécessairement conclu par écrit, à défaut, celui-ci est réputé avoir été conclu pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une présomption irréfragable, cela veut dire qu'il est impossible pour l'employeur d'apporter la preuve contraire. L'employeur dispose de deux jours ouvrables suivant l'embauche pour transmettre le contrat au salarié et le signer. S'ajoute à cela la durée limitée d'un tel contrat. En effet, le CDD ne peut être conclu pour une durée supérieure à 18 mois (ou 24 mois pour certains autres motifs), renouvellement compris. Il faut articuler cette durée avec le nombre limité de renouvellements possibles. Il est possible de recourir à 2 renouvellements de CDD uniquement. L'absence de respect de ces règles, tel que le non-respect du motif, de l'écrit, de la remise dans les 2 jours ouvrables, du dépassement de 2 renouvellements, conduit le juge à requalifier systématiquement le CDD en CDI.

MÉLANIE BRISSON

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 30/11/2021

Commentaire

Effectif global : 1060
Taux de vente : 94%

BROUTARDS: La tendance cette semaine est a plafonnement des cours, en attendant que les engraisseurs italiens et allemands libèrent des places dans les ateliers avec des abattages prévus dès la semaine prochaine en prévision des fêtes de fin d'année dans ces pays. Les besoins pour la France s'orientent prioritairement vers des broutards non-vaccinés FCO pour lesquels l'écart de prix se creuse avec les broutards vaccinés.
LAITONNES /GENISSES: Les transactions sont régulières et les cours sont sensiblement identiques avec toujours une forte demande dans les lots vaccinés depuis au moins 10 jours. VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Un gros marché cette semaine, en effet les éleveurs font leur tri avant de rentrer les animaux à l'étable et ont besoin de place. De plus, la mauvaise météo accélère le processus. Les acheteurs répondent présent, les transactions sont toujours aussi fluides à des cours fermes et reconduits à quelques centimes près. Bonne ambiance commerciale.
TAUREAUX : Bonne demande

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 689 - Vente : 96%*
M	U	250-300	2,87 €	2,95 €	2,89 €	-0,06
		300-350	2,73 €	2,94 €	2,81 €	-0,03
		350-400	2,63 €	2,91 €	2,74 €	-0,02
		400-450	2,57 €	2,80 €	2,67 €	-0,02
		450-500	2,55 €	2,72 €	2,62 €	-0,02
	R	350-400	2,61 €	2,65 €	2,62 €	-
		400-450	2,45 €	2,57 €	2,54 €	-0,09
F	U	250-300	2,76 €	2,86 €	2,81 €	
		300-350	2,71 €	2,84 €	2,76 €	-0,02
		350-400	2,69 €	2,78 €	2,72 €	+0,05
	R	300-350	2,71 €	2,71 €	2,71 €	
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 54 - Vente : 96%*
F	U	400-450	2,56 €	2,57 €	2,57 €	+0,11
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 346 - Vente : 94%*
M	U	+ 500 kg	1,98 €	2,03 €	2,00 €	+ 0,07
	R	+ 500 kg	1,86 €	1,92 €	1,89 €	-
	U	- 5 ans	2,14 €	2,55 €	2,28 €	-0,02
		5 à 10 ans	2,06 €	2,56 €	2,24 €	-0,02
		+ 10 ans	1,90 €	2,13 €	2,01 €	-0,05
	R	- 5 ans	2,00 €	2,16 €	2,08 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,78 €	2,10 €	1,98 €	-0,04
		+ 10 ans	1,64 €	1,97 €	1,80 €	-0,01
	U	24 à 36 mois	2,70 €	3,00 €	2,85 €	-0,06
	R	24 à 36 mois	2,18 €	2,57 €	2,35 €	-0,06

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 22/11/2021

Bovins : 292

Broutards :	**(250 - 410 kg)**	**690 - 1220**	**2,66 - 3,22**
Broutards :	**(415 - 460 kg)**	**1110 - 1220**	**2,64 - 2,70**
Laitonnes :	**(305 – 320 kg)**	**850 - 990**	**2,77 - 3,07**
Laitonnes :	**(330 - 380 kg)**	**920 - 1040**	**2,74 - 2,82**
Vaches légères :		**850 - 1330**	
Vaches entre deux :		**1360 - 1510**	
Vaches lourdes :		**1550 - 1810**	

Apports de bonne qualité en broutards avec de nombreux limousins qui font progresser la cotation. On notera que les charolais sont également plus recherchés cette semaine. Vente globale dans l'ensemble de la catégorie.
Sorties plus importantes en femelles dues en partie à la présence de plusieurs lots de limousine. Cours en hausse également. Aucun invendu.
En vaches la demande est toujours présente mais la préférence s'oriente sur les sujets qualifiés IBR. Tarifs inchangés.
NB : Prochain marché limousins programmé pour le 13 Décembre. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une bonne organisation.
Bovins gras : 12
Vaches de viande : 4,14 à 4,30 € kg de viande.
Placement régulier à des tarifs stables.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les sorties sont plus nombreuses, encouragées par la météo. Les acheteurs sont présents mais les achats sont plus prudents face à cette offre plus importante. Les besoins pour l'Italie sont encore calmes. Les lots plus légers et valablement vaccinés s'en sortent mieux face aux sujets plus lourds et non vaccinés qui n'ont que l'engraissement national comme débouché. Les cours sont tout juste reconduits, voire en léger repli. En femelles, le placement est régulier à des cours globalement stables.
Gros bovins maigres : Les apports augmentent de nouveau à l'approche de l'hiver, face à des acheteurs nombreux et mobilisés. Les besoins sont conséquents. Les achats sont fluides et rapides à des tarifs fermement maintenus voire en hausse. Les sujets jeunes et de qualité sont activement recherchés.
Boucherie : Le commerce poursuit sur sa bonne dynamique face à une offre qui reste modérée. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers à la fois en viandes d'entrée de gamme et en allaitantes supérieures à l'approche des fêtes. Les ventes sont bien orientées et les cours sont globalement reconduits. On observe encore quelques hausses sur certaines places.
Veaux : L'activité plafonne encore cette semaine. Les intégrateurs restent prudents, face aux incertitudes du début d'année. Les veaux sont toujours sévèrement triés à des tarifs à peine reconduits. Les petits veaux trop jeunes ou trop maigres sont délaissés, surtout à l'approche de l'hiver. On note tout de même de nouveau un léger mieux en croisés supérieurs. L'export vers l'Espagne est stable. En veaux gras sur l'Aveyron, les cours sont globalement reconduits.
Ovins : En agneaux, les volumes restent satisfaisants pour la saison mais les lots sont plus hétérogènes. Les éleveurs font du tri avant l'hiver. Les lots trouvent tout de même preneurs grâce au déséquilibre entre une offre structurellement insuffisante et une demande qui reste régulière. Sur le bassin aveyronnais, les sorties d'agnelets continuent et se vendent facilement. En brebis, le placement est régulier.

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 24/11/2021

Commentaire

Effectif global : 408
Taux de vente : 74%
Broutards : l'offre est encore bien trop importante en veaux non vaccinés qui trouvent difficilement preneurs. Le commerce Italien lui se porte plutôt bien et les cours sont reconduits. Quelque marché vers les pays tiers dynamise la vente des lot vaccinés.
Laitonnes : offre de saison, cours reconduits vente rapide..
lot vaccinés. Laitonnes : offre de saison, cours reconduits vente rapide.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:209 - Vente : 67%*
M	U	250-300	2,72 €	2,88 €	2,85 €	=
		300-350	2,64 €	2,76 €	2,72 €	=
		350-400	2,58 €	2,70 €	2,63 €	-
F	U	250-300	2,68 €	2,88 €	2,81 €	-
		300-350	2,55 €	2,82 €	2,75 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:199- Vente : 80%*
	U	- 5 ans	2,09 €	2,35 €	2,28 €	+0,01
		5 à 10 ans	2,06 €	2,35 €	2,23 €	+0,10
		+ 10 ans	1,84 €	2,24 €	2,14 €	+0,03
	R	5 à 10 ans	1,89 €	2,35 €	1,98 €	-
		+ 10 ans	1,64 €	2,07 €	1,89 €	+0,05
	E	24 à 36 mois	2,28 €	2,13 €	2,48 €	-
	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,14 €	2,08 €	-

29 NOVEMBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne fermeté en jeunes bovins. La demande reste soutenue, avec des manques de disponibilités accentués en prévision des fêtes. Aucune traduction sur les prix des femelles. A quand une vraie rémunération des producteurs ?

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Une consultation publique a été lancée courant octobre par la commission européenne sur la révision de la réglementation européenne bien-être animal et sur son étiquetage. Cette consultation, accessible jusqu'au 21 janvier 2022 sur le site de la Commission européenne est séparée en 5 parties : bilan de la législation actuelle et révision (prévue en 2023), bien-être en élevage, bien-être pendant le transport, bien-être à l'abattage et étiquetage du bien-être animal.

ENVIRONNEMENT

La Commission Européenne devrait dévoiler un projet de communication sur les cycles du carbone durable mi-décembre. Ce document indique que le souhait de la commission que le secteur agricole participe au captage supplémentaire de 42 millions de tonnes d'équivalent CO d'ici 2030. Les actions proposées par Bruxelles en agriculture concernent notamment la conversation de terres en jachères ou en prairies permanents, véritables puits de carbone, mais également une proposition législative européenne de certification pour la vente de crédits carbones.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Pour 2022, INTERBEV va prolonger son travail en recherche et développement, avec 17 projets votés à la Section Bovine. Ces projets, entièrement raccordés au plan filière, sont donc structurés en 4 thèmes : Environnement, sur la reconnaissance des progrès des éleveurs, le déploiements d'indicateurs de suivi de performances environnementale et la rétribution financière et l'évaluation environnementale ; Adaptation-offre demande, notamment sur la finition des bovins en agriculture biologique ou sur le persillé ; Hygiène et sécurité sanitaire, sur des suivi de l'utilisation des médicaments vétérinaires ; Bien-être et protection animale, sur des mesures de recommandations.

FOCUS

La FNB a diffusé le 25 novembre vers les Sections bovines départementales un modèle de trame de contrat, à utiliser par les éleveurs pour préparer les propositions de contrats, conformément à la loi EGalim2. Rappelons que, selon la loi, c'est à l'éleveur de faire la proposition initiale de contrat à ses acheteurs. A partir du 1er janvier prochain , les ventes de bovins finis de races à viande et de bovins sous SIQO devront avoir été précédées de la signature d'un contrat écrit de 3 ans.

EN REGION

Plusieurs cas de virus de la FCO sérotype 4 ont été détecté dans des cheptels ovins de Corse, depuis le 12 octobre. Les premières données de séquençage permettent d'affirmer qu'une nouvelle souche de FCO sérotype 4 est présente en Corse, similaire aux souches des Baléares en 2021 et de la Tunisie depuis 2019. Elle est également suspectée d'introduire des signes cliniques sur bovins. Si le vaccin actuel est efficace, il n'est pour l'instant pas obligatoire de vacciner en élevage bovin.

FAIT DE LA SEMAINE

Un communiqué de presse de la FNB du 23 novembre, a dénoncé l'attitude de la grande distribution à Interbev. Leurs fédérations nationales FCD et FCA ont une nouvelle fois refusé publication directe par Interbev de l'indicateur de coût de production, résultant pourtant d'un accord interprofessionnel de mai 2019. Soulignons que cet indicateur reste bien sûr malgré tout disponible, puisque diffusé via les fédérations d'Interbev après chaque actualisation semestrielle depuis 2 ans.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

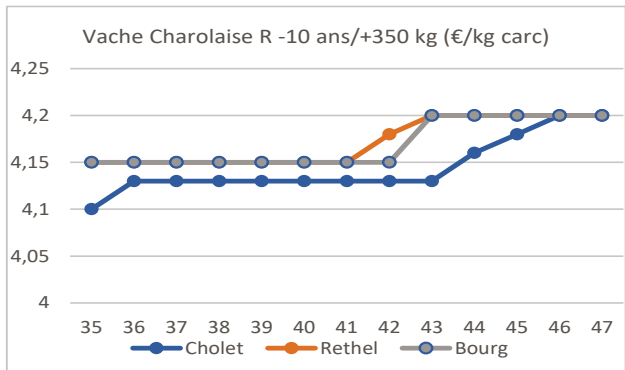
95 %

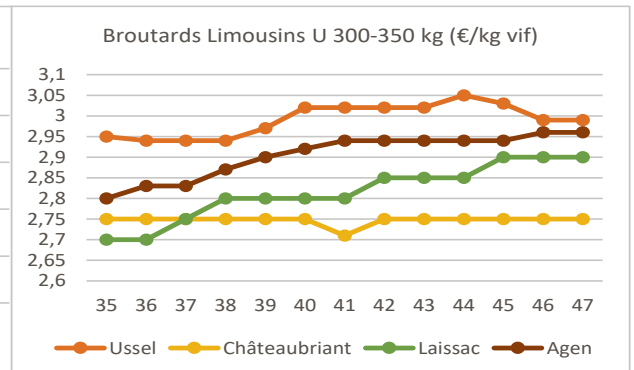
C'est le stabilisateur, définitif, appliqué aux aides ICHN pour la campagne 2021 (provisoirement annoncé à 92% en septembre)
Le stabilisateur reste ainsi au même niveau que pour les campagnes précédentes.

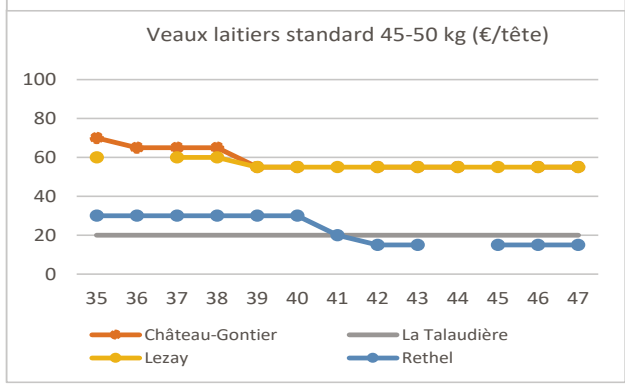
Bovins

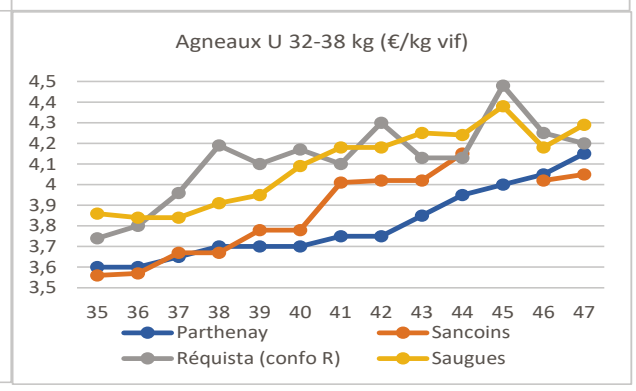
Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 47 – du 22 au 28 nov 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.









Broutard(e)s : Les apports augmentent sensiblement cette semaine. Les acheteurs sont présents mais trient davantage face à ces volumes plus importants. Le placement reste tout de même fluide. Les bons lots valablement vaccinés tirent leur épingle du jeu car ils s'ouvrent davantage de débouchés, en complément de l'Italie. Les autres trouvent preneur pour l'engraissement en France mais sur des achats plus sélectifs. En femelles, les cours plafonnent mais se tiennent à un très bon niveau. Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent à l'approche de l'hiver mais trouvent toujours facilement preneurs. Même si le tri est un peu plus important, la demande reste forte et les acheteurs sont mobilisés ce qui permet de facilement reconduire les cours voire de gagner quelques centimes.
Boucherie : Les acheteurs sont toujours présents avec des besoins réguliers, en complément des concours de fin d'année qui commencent. Les volumes sont stables voire en retrait, ce qui facilite les échanges. Les cours sont globalement fermes, voire de nouveau haussiers, notamment en viandes d'entrée de gamme. Veaux : Le commerce reste atone, les volumes s'écoulent tant bien que mal dans une ambiance très calme. Le léger mieux observé la semaine dernière en croisés supérieurs se poursuit sur certaines places tandis que le placement reste difficile sur d'autres. Les cours sont globalement reconduits en toutes races et catégories. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité se stabilise.
Ovins : En agneaux, les cours restent fermes à haussiers en toutes catégories face à une offre toujours insuffisante. Sur le bassin aveyronnais, les sorties d'agnelets sont conséquentes mais la marchandise s'écoule facilement à des prix fermement maintenus. En brebis, les ventes demeurent actives et totales.

BROUTARDS :
Les apports augmentent sensiblement cette semaine. Les acheteurs sont présents mais trient davantage face à ces volumes plus importants. Le placement reste tout de même fluide. Les bons lots valablement vaccinés tirent leur épingle du jeu car ils s'ouvrent davantage de débouchés, en complément de l'Italie. Les autres trouvent preneur pour l'engraissement en France mais sur des achats plus sélectifs. En femelles, les cours plafonnent mais se tiennent à un très bon niveau. Sur le grand Ouest, à Cholet, on observe une reconduction totale des cours en mâles avec parfois un plafonnement en blonds d'aquitaine. Les transactions sont calmes en sujets de moins bonne conformation. Sur Chateaubriant, les cours se tiennent en animaux bien conformés. A Parthenay, le commerce est plus calme avec des cours en baisse et quelques invendus. Dans le Nord-Est à Rethel, les cours sont reconduits avec plus d'effectifs ; la marchandise ordinaire non vaccinée est très difficile à la vente. En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, les cours sont reconduits dans l'ensemble de la catégorie grâce à une bonne demande. La vente est rapide avec peu d'invendus. A Corbigny, la forte augmentation en -400 kg cette semaine est due à la présence de nombreux limousins. On note une meilleure demande en charolais de +380 kg. Sur Moulins-Engilbert, l'offre est plus importante, mais la totalité des lots trouve rapidement preneur. Les besoins italiens continuent d'assurer la majeure partie des débouchés, complétée par des besoins Allemagne et Pays Tiers dans les lots vaccinés FCO 4/8 +60 jours. Quelques besoins pour la France permettent d'écouler les lots non vaccinés, mais les acheteurs les trient sur la qualité. A St Christophe, les effectifs progressent aussi à l'approche de la fin d'année, avec énormément d'animaux non vaccinés qui compliquent les transactions. Les bons lots correctement triés et vaccinés sont prisés. A Sancoins, l'offre est encore bien trop importante en veaux non vaccinés qui trouvent difficilement preneurs. Le commerce Italien lui se porte plutôt bien et les cours sont reconduits. Quelques marchés vers les pays tiers dynamisent la vente des lot vaccinés. Sur Bourg, la marchandise inférieure à 350 kg non vaccinée peine à trouver preneur. Les cours sont reconduits dans l'ensemble. Sur le Massif Central à Mauriac, l'offre s'étoffe, la présentation est de qualité. Mais face à cette abondance d'animaux, les acheteurs trient davantage. Les prix sont revus légèrement à la baisse dans les broutards de 350 à 400 kg et femelles croisés d'Italie. Les lots vaccinés 8 et 4 +60 Jours voient leurs débouchés élargis. Sur Laissac, les cours sont reconduits ; l'écart s'amplifie entre animaux vaccinés et non vaccinés. A Ussel, les apports sont plus importants cette semaine. Les cours sont reconduits, la vente est dynamique avec une belle présentation en qualité. Sur Agen, les transactions restent actives toutefois sans plus-values cette semaine.

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 29/11/2021

Effectif global : 927
Taux de vente : 100%

L'offre reste conséquente pour la saison. 100% de vendus
AGNEAUX : Moins de qualité cette semaine : de nombreux éleveurs commencent à vider les prés et les bergeries. Malgré tout, la totalité des lots a rapidement trouvé preneur à des tarifs très attractifs.
BREBIS: L'écoulement est régulier et les cours ne connaissent pas de grand changement.
BELIERS: Bonne demande

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 787 - Taux de vente : 100%

U	32 - 38 kg	3,35€	3,35 €	3,35€	+0,29	
	38 - 44 kg	3,80 €	4,36 €	4,05 €	-0,05	
	44 - 50 kg	3,61 €	4,06 €	3,79 €	- 0,05	
	> 50 kg	2,84 €	3,77 €	3,16 €	-0,17	
R	32 - 38 kg	3,49 €	4,09 €	3,79 €	+0,05	
	38 - 44 kg	3,39 €	3,79 €	3,57 €	- 0,16	
	44 - 50 kg	3,26 €	3,67 €	3,59 €	-0,15	

OVINS DE BOUCHERIE + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 787 - Taux de vente : 100%

M	M	1,24€	1,95 €	1,65€	-0,01	
U	< 60 kg	1,25€	1,50 €	1,46€	-0,14	
	> 60 kg	1,21 €	1,54 €	1,42 €	-0,02	
R	< 60 kg	1,18 €	1,18 €	1,18 €	+0,05	
	> 60 kg	1,09 €	1,20 €	1,16 €	- 0,12	

AGNEAUX MAIGRES + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 122 - Taux de vente : 100%

R	25-35 kg	171€	115 €	101€	-8,00	

Sicagemac (prix au kg vif)			Marché de Corbigny du 22/11/2021
Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	**Plafonnement des cours en agneaux entrainant quelques invendus.. Commerce régulier en brebis. Cours stables.**
Agneaux maigres	105 - 180	(2,50 - 3,82)-	
Brebis	52 - 100	(0,95 - 1,28)	**Prochains marchés : Bovins le lundi 29 novembre et ovins le lundi 6 décembre aux horaires habituels.**
Béliers	75 - 120		

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 24/11/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 618- Taux de vente : 97% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif global : 968 **Taux de vente : 91%** **Agneaux :** Cours reconduits dans toutes les catégories, très peu d'invendus ; vente rapide.	U	32 à 38 kg	3,83 €	4,29 €	4,05 €	+0,03
		38 à 44 kg	3,78 €	4,33 €	4,15 €	-0,03
		> 44 kg	3,71 €	4,00 €	3,82 €	+0,09
	R	32 à 38 kg	3,44 €	3,98€	3,80 €	+0,01
		38 à 44 kg	3,33 €	3,88 €	3,66 €	+0,13
		> 44 kg	3,28 €	3,56 €	3,44 €	-

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 22/11/2021au 28/11/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	8,33 0,03	8,21 -0,01	6,96 -0,03	-	-	-	-
	R Var.	7,83 -0,03	7,98 -0,09	7,97 0,02	-	8,12 0,02	7,88 -0,07	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	8,30 0,07	8,25 =	7,217 -0,12	-	-	8,11 -0,02	-
	R Var.	7,99 -0,08	8,04 -0,03	8,02 0,04	7,22 0,09	8,25 0,05	8,06 0,02	7,68 -0,02	7,34 0,03
	O Var.	-	7,73 -0,20	7,80 0,23	-	8,00 0,102	7,64 0,01	7,53 0,05	-
4 (gras	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Commerce stable avec une offre toujours réduite.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends bâti chargeur Mailleux kit propilote neuf pour tracteur John Deere série 6000.
✆ 06 78 09 57 93

26 - Achète Corn.Picker Bourgoin MD8.GR10.GX. Tracteur Massey, J.Deere. R.comptant.
✆ 06 17 70 29 12

Divers

01 - Vends charrue Vogel Noot Plus XMS 1050 vario 5 corps claire voie sécu boulons ; brasseur à lisier Pichon 5m hélice 600 ; élévateur à godets Kongskilde 5m20 ; nettoyeur à grains Kongskilde avec tuyauterie.
✆ 06 99 70 99 71



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
30 750 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

CLAAS MÂCON
71850 Charnay-Lès-Mâcon - Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26
Contact : Fabrice POINT 06 31 88 14 63 - Marc MICHEL 06 30 25 98 26

TRACTEURS :
CLAAS
AXION 810 CEBIS 2019
ARION 850 CIS 2011
ARION 640 CIS 2016
ARION 620 CIS T4i 17/14/16
ARION 620 CMATIC 2015
ARION 620 CEBIS T3 2009
ARION 610 CIS T4 2019
ARION 610 CIS T3 2012
ARION 530 CMATIC 2019
ARION 530 CIS T4F 2018
ARION 530 CIS T4i 2013
ARION 520 CIS T4i 2014
ARION 520 CIS T3 2011
ARION 430 T4F 20/19/15
ARION 410 CIS 2011
ARION 410 13/10
ACOS 340 CX 2015
NEXOS 210 F 2020
ARES 557 ATZ 2007
CELTIS 426 RC 2005
ARES 816 RZ 2003
ARES 620 RZ 1998
JOHN DEERE
6110 R 2017
KUBOTA
M 135 GX 2014
CARRARO
TTR 4400 HST 2016

PRESSES :
CLAAS
QUADRANT 5300 RF T 18/16
VARIANT 360 15/10/08
AUTRES MARQUES
VICON RV 5220 ISOB 2015
MF 167 V 2009

ENSILEUSES :
CLAAS
JAGUAR 940 2016
JAGUAR 940 T4F 2017

AUTO CHARGEUSE :
SUPERTINO CA2 70 2017

ANDAINEUSES :
CLAAS
LINER 1650 TWIN 2014
LINER 650 TWIN 2007
AUTRES MARQUES
KUHN GA 8731 2014
KUHN GA 8030 2015
KUHN GA 4321 2005
FELLA TS 1402 2005

FAUCHEUSES :
CLAAS
DISCO 9100 C 2010
DISCO 4000 2018
DISCO 3600 2018
DISCO 3500 C 2013
DISCO 3100 C 2012
DISCO 3100 2013
DISCO 3050 2007
DISCO 2650 2007
DISCO 3100 FC 2012
CORTO 3100 N 06/11
CORTO 3200 FN 2016
CORTO 3150 F 10/05
CORTO 3150 2012
AUTRES MARQUES
KRONE EC 32 2013
KRONE EC 3200 FCV 2016
KRONE EC B870 CV 2016
KUHN GMD 802 F 2012
KUHN GMD 4410 2012
FELLA SM 310 TL RC 2011

FANEUSES:
CLAAS
VOLTO 1100 2013
VOLTO 900 2021
VOLTO 870 11/10
VOLTO 800 2014
VOLTO 770 T 2012
VOLTO 770 09/05
AUTRES MARQUES
CONDIMASTER 6821 2010
FELLA TH 680 2007
FELLA TH 7706 2013
KUHN GF 8501 MH 1999
KHUN GF 10802 2013

MOISSONNEUSES :
CLAAS
LEXION 740 2016
LEXION 650 T4i 2018
LEXION 540 2010
TUCANO 430 2018
TUCANO 340 2019
NEW HOLLAND
CX 7090 2015
CX 7090 2015

EPANDEUR / TONNE :
PICHON TCI 20700 2014
PICHON TCI 15700 2013
PICHON TCI 10400 2015
MAUGUIN 14000 2010
JEANTIL GT 10500 2004
JOSKIN KOMFORT 10000 2003
GILIBERT HELIX 7 2012
GILIBERT HELIX 8 2014

MANUTENTION :
SCORPION 732 2018

ELEVAGE :
BELAIR 215-2 2007
LUCAS SITTELLE 580 1994
LUCAS SPIRMIX JET 240 2010
ALTEC DR 160 PA 2009
HE-VA RONDO DAN 2013

TRAVAIL DU SOL :
RG 7M40 2000
KUHN HRB 303 2008
LEMKEN ZIRKON 7/300 2006
LEMKEN ZIRKON 8/300 S 2017
LEMKEN KARAT 9/300 U 2015
SULKY CULTILINE VR 2013
KUHN COMBIN 4M 2007
VIAUD TASSE AVT 1999

SEMOIRS :
GASPARDO MT 4 2009
KUHN COMET 1995
LEMKEN SOLITAIR 8 2017

COMBINE
MASCHIO ORSO/ DAMA 2014

Nombreux choix disponibles.
Plus d'informations sur demande.
www.tractomarket.com/macon
FB/CLAASMACON
CLAAS

15 - AV taureau salers 3 ans, HBS, naisseur Pierre Chanet, IBR A. A St-Hippolyte.
✆ 06 43 22 56 17

15 - AV taureau salers 3 ans, HBS, naisseur Pierre Chanet, IBR A. A St-Hippolyte.
✆ 06 43 22 56 17

26 - Vds clapiers 2 lots 16 et 27 à démonter + vieux matériel agricole.
✆ 09 67 11 70 33 HR

67 - Vends occas laveuse díasperge 6m et laveuse Èlectronique Hermeler 16 sorties éplucheuse Hepro - pulve cima a turbines porte 200l Ventilateur pour séchage oignon et peseuse avec bande transporteuse 1-5 kg Destoloneuses et désherbeur interrangs avecplastique et brosses rotatives pour buttes fraise. Mat neufs Heuling Griffes asperge et plant frigo fraise (sauf dep 67-68-54-57)
✆

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ 06 87 42 14 57 HR

89 - 89 Vends Trisemavator Howard 2.70 métres., très bon état, Brabant Huard losange RL40 14, 4 fers. Rotovator Howard 2.20 mètres, bon état modèle entreprise, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Achète Corn.Picker Bourgoin MD8 GR10 GX. Règlement comptant.
✆ 06 17 70 29 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4509)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends tracteur Renault 55, batterie neuve + charrue 2 socs + retourne brebis (4703)
✆ 06 81 33 02 29

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4801)
✆ 06 30 11 59 25



26 - Vends matériel de fromagerie: des grilles, tables d'égouttage, éviers portables.
✆ 06 17 07 52 89

38 - Vends scie à ruban volants 70 moteur 3cv 3 points - Extirpateur 1,70 9 dents de 24 - Râteau Remy 4 disques.
✆ 04 74 84 56 62 HR

38 - Vends machine à fabriquer des granulés, bois ou pour alim animale Smartwood mod PLT 100 PTO 2500 euros.
✆ 06 86 74 58 69

26 - Vends Presse bottes rondes John Deere 570 An.2000 double liage pick-up large 6200€ HT
✆ 06 87 83 65 79

69 - Vends carottes betteraves oignons P de T Monalisa en palox de 400 kg, excellente qualité. Prix très intéressant.
✆ 06 60 18 89 25

71 - Vends 40 balles enrub., TV, RGH, récolte 02/09 et jeunes vaches mo, bonne réf, TGS.
✆ 03 85 74 78 87 ou
06 48 77 87 25



58 - Vends épandeur Sodimac Rafal 900 S, - gyrobroyeur Grenier Franco, année 2015 (4702)
✆ 06 87 49 71 60

67 - Plastique asperge N/B et transparent a poches 1,4-2-4-5m et antibuée 1,7m. 800 arceaux avec ancre pour tunnel plastique 5m de large.
✆ 06 14 36 28 98 ou
03 88 70 72 74

71 - Vends 2 capéras Camérails, 1 ratelier, pivotant, 2 ratelierq, veaux rampe + moteur fumier, Dimag, auge 6 m + 5 m veau.
✆ 07 77 04 41 53

Elevage

21 - Vends 4 panneaux cornadis 6 m., 8 places, - barrières de pré 6 m. ou 4 m. (4601)
✆ 06 46 10 52 91

69 - vend céllule a céréale avec ventilation diamétre 3.55 hauteur 5.00
✆ +33637872853

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin + regain récolte 2021 très bonne qualité, balle ronde. Livraison assurée.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends piquets acacia, bois chauffage, foin regain bottes rondes, carrées et MD.
✆ 06 61 15 30 25

01 - Vends foin bottes carrées 500 bottes environ.
✆ 07 78 11 12 73

38 - Vends pommiers/poiriers variétés anciennes sur porte-greffe choisi par l'INRA pour meilleure adaptation au climat.
✆ 06 42 90 75 43

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ 06 73 92 81 55

69 - vend balle ronde enrubannage luzerne dactyle portable
✆ 06 37 87 28 53

Propriété

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, le tout plat, prés plantables (4802)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

69 - Vends vigne 0.4450 ha de Fleurie et 0.1450 ha. de Chiroubles (Cercillon). Mécanisable.
✆ 06 84 07 24 65

Location

Agricole

69 - Loue parcelle 0.5 Ha de pêchers irrigués, 16 variétés, conviendrait pour la vente au détail.
✆ 06 98 35 96 82

Emploi

Offre

07 - Cherche chauffeur poids lourds pour collecte de lait plateau ardéchois logé.
✆ 06 64 43 94 45

38 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes et fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ 06 24 87 28 37

38 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules et prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ 06 24 87 28 37

57 - Secteur Sarreguemines, élevage laitier recherche agent agricole polyvalent H/F, Cdi, plein temps, travail en Équipe, traite,veaux, alimentation,possibilité logement.
✆ 06 08 25 73 85

71 - Recherche salarié viticole Vergisson, travaux manuels, labours, traitements, expérience, domaine Bio.
✆ 03 85 35 84 25

71 - Recherche salarié occasionnel, taille vigne, environ 4 mois, sect. St-Boil, rémunération à l'heure ou l'hectare.
✆ 03 85 44 03 37

DIVERS

42 - Vends Citroën C Diesel 71 000 km - an 2006 + épandeur à fumier très bon état
✆ 07 87 87 46 19

Mariage

15 - Femme 48 ans désire rencontrer homme 50 à 60 ans (4704)
✆ 07 86 57 54 63

Animaux

Bovin

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - IVEMAT de 105 à 124, - IVEMAT des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)
✆ 06 15 28 77 63

71 - Vends 40 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends bons taureaux charolais 2 ans, et au choix ou en lot bons veaux au sevrage.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Vends 5 génisses normandes pleines, vêlage janvier, livraison possible.
✆ 06 08 95 93 72

71 - Vends cause cessation, T.B. taureaux repro., HBC, de 3 et 2 ans, 3 vaches et 3 veaux nés 09/21, charolais, IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

88 - Vends vaches Angus bio velage printemps 2022
✆ 06 87 03 17 88

89 - Vends 10 taureaux charolais 18 mois HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (4503)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

LE MOIS DU REPRODUCTEUR SUR LES MARCHÉS
Ventes aux enchères de reproducteurs de 18 mois à 6 ans
3 DATES À RETENIR

26 janvier 2022	CHATEAUMEILLANT (Cadran Boischaut)	02 48 61 08 40
03 février 2022	MOULINS ENGILBERT (Sicafome)	03 86 84 28 75
16 février 2022	SANCOINS (SA Grivelles)	02 46 65 01 79

Renseignements et inscriptions obligatoires avant le vendredi 07 janvier 2022
En partenariat avec le HBC et ALSONI

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois et veaux d'automne génétyquement SC et vêlage facile. GAEC Léchenault Frères (4510)
✆ 06 24 24 69 93

38 - Prends bovins en pension à l'attache 2 ans et plus Indemne IBR B VD 12 places.
✆ 06 15 75 56 60

42 - Vends très bon taureau HBC naisseur Elevage Cadoux né 02/2017
✆ 06 08 99 46 88 ou
06 86 17 42 85

71 - Vends un taureau 30 mois et 10 génisses charolaises gestantes, HBC, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert Cl, Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

Caprin

69 - Vends 1 bouc de 1 an et 1 bous de 3 ans.
✆ 06 98 16 85 96

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4701)
✆ 03 86 58 36 05

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30

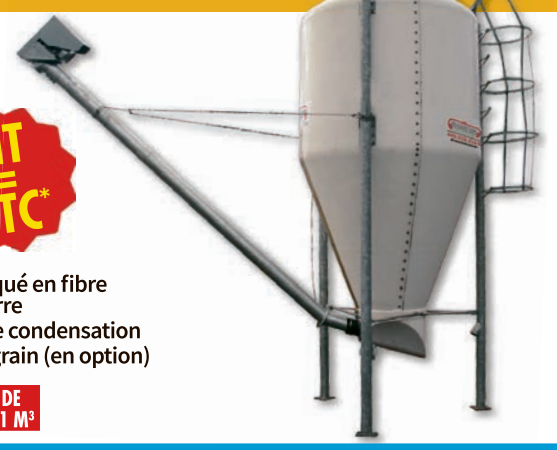


HT = TTC*
OFFRES VALABLES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021
PROFITEZ ENCORE DE NOS OFFRES EXCEPTIONNELLES !
*Offre soumise à conditions. Valable sur une sélection de produits et dans la limite des stocks disponibles. Voir conditions et liste des produits sur www.beiser.fr

LAME À NEIGE 3 M
HT = TTC*
• Hauteur de la lame 0,90 m
• Double orientation hydraulique
• Lame réversible pour différents travaux
EXISTE EN 2 M ET 2,50 M



SILO POLYESTER EN KIT COMPLET
HT = TTC*
• Fabriqué en fibre de verre
• Pas de condensation
• Vis à grain (en option)
EXISTE DE 4 M³ À 31 M³



TAPIS CAOUTCHOUC MARTELÉ
LONGUEUR: 10 M, 20 M, 30 M
• Facilement découpable
• Antidérapant
• Alvéolé
10 MM D'ÉPAISSEUR
LARGEUR : 1M20, 1M60, 2M, 2M50, 3M ET 4M
HT = TTC*
IDÉAL POUR LOGETTES, BÉTAILLÈRES, RÂTELIERS, CHEMINS GLISSANTS



AUGE SUR PIEDS TRÈS ÉPAISSE
HT = TTC*
• En demi-lune, moins de risque de corrosion
• Disponible de 2 M à 8 M
ø 600/ø 800/ø 1000
ø 1300 MM (Fond plat)



STATION ADBLUE® POLYÉTHYLÈNE SANS ODEUR DOUBLE PAROI 2000 L
HT = TTC*
EXISTE EN 750 L, 1000 L ET 1500L
• En double paroi, ne nécessite pas de bac de rétention
• Enrouleur avec 6 M de tuyau
• Traitée anti-UV
• Pompe spéciale AdBlue®



STATION FIOUL DOUBLE PAROI PEHD "CONFORT +" SÉCURISÉE 2 000 L
HT = TTC*
EXISTE EN 750 L, 1000 L ET 1500L
• Cuve double paroi aux normes et garantie 15 ans
• Inodore : traitement SMP anti-odeur des parois
• Pompe à fuel 72 L/min, sécurisée par badge



PAYEZ SUR 11 MOIS À TAUX 0%** - ACHATS EN LIGNE 24H/24 SUR www.beiser.fr
** Voir conditions sur www.beiser.fr. © Beiser - 12/2021. Photos non contractuelles.

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Notaires

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2014, Monsieur Claude Paul ESTIVALET, en son vivant retraité, demeurant à MONTMANCON (21270), 27 Rue du Meix Rameau, célibataire, né à DIJON (21000), le 17 août 1947, et décédé à AUXONNE (21130), le 20 septembre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître David BELOU, notaire à DIJON, le 22 septembre 2021, suivi d'un acte complémentaire au dépôt de testament reçu par Maître David BELOU, notaire à DIJON (21), le 24 novembre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me David BELOU, notaire à DIJON (21), 1 Place de l'Europe, référence : 21012, dans le mois des présentes.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion

Me David BELOU

AL214831994

SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET» notaires associés
1 Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 5 décembre 2016, M. Jean Noël FOURNIER, retraité, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 3 rue des Narcisses, veuf de Mme Arlette TREMEAU, né à DIJON (21000) le 28 février 1932, décédé à DIJON (21000) le 13 octobre 2021, a institué un légataire universel.

Testament déposé au rang des minutes de la SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET» suivant acte reçu par Me ROYET en date du 25 novembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me François-Xavier ROYET, Notaire à NUITS SAINT GEORGES, 1 rue François Mignotte, chargé du règlement de la succession.

Pour avis

AL214831998

NOMINATION

CHALET HOTEL COTE DOLE

Société par actions simplifiée
au capital de 523 000 euros
Siège social
rue François Mitterrand,
21850 ST APOLLINAIRE
519 826 960 RCS DIJON

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT + PDT CODIR

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 06/07/2021, Jean-Luc FAIVRE demeurant 8, rue Jean-Baptiste Brouard, 21380 ASNIERES LES DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Bernadette DUCERT démissionnaire.

Aux termes d'une décision du comité de direction du 06/07/2021, Gérard MERESSE, demeurant 3, rue de Vougeot, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, a été nommé Président du comité de direction en remplacement de Jean-Luc FAIVRE, démissionnaire.

POUR AVIS, Le Président.

AL214831937

SA JEAN-PHILIPPE MARCHAND

Par Délibérations du C.A du 11/09/20219, les administrateurs de la société SA JEAN-PHILIPPE MARCHAND, SA au capital de 186 155,00 euros, RCS DIJON 414 870 642, Siège social 4 rue Souvert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, nomment en qualité d'administrateur Monsieur Julien MARCHAND demeurant 58 C rue René Cassin 21850 SAINT APOLLINAIRE en remplacement de Monsieur Denis MARCHAND, et de coopter en qualité d'administrateur, la société JMB HOLDING, SCI au capital de 9 226 668,00 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 803 020 882, ayant son siège social 115 avenue du Maréchal de Saxe 69003 LYON, représentée par Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Pour avis

AL214831974

ELIF

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 2 Rue De L'hotel De Ville
89690 CHEROY
880983648 RCS de SENS

Par AGE du 16/11/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Démission de ses fonctions de présidente Madame HAYBER Mukkades. Nomination de nouvelle présidente Madame YUKSEL Melek 39 RUE DES GUICHETTES, 77140 NEMOURS. Refonte des statuts en SASU. Suppression de l'activité: «vente d'alcool»

Mention au RCS de SENS

AL214831977

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

MAISON COLIN SEGUIN GROUPE

par sigle MCS GROUPE
SAS au capital de 1 651 714 euros
Siège social : 4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
808 182 182 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 1er octobre 2021, l'assemblée générale a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du même jour, sans limitation de durée, la société MILALOU INVEST dont le siège social est 35 place des Graves - 69400 PORTE DES PIERRES DOREES. Pour avis.

AL214831984

AUTO RACING FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 717 rue de l'Aviation – Bât. HM6 – 21600 OUGES 800 029 712 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 01/10/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Nicolas de BUTTET, demeurant 29B, rue de Talant – 21000 DIJON, à compter du 01/10/2021. Pour avis. Le Président.

AL214832021

TRANSFERT DE SIÈGE

SAINT ANDRE DES ARTS 21

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 , route de Troyes
21121 DAROIS
813 037 827 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2021, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 35, grande rue 21310 ARCEAU, à compter du 16/11/2021.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214831930

CUMA DE BAUBIGNY

RCS 778 163 832

L'AGE des associés, réunie le 06/07/2021 a voté le transfert du siège social de la Cuma de Baubigny, Mairie 21340 BAUBIGNY chez ROY Cyprien, 3 Rue du bout du Monde, 21340 VAUCHIGNON

Pour avis le Président

ROY Cyprien

AL214831983

Comtat experts
39 rue des Portes de la Tapy
84170 MONTEUX

MAVIPAL

Société par actions simplifiée
au capital de 252 000 €
Sise : Le Bouleau 21430 LIERNAIS
531 145 746 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associée unique du 3/11/2021, le siège social a été transféré de Le Bouleau, LIERNAIS (Côte d'Or), à Avenue André Malraux à BRIVE LA GAILLARDE (Corrèze).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BRIVE.

Pour avis,

AL214832001

DIGITAL CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 500 euros
Siège social : 15 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
404 951 584 RCS DIJON

Selon décision du 18/11/2021, la gérance de la société à responsabilité limitée DIGITAL CONCEPT a décidé de transférer le siège social du 15 Boulevard de Brosses, 21000 DIJON au 20 Rue de la Liberté, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214832015

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LOUBINILE.

Forme : SCI.

Capital social : 4907,28 euros.

Siège social : 6 place Carnot, 21200 Beaune.

339.906.695 RCS de Dijon.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2021, le gérant a décidé, à compter du 19 novembre 2021, de transférer le siège social à 15 rue Pierre Joigneaux, 21200 Beaune.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214832022

MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL

BRAZEY MOREAU TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
porté à 200.000 euros
Siège social : ZI Grand Pasquier
Route d'Esbarres,
21470 BRAZEY EN PLAINE
442 738 167 RCS DIJON

Par décision du 27/10/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 192.300 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7 700 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 200.000 euros

AL214831976

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

LE TRIOLET

SC au capital de 91.621,86 €
Siège social : 5 Rue du Château
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
353 949 654 RCS DIJON

L'assemblée extraordinaire du 24.10.2021 décide de réduire le capital de 1.471,86 € pour le porter à 90.150 € par diminution de la valeur nominale et de transformer la Société en SAS. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président, la société PICARD VINS & SPIRITUEUX, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 8.000.000 €, dont le siège social est Route de Saint Loup de la Salle – Les Noirots – 71150 CHAGNY, immatriculée 405 130 857 RCS CHALON SUR SAONE, représentée par M. Gabriel PICARD, 1 C rue de la Bouzaize - L'Oseraie – 21200 COMBERTAULT.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Le Président

AL214831988

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 29/11/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PAGNY-LA-VILLE: Terre - Urbanisme : Zone A du PLU

3 ha 15 a 20 ca

- Au gros chene: ZL-15

PAGNY-LE-CHATEAU: Terre - Urbanisme : Zone N au PLU

1 ha 85 a 00 ca

- Les champs de chassaigne: ZK-11

VILLARS-FONTAINE: Vignes, Urbanisme : zone Ap du PLU. Objectif : Maintien du fermier en place

1 ha 02 a 30 ca

- Champs baudot: ZB-11 - Les repes: ZC-43

MARSANNAY-LA-COTE: Terre, Urbanisme : Zone Apv du PLUi-HD

12 a 93 ca

- Es barres: BL-64

TERREFONDREE: Terres, landes, taillis simple

Urbanisme : RNU – Objectif : maintien du fermier

13 ha 43 a 50 ca

- Bas des cerfs: ZC-11(A)-11(B)-11(C)-11(D)-11(E) - Les ruchons: ZC-14(A)-14(B)-14(C)-14(D)-14(E)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

BELLEFOND – Terre – Urbanisme : zone Ab du PLU 31 a 80 ca

- 'En pissevin': AC- 404

RUFFEY-LES-ECHIREY – Terres, Urbanisme : Parcelles A140, A143, A147, A153, A207, A212, A213 situées en zone A du PLU,

Parcelles B224, C85, D335, E285, H98, H134, H152, H267, H284, H718 situées en zone Aa du PLU, Parcelle G30 située en zone N du PLU.

6 ha 00 a 52 ca

- 'Au dessus des roilottes': G- 30 - 'En champ chevreau': B- 224[113] - 'En chatoux': A- 207- 212- 213 - 'La piece du saint esprit': H- 98 - 'La piece sirgent': C- 85 - 'Les alloueres': H- 134- 152

- 'Les herbuottes': D- 335 - 'Les noues': A- 140- 143- 147- 153 - 'Les petites quarres': H- 267- 284- 718[258] - 'Les templieres': E- 285

BRETIGNY Terres, zone A du PLU-1 ha 96 a 90 ca

- 'Les alloueres': ZC- 9- 10 - 'Les grandes bornes': ZD- 4

RUFFEY-LES-ECHIREY Terres

1 ha 34 a 56 ca

- 'Au dessus des roilottes': G- 34 (Zone N du PLU)-'En champ chevreau': B- 114 - 'En valmy': F- 92 - 'Les allouères': H- 122- 125 (Zone Aa du PLU) - 'Les noues': A- 93 (Zone A du PLU)

VAROIS-ET-CHAIGNOT - Terres, Zone a du PLU: 41 a 20 ca

- 'Le bas du chene': ZH- 18

RUFFEY-LES-ECHIREY – Terre, Urbanisme :

zone A du PLU : parcelles A21, A34, A46, A85, A192, A211, A389, A405, A418, C155, C308, C317, D119, D178,

zone Aa du PLU : parcelles A273, A276, B79, B81, B118, C310, D231, D242, D300, E570, F55, F60, F260, F322, G469, G900, G902, G908, H123, H157, H449,

zone N du PLU : parcelles G328, G329.

12 ha 23 a 03 ca

- 'Au breuil': A- 389- 405- 418 - 'Au cloitre': E- 570[146] - 'Au dessous des contours': G- 328- 329 - 'Au recru d echirey': B- 79- 81 - 'Aux aigeottes': A- 21 - 'En champ chevreau': B- 118 - 'En chatoux': A- 192- 211- 273- 276

- 'En rouhan nord': G- 900[420]- 908[771] - 'En valmy': F- 55- 60 - 'La charme aux oeufs': A- 34 - 'La colonne': C- 308- 310- 317 - 'La peute piece': C- 155 - 'Le bois de ruffey': D- 178 - 'Les allouères': H- 123- 157

- 'Les cendres': D- 231- 242- 300 - 'Les grandes quarres': H- 449 - 'Les herbues': F- 260 - 'Les longues roies': A- 46 - 'Les lusies': F- 322 - 'Les mailleres': G- 469- 902[464] - 'Les noues': A- 85

- 'Les seves': D- 119

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/12/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214832023

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

LEIA MANAGEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 403.640 euros
Siège Social : 2, avenue Eugène Spuller
21340 NOLAY
519 012 868 RCS DIJON
(la « Société »)

Par décision unanime des associés du 20/10/2021 et décision du Président du 30/11/2021, il a été décidé augmenter le capital social de 10.000 € pour le porter à 413.640 €.

Pour Avis.

AL214832018

MODIFICATION DE STATUTS

TARTERET GIRARDOT

EARL au capital de 221 100€
Siège social
615 Rue de la Croix Ferrat
Hameau de la Cour
21130 AUXONNE
882 524 093 RCS DIJON

AGE du 29/10/2021 : transformation de EARL en SCEA à compter du 29/10/2021 et démission de M. Jean-Pierre GIRARDOT de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/2021. Pour avis

AL214831898

ELYPS'S

TAXI RMD

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 avenue de la Concorde
21000 DIJON
893 586 420 RCS DIJON

Le 1/11/2021, l'AGM a décidé de remplacer à compter du 1/11/2021 la dénomination sociale TAXI RMD par TAXI 2R et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts et de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée Mr Benjamin ROUSSEY, demeurant 4 bis rue des Seguins, 21410 GERGUEIL.

AL214831952

EURL LES HAUTS DE MEURSAULT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 5 route de Volnay - 21190 MEURSAULT 789 952 462 RCS DIJON Aux termes de décisions du 22/10/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 22/10/2021, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées nonobstant la transformation. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés. Monsieur Gaspard FAUCHER a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Gaspard FAUCHER, demeurant 5, route de Volnay – 21190 MEURSAULT. Pour avis Le Président

AL214831975

SARL HOTEL RESTAURANT L'OREE DES CHARMES

au capital de 10 000 euros
Siège social : 56 Rue d'Avau
21540 BLAISY-BAS
808 800 254 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 19/11/2021, la collectivité des associés :

- a pris acte de la démission de M. Philippe FERNET de ses fonctions de cogérant à compter du 19/11/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

- a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital.

Pour avis.La Gérance

AL214831981

AVIS DE MODIFICATION

PATRIMOINE GESTION PRIVEE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 62 rue de Lorraine
21200 BEAUNE
905 001 178 RCS DIJON

Suite à l'AGE du 15/11/2021, il a été décidé de modifier l'objet social, en conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit : Apporteur d'affaires, d'intermédiaire et de gestion des affaires

Mention sera faite au RCS DIJON

AL214831986

CAFE DE LA PLACE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Rue du Rocher
21160 MARSANNAY LA COTE
812 238 392 RCS DIJON

Selon décision du 29/10/2021, Mme Cécile SZKOLNIK, demeurant 1 Allée des Prés de la Croix 21490 BROGNON, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Aïssa KAOUANE, démissionnaire.

Selon décision du 29/10/2021, la gérance de la société à responsabilité limitée CAFE DE LA PLACE a décidé de transférer le siège social du 14 Rue du Rocher, 21160 MARSANNAY LA COTE au 25 Place Fontaine d'Ouche, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214831990

TRUCK'S REPAIR

SARL au capital de 3000 €
Siège social
1 Rue Des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
894565332 RCS de DIJON

Par AGE du 08/11/2021, il a été décidé à compter du 08/11/2021 :

- D'adjoindre à l'objet social les activités de : ACHAT-VENTE DE VÉHICULES D'OCCASION DE TOUS TYPES

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de DIJON

AL214831993

SIGNATURES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 24 place Carnot - 21200 BEAUNE 485 024 400 RCS DIJON Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 22 novembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Pierre TOURNIER. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Pierre TOURNIER, demeurant 24 place Carnot - 21200 BEAUNE. Pour avis.

AL214832003

ELTEC

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros - Siège social : 2 rue du Clos Chameroy - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE - 503 533 986 RCS DIJON - Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 26/11/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 8 600 €, pour être ramené de 15 000 € à 6 400 € par rachat et annulation de 430 parts sociales de 20 € chacune. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : 15 000 € / Nouvelle mention : 6 400 €. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/11/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gérard CHAMBIN de ses fonctions de Gérant au 26/11/2021 et a nommé en remplacement en qualité de nouveau Gérant Monsieur Stéphane COEURDASSIER, demeurant 5 impasse de la Chaumière – 21240 TALANT, pour une durée illimitée, à compter du 26/11/2021. Elle a également décidé de transférer le siège social du 2 rue du Clos Chameroy – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE au 4 Avenue Georges Besse - Les Portes de Bourgogne - 21320 CREANCEY, à compter rétroactivement du 01/11/2021 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL214832009

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

LA RUCHE LOGISTIQUE

SARL transformée en société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros. Siège social : Voie Communale 4 21320 CREANCEY. 804 949 865 RCS DIJON. AVIS DE TRANSFORMATION. Aux termes d'une délibération du 30/07/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Romain LARGERON et M. Thomas LARGERON, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président : la Société Pianissimo, société à responsabilité limitée au capital de 307 500,00 euros, ayant son siège social 19, rue de Morcueil, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, immatriculée au RCS sous le numéro 882 172 067, représentée par M. Thomas LARGERON ; et un Directeur Général : la Société Nova, société à responsabilité limitée au capital de 295 500,00 euros, ayant son siège social Voie Communale 4 21320 CREANCEY, immatriculée au RCS sous le numéro 882 103 104, représentée par M. Romain LARGERON. Pour avis. Le Président

AL214832012

LE BON RUPT

Société civile
au capital de 1.524,49 €
Siège social : Lieudit
89630 SAINT-LEGER-VAUBAN
333 329 696 R.C.S. Auxerre

Par AGOE du 19/11/2021, les associés ont :

Constaté le décès des associés en date du 7/11/1995 et ont décidé de modifier l'article 7 des statuts en conséquence.

Constaté la démission des co-gérants Monsieur René RACAUD et Geneviève LESPINASSE VINETTE en date du 19/11/2021 et ont désigné, en remplacement, Monsieur Michel, Fernand CREPIN né le 31/03/1950 à PARIS (9ème) demeurant 36-38, Avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE et de modifier l'article 16 des statuts en conséquence.

Décidé de transférer le siège social au 36-38, Avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera radiée du RCS AUXERRE et réimmatriculée au RCS de CRETEIL.

Pour avis

AL214832014

AVIS DE MODIFICATION

SECALIA CHATILLONNAIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
4, boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
851 988 048 RCS DIJON

Les Associés ont, le 9 novembre 2021 :
- pris acte de la démission de Monsieur Christophe Richardot de son mandat de

Président et nomme en remplacement Monsieur Ole HVELPLUND, demeurant Ellemarksvej 15, 8000 Aarhus (Danemark),

- décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 495.000 € par création et émission de 49.500 nouvelles actions ordinaires de 10 € par action ordinaire nouvelle, sans prime d'émission, le capital social est fixé à la somme de 500 000 €. Il est divisé en 50.000 actions de 10 € chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. et modifié les articles 6 et 7 des statuts.

AL214832020

→ CESSION

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 19/11/2021, Commune de GUIPY rue St Eloy 58420 Guipy 215801325 a donné location gérance à : Cerutti Cedric 27 rue St Jacques de Compostelle 58420 GUIPY, son fonds de commerce de Bar restaurant epicerie pain tabac sis et exploité au 27 rue de saint jacques de Compostelle 58420 GUIPY. Le présent contrat est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 01/12/2021 au 01/12/2030, renouvelable par tacite reconduction.

AL214831964

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MOMS PLANETE ENTREPRISE COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 5 rue Ernest Chaput 21000 DIJON 819 964 594 RCS DIJON Le 1/05/2021, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Mr Olivier MEUNIER, demeurant 25 Grande Rue 21380 Messigny-et-Vantoux, pour une durée illimitée. Pour avis La Gérance

AL214831892

MC GROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 290 630 euros
Siège social : 13, rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
827 921 180 RCS DIJON

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Dominique GRANDGERARD, demeurant 15 rue Jean Jaurès 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, pour une durée illimitée à compter du 01/10/2021.

AL214831934

VERNALEX

Aux termes d'une assemblée générale en date du 17/11/2021, il a été décidé de nommer gérante Emmanuelle CHASSIN demeurant 23, rue Louise Michel 21600 LONGVIC, en sa qualité d'associée. Dénomination sociale : VERNALEX, Capital : 1 000 euros. Siège social : 8Bis rue de la forêt - LONGCHAMP (21110), immatriculée au RCS DIJON – 882 899 768. La gérance, Alexandre VERNET.

AL214831946

LOCATION-GERANCE

Acte SSP du 1/11/2021: Mr Serge BRULBAULT, demeurant 5 avenue de la Concorde 21000 DIJON, immatriculée sous le n° 328 754 965, a donné en location-gérance à la Société TAXI RMD, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est 3 avenue de la Concorde 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le n°893 586 420, un fonds de commerce de Taxi sur la commune d'ARCEY (21) à l'emplacement n°1, consentie pour une durée de douze mois à compter du 1/11/2021 et jusqu'au 31/10/2022, A l'issue de cette période de douze mois, le contrat se poursuivra pour une durée indéterminée, sauf dénonciation. Pour insertion

AL214831951

LOCATION-GERANCE

Acte SSP du 1/11/2021: Mr Serge BRULBAULT, demeurant 5 avenue de la Concorde 21000 DIJON, immatriculée sous le n° 328 754 965, a donné en location-gérance à la Société TAXI 2R, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est 3 avenue de la Concorde 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le n°893 586 420, un fonds de commerce de Taxi sur la commune d'ARCEY (21) à l'emplacement n°1, consentie pour une durée de douze mois à compter du 1/11/2021 et jusqu'au 31/10/2022, A l'issue de cette période de douze mois, le contrat se poursuivra pour une durée indéterminée, sauf dénonciation. Pour insertion

AL214831955

EARL EST

Société civile
au capital de 96 000 euros
Siège social : 21520 LOUESME
478 818 107 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2021, la collectivité des associés a : autorisé Monsieur Eric MAITROT à démissionner de ses fonctions de gérant réduit le capital pour le ramener à 48 000 € le tout à compter rétroactivement du 1er novembre 2021. Pour avis, la gérance

AL214831996

ALAIN CHAVY

Société à responsabilité limitée au capital de 1 300 000 euros - Siège social : 5 rue du Creux de Chagny - 21190 PULIGNY-MONTRACHET - RCS DIJON 483 983 193 - Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2021, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de co-gérant, M. Corentin CHAVY, demeurant 3 place du Monument – 21190 PULIGNY-MONTRACHET, à compter du 25/11/2021 et pour une durée illimitée, aux côtés de M. Alain CHAVY, déjà Gérant. Pour avis. La Gérance.

AL214831999

NOMINATION

CHAMPROD
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 €uros
Siège social : Avenue Amiral Chabot – Zone Technoport
21250 PAGNY LE CHATEAU
813 614 880 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 septembre 2021 :
Madame Justine BRENOT
Demeurant à SEURRE (21250), 30 rue de beauraing
a été nommée cogérante de la société avec effet au 1er septembre 2021
Et
Madame Emeline SAINT-POL
Demeurant à SAINT AUBIN (39410), 14 rue François Bachut
a été nommée cogérante de la société à compter du 1er octobre 2021.
Pour avis,

AL214832006

ETABLISSEMENTS CESCUTTI & CIE

Par AGE du 02/11/2020, les associés de la société ETABLISSEMENTS CESCUTTI & CIE, SARL au capital de 45 734,71 euros, Siège social : 12 rue Edmond Voisenet 21000 DIJON, RCS DIJON 017 150 681, ont : - pris acte de la démission de Monsieur Alexandre CICCARDINI de ses fonctions de cogérant, à compter du même jour, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement ; - décidé de proroger de 50 ans la durée de la société, soit jusqu'au 05/07/2071 et de modifier en conséquence, l'article 5 « Durée » des statuts. Par AGO du 21/10/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Luigi CESCUTTI, à compter du 21/10/2021, en remplacement de Madame Kelly CESCUTTI, démissionnaire.
Pour avis – la gérance

AL214832010

→ NON DISSOLUTION

SYSTEME V

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 10C ROUTE DE DIJON, 21270 Vonges
818 436 453 RCS de Dijon

L'assemblée générale du 05/11/2021 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.Modification au RCS de Dijon

AL214831987

HELENA

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : 11 rue des Champs - 21250 BONNENCONTRE 835 184 581 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Gérant

AL214832013

ACELA

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 10 rue de l'Hôtel-Dieu - 21200 BEAUNE 841 357 841 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL214832017

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

HORIZON IMMOBILIER, SARL au capital de 7 650 euros, siège social et de liquidation : 40 Rue des Buttes, 21000 DIJON, 449 417 153 RCS DIJON, AGO 31/05/2021 à effet du 31 décembre 2009 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

AL214831832

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

ACTIVE HERITAGE

SARL en liquidation
au capital de 500 euros
7 Bis Rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
887 919 330 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Fabrice LAURENT, dt 15 Rue Robert Folz 21000 DIJON, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL214831980

S.C. G.R. INVEST

En liquidation
Au capital de 2 000 €
Siège social et de liquidation
11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
444 810 279 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G. du 24/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe ROCARD, demeurant 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL214831992

Notaires

SCI LIIN

Société civile immobilière
en cours de liquidation
au capital de 42.685,72 euros
Siège de la liquidation : DIJON (21000),
5 rue de la Fontaine Billenois
353 769 813 R.C.S. DIJON

Par AGE du 13/11/2021, les associés ont prononcé, à effet du même jour, la clôture de la liquidation de la Société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal (édition du 05/11/2021). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis,

Florence INGARGIOLA

Liquidateu

AL214832007

AVIS DE DISSOLUTION

SCI LE PETIT CERF
Société Civile Immobilière
au capital de 38 112,25 Euros
Siège social : 13, Rue du Petit Cerf
21260 SELONGEY
350 901 443 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles 1844-7 à 1844-9 du Code civil. Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Bruno GREUILLET, demeurant 6, Rue Drouhin à 21190 PULIGNY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis

AL214832016

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LE PETIT CERF
Société Civile Immobilière
En cours de liquidation conventionnelle
au capital de 38 112,25 Euros
Siège social : 13, Rue du Petit Cerf
21260 SELONGEY
350 901 443 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2021, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 octobre 2021, donné quitus et décharge de son mandat à M. Bruno GREUILLET, liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL214832019

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 29/10/2021

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BOULANGERIE BAZEAU

Siège : 122 A Route de Chevigny, 21800 SENNECEY LES DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 13 000 euros

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, petite restauration sur place et à emporter, traiteur, vente de boissons non alcoolisées

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix

Transmission des actions : agrément en AGE et libre entre associés, conjoints, ascendants ou descendants

Président : Monsieur Guillaume BAZEAU (55, Rue de Franche Comté, 21760 LAMARCHE SUR SAONE)

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL214831805

ELYPS'S

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SERALIX IMMO Siège social : 12 rue des Coquelots, 21410 FLEUREY SUR OUCHE Objet social : - l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, - éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, - l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Jean-Gilles FEVRE, demeurant 12, rue des Coquelots 21410 FLEUREY SUR OUCHE Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Les cessions à un tiers sont soumises à un agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214831894

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution en date du 16/11/2021 :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE GOUT DU LOCAL

Siège social : 1 Bis Rue de la Riotte, 21270 SOISSONS SUR NACEY

Objet social :

- achat, vente de tous produits agricoles
- vente en ligne de produits agricoles
- achat et vente de viande en gros et demi-gros,
- la réalisation de prestations administratives diverses

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Mme Mathilde DROUHIN (1 Bis Rue de la Riotte 21270 SOISSONS SUR NACEY)

Immatriculation de la Société au RSC de DIJON

Pour avis

AL214831935

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 23 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination sociale : GREEN CONCEPT CONSTRUCTION - Capital social : 10 000 Euros par apports en numéraire - Siège social : 19, Rue des Ardennes à 21000 DIJON - Objet : promotion immobilière, marchand de biens, achat de terrain à bâtir et de tous autres immeubles, en vue de la construction de tous bâtiments et de la revente de l'ensemble immobilier ainsi constitué, en un ou plusieurs lots - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Président : M. François COHADE, demeurant 5, Rue d'Hauteville à 21121 DAIX - Directeur Général : M. Burim VISHAJ demeurant 40, Chemin des Lentillères à 21000 DIJON. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers - RCS DIJON. Pour avis

AL214831979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 08/11/2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **TRANS CAP** ; Siège : 28 Rue Salvador Allende, 21600 LONGVIC ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 4 500 euros ; Objet : Transport public de marchandises avec des véhicules n'excédant pas 3,5t, Travaux de plomberie, installations et entretiens de climatisation; Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Mohamed KACHIN, demeurant 28 Rue Salvador Allende, 21600 LONGVIC ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL214831982

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/11/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : DES LUQUETTES. Objet social : Toutes activités de location meublée. La fourniture de tous services et prestations en relation directe et indirecte avec l'activité ci-dessus. Toutes prestations de services. Siège social :29 Grande Rue, 21310 Arceau. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. ROMAIN Didier, demeurant 29 Grande Rue, 21310 Arceau. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214831985

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 novembre 2021 Dénomination : SARL JPATE. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 6 impasse des Ruches, 21200 Montagny les Beaune. Objet : l'activité de location meublée professionnelle et non professionnelle, l'activité de marchand de biens. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Guillaume ETCHARRY-FERRE, demeurant 6 impasse des Ruches, 21200 Montagny les Beaune La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214831989

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PULIGNY-MONTRACHET du 25/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée / Dénomination sociale : CORENTIN CHAVY / Siège social : 5 rue du Creux de Chagny - 21190 PULIGNY-MONTRACHET / Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. / Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés / Capital social : 391 200 € / Gérance : M. Corentin CHAVY, demeurant 3 place du Monument - 21190 PULIGNY-MONTRACHET, assure la gérance / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis - La Gérance

AL214831997

NIÈVRE

→ SUCCESSION

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 25 avril 2020, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 22 novembre 2021, Monsieur Raymond André Jean ROGUET, célibataire, demeurant à EMPURY (58140), Chaumois, né à ANDREZEL (77390), le 20 mars 1937, décédé à AUXERRE (89000), le 21 février 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL584831959

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2019,
Madame Pauline RUSKYJ, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André BARBIER, , demeurant à NEVERS (58000) 7 rue des Francs Bourgeois EHPAD MARION DE GIVRY.
Née à NEVERS (58000), le 1er juillet 1934.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 19 mars 2021.
A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître patrice PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT (Nièvre) 22 rue gambetta, le 27 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584831986

→ NOMINATION

FPT - POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE

SAS au capital de 73.444.960 €
Siège social :
5, rue Pierre Timbaud
58600 GARCHIZY
350 693 586 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du 23/11/2021, les associés ont nommé en qualité de Président M. Sylvain BLAISE demeurant 72, Grande Avenue 60260 LAMORLAYE, à compter du 16/11/2021, en remplacement de M. Giuseppe DARESTA, démissionnaire.

Modification au RCS de NEVERS.

AL584831982

CLINIQUE DU CHATEAU DU TREMBLAY

SAS au capital de 119 977,38€
Siège social : Le Tremblay
58400 CHAULGNES
631 880 192 RCS NEVERS

Suivant décisions du 15/11/2021, l'associé unique a décidé de :

- Nommer en qualité de Président M. Nicolas CHOUTET demeurant 875 Chemin des Besquens 13820 ENSUES-LA-REDONNE en remplacement de M. Stéphane WITCZAK ;

- Nommer en qualité de Directeur Général Mme Chrystelle BEIGNON domicilié C/O GIE RAMSAY SANTE 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS

Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL584831988

TSF GERIN EXPLOITATION

Société par actions simplifiée
au capital de 65 000 euros
Siège social :
R N7-LieuDit Le Grand Champ
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
899 839 492 RCS NEVERS

Suivant l'extrait du procès-verbal des décisions de l'Associé unique en date du 17 novembre 2021, il a été décidé de nommer :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société ACG AUDIT, 503132359 RCS Orléans, dont le siège social est sis 4 rue de Micy – 45380 LA CHAPELLE ST MESIN

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant la société ORCOM AUDIT, 323 479 741 RCS ORLEANS, dont le siège social est à 2 avenue de Paris – 45056 ORLEANS CEDEX 1

Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL584831994

→ TRANSFERT DE SIÈGE

ALBADIS

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social
Boulevard Saint-Exupéry
58000 NEVERS
821 016 441 RCS NEVERS

Par décision du 05/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Boulevard Saint-Exupéry, 58000 NEVERS à Le Briou, 58700 PREMERY à compter du 26/11/2021.

AL584831969

GROUPEMENT FONCIER DE LA CANNE FLEURY

SC au capital de 3.048,98 €
Siège social :
PLACE DE LA MAIRIE,
18350 Nérondes
382 279 610 RCS de Bourges

L'AGE du 15/11/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 3 Place de la République, 58000 Nevers, à compter du 15/11/2021 ; Objet social : LOCATION DE BIENS A USAGE AGRICOLE ; Durée : expire le 18/08/2041Radiation au RCS de Bourges et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584831980

BIRON

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 €
Siège : Parc Ariane
78280 GUYANCOURT
450680970 RCS de VERSAILLES

Par décision du gérant du 26/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/12/2021 au 9 Rue anne-marie guillemot 58390 DORNES.

Gérant: M. BIRON DIDIER 9 rue anne marie guillemot 58390 DORNES

Radiation au RCS de VERSAILLES et réimmatriculation au RCS de NEVERS.

AL584831987

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Le 02/11/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Par jugement du Tribunal de commerce de Bourges en date du 02/11/2021, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire ouverte à l'égard de la société :
SARL ID WEB
1 Rue Jules Ferry 18000 Bourges
SIREN : 419 436 548

Etablissement secondaire : 22 rue de la Main de Fer 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire

Activité : Prestations informatiques

AL584831989

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 08/11/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Par jugement du Tribunal de commerce d'Auxerre en date du 08/11/2021, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire ouverte à l'égard de la société :
SAS BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy-sur-Yonne RCS N° 441.058.484

Etablissement secondaire : 27 Route d'Auxerre 58500 CLAMECY

Activité : Menuiserie

AL584831991

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA MACHINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE concernant l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 5 novembre 2021 et fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique, le Maire de La Machine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du PLU.

VU :

- le Code de l'Environnement, le Code de l'Urbanisme,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- l'arrêté du 20 novembre 2020 de M. le Maire de la commune de La Machine prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme
- l'ordonnance n° E2l000070/21 en date du 23/08/2021 de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon désignant M. Veniant, demeurant à Champvert en qualité de commissaire enquêteur,
- l'arrêté du 5 novembre 2021 prescrivant l'Enquête Publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Machine
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Machine pour une durée de 32 jours, du 29/11/2021 au 30/12/2021
L'enquête publique sera close le 30/12/2021 à 17 heures.

Article 2

A l'issue de la présente enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire pourra être approuvé par le conseil municipal.

Article 3

M. Veniant exerçant la profession de retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 4

Le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : administration@mairie-la-machine.fr

Article 5

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Machine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Veniant, Mairie de La Machine, Place de la Victoire, 58260 La Machine ou à l'adresse électronique suivante : **administration@mairie-la-machine.fr**.

Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la mairie : **www.mairie-la-machine.fr**

Article 6

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le 29/11/2021 de 9 heures à 12 heures.
- le 10/12/2021 de 14 heures à 17 heures.
- le 18/12/2021 de 9 heures à 12 heures.
- le 30/12/2021 de 14 heures à 17 heures.

Article 7

Dans le cadre du présent dossier de PLU, un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet {le rapport de présentation) est consultable en mairie et sur le site internet, mentionnés à l'article 5.
Le dossier d'enquête publique comporte l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis est consultable en mairie, mentionné à l'article 5.

Article 8

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Mr le Maire de La Machine.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet mentionné à l'article 5 du présent arrêté et tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 9

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 10

Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 11

Copie du présent arrêté sera adressée ä :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Préfet

Fait à La Machine le 8 novembre 2021
Le Maire
Daniel BARBIER

AL584831798

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00343464 parue dans Terres de Bourgogne, le 12/11/2021 concernant la Société Off Road Import, lire 58230 en lieu et place de 58320.

AL584831976

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00343453 parue dans Terres de Bourgogne, le 12/11/2021 concernant la Société Challenge International, lire 58230 en lieu et place de 58320.

AL584831977

MODIFICATION DE STATUTS

EARL BELLEVUE

Domaine de la Barre
58150 GARCHY
Au capital social de 40 000 €
RCS NEVERS - N° 803 575 869

AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations d'AGE en date du 8 novembre 2021 à effet du 1er novembre 2021, il a été procédé à la nomination à la gérance de Mme Alizée CHARLIER, demeurant à La Barre – 58150 GARCHY, en remplacement de M. Jean-François TURPIN, au changement de la dénomination sociale en EARL LA BARRE et au transfert du siège social à La Barre – 58150 GARCHY.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis. La gérance

AL584831963

NIVERNAISE DES FARINES MOULIN DES COMBRAILLES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieudit Dardault
58380 LUCENAY LES AIX
840 717 375 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 23 novembre 2021, l'associée unique a pris acte de la démission de la société FAMILLE MEGNAUD INVESTMENT de son mandat de directeur général de la Société à compter de cette date. L'article 29 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de la société FAMILLE MEGNAUD INVESTMENT a été retiré des statuts.

AL584831966

L&A LABONNE & ACDP

SCI RECOR

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 avenue Gambetta
58400 La Charité-sur-Loire
493 608 012 RCS NEVERS

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes d'une délibération en date du 09/11/2021, l'AGE a décidé de :

- Transférer le siège social du 37 avenue Gambetta – 58400 La Charité sur Loire, au 56 rue des Moulins – 63200 RIOM à compter de cette date, et de modifier en conséquence les statuts ;
- Nommer Mr David CORNEAU demeurant 16 rue de la Sagne – 63140 CHATEL GUYON, en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Mme Annie CORNEAU démissionnaire.

Pour avis La gérance

AL584831979

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE MODIFICATIONS

SCEA DE PORT AUBRY
Port Aubry - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Au capital social de 304 548 euros
RCS NEVERS - N°324 949 486

Par procès-verbal d'AG mixte en date du 1er novembre 2021, il a été procédé à la nomination à la gérance de M. Clément MELET en remplacement de M. Bernard ROBIN, gérant démissionnaire, et à la prorogation de durée de la société à 99 ans.

Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584831993

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 23/10/2021, la société C.S.F., SAS au capital de 100 347 710 €, dont le siège est à MONDEVILLE (14120) ZI route de Paris, immatriculée 440 283 752 RCS CAEN, a confié à la société ALBADIS, SARL au capital de 30 000 €, dont le siège est à PREMERY (58700), Le Briou, immatriculée 821 016 441 RCS NEVERS, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de type supermarché avec Drive adossé, et station de distribution de carburants, situé à PREMERY (58700) Le Briou, connu sous l'enseigne « MARKET «, pour une durée d'une (1) année à compter du 26/11/2021 et jusqu'au 25/11/2022, renouvelable ensuite par tacite reconduction, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devra en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis, le locataire-gérant.

AL584831971

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par la société CSF, SAS au capital de 100 347 710 euros, dont le siège social est fixé ZI route de Paris, 14120 MONDEVILLE, immatriculée 440 283 752 RCS CAEN, à la société ALBA-2DIS, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est fixé 7, rue Etienne Litaud, 58000 NEVERS, immatriculée 831 693 460 RCS NEVERS, suivant acte SSP du 14/09/2017, du fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché avec station de distribution de carburants exploité 7, rue Etienne Litaud, 58000 NEVERS, sous l'enseigne « CARREFOUR MARKET «, a pris fin le 28 octobre 2021 à minuit, par commun accord des parties suivant contrat de résiliation signé en date du 17 septembre 2021.
Pour unique avis, la Société ALBA2DIS

AL584831984

SCI LE MORVAN

SCI au capital de 100 €, Siège social : 5 rue Venelle de l'Abbé Baudard, 58500 SURGY, 830 374 401 RCS NEVERS : Suivant délibérations en date du 26/10/2021, les associées ont pris acte du décès de Monsieur Serge FROMAGEOT survenu le 10 janvier 2020 et ont nommé Madame Sylvie BIAIS demeurant 3B rue de Sauvigny, 89420 STE MAGNANCE, en qualité de cogérante, à effet du 10 janvier 2020. Pour avis.

AL584831992

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

JOLI PAVILLON PERSONNALISÉ

JOLI PAVILLON PERSONNALISÉ Ayant pour sigle J.P.P, SARL au capital de 8 000 € 56 ROUTE DE LA MACHINE LE CHAMP DU PUITS, 58300 ST LEGER DES VIGNES 389 632 860 R.C.S. NEVERS
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/10/2021, a décidé statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL584831967

DISSOLUTION LIQUIDATION

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SARL DE BELLEVUE

Sté à Responsabilité Limitée
à associé unique en liquidation
Au capital de 3 €
Siège social : Domaine de Bellevue - 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
477 803 381 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Par décisions du 15/11/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS pour mention au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584831958

DES ALIZES

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 4 000 €
Siège social
2, Chemin de la Rivière 58700 SICHAMPS
448 558 643 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/11/2021 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes – Manoir des Terres Blanches de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL584831965

ae ALPHA EXPERTS

EURL STEPHANE GUITTET

Clôture de liquidation

Dénomination : STEPHANE GUITTET. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 33 Avenue du 8 mai, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. 792207318 RCS de Nevers. Par décision du 18/11/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Radiation au RCS de Nevers.

AL584831974

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL de PERRIGNY
Société civile en liquidation
Perrigny - 58170 Tazilly
au capital de 247 800 euros
RCS Nevers - 330 316 993

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2021, la collectivité des associés de l'EARL de PERRIGNY a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2021.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. LABOUTIERE Michel et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL de PERRIGNY en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL584831990

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 novembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU CLEANVIT

Siège Social : Creux le Bourg 58500 VILLIERS-SUR-YONNE

Objet : nettoyage extérieur en tout genre, nettoyage intérieur, désinfection, nettoyage après sinistre ; débarras maison, grenier, cave, entrepôt, cour ; nettoyage et entretien de monuments historiques ; nettoyage et entretien de sépultures et monuments funéraires ; service de nettoyage à domicile pour les particuliers et les professionnels.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 500 euros

Président : M. Charles CHERIAUX, demeurant Creux le Bourg 58500 VILLIERSSUR-YONNE

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de NEVERS.

AL584831813

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/11/2021 il a été constitué une EURL dénommée :

HC BAT

Siège social : 25 RUE ETIENNE 58000 NEVERSCapital : 1.000€Objet : MACONNERIE GENERALE, PLATRERIE, REVETEMENT, ENDUIT.Gérant : M CICEK HASAN, 25 RUE ST ETIENNE 58000 NEVERS.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584831962

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/11/2021, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : SCI CN ST BENIN.
Siège social : 9 rue des Vergers - Les Champs Bourdiaux - 58330 SAXI-BOURDON.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérants : Christopher SILVA et Nadia ROBIN, demeurant ensemble 9 rue des Vergers - Les Champs Bourdiaux - 58330 SAXI BOURDON.
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Nevers
Pour avis.

AL584831964

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 25 juillet 2021, publié au service de publicité foncière de NEVERS le 30 juillet 2020, volume 2020 P, n°4051

Dénomination : SCI DE CHIVRES.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la location et la vente de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 ans année(s).

Capital social fixe : 45000 euros

Montant des apports en numéraire : 25000 euros.

Apports en nature : maison d'habitation sise à COURCELLES (58210) Chivres, cadastrée section B n°205 à 207, 209, 214 à 217, 220 et 221)14. Valeur net de l'apport en nature : 20000 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : Chivres, 58210 Courcelles.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Gérant : Monsieur Imed WALHA, demeurant 74 rue Heurtault, 93327 Aubervilliers

Pour avis.

AL584831972

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EURL GERMAIN

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1.500 euros

SIEGE SOCIAL : Pensières – 58230 ALLIGNY EN MORVAN

OBJET : prestations de plomberie, sanitaire, chauffage et électricité générale, installation, dépannage, rénovation et entretien, ramonage.

DUREE : 99 années

GERANCE : Mr Romain GERMAIN demeurant à Pensières – 58230 ALLIGNY EN MORVAN

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL584831975

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/11/2021 il a été constitué une SARL dénommée: SARL THILLOT ROGER

Siège social: le bourg 58140 BRASSY

Capital: 2.000 €

Objet: Boulangerie, Pâtisserie, Salon de thé

Gérant: M. THILLOT Adrien Chassy 58120 MONTIGNY EN MORVAN

Co-Gérant: Mme ROGER Emilie 7 Route de Genève 58300 DECIZE

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584831978

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 octobre 2013, Madame Simonne Jeanne DEVISE, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Georges DANGUY, , demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) Les Prés du Bois. Née à LIGNY LE CHATEL (89144), le 14 février 1935.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 6 octobre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 21 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE (89000) 18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894832008

AVIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Deux Opérations susceptibles d'affecter l'environnement.
Projets non soumis à enquête publique.

2 DEMANDES DE DÉFRICHEMENT PRÉALABLES A LA MISE EN VALEUR VITICOLE DE PARCELLES SISES SUR LA COMMUNE DE BEINE

1ère DEMANDE. : AU LIEU-DIT « Envers de Talvat »

2ème DEMANDE : AU LIEU-DIT « Sur Montmain »

En l'application de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, deux dossiers de demande

de défrichement déposés par la société SCEV LES PRIAUX sont en ligne sur le site des

services de L'État de l'Yonne.

Les deux dossiers comprennent :

- la demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact (commune aux 2 dossiers)
- l'avis de l'autorité environnementale relatif à l'étude d'impact sur le défrichement
- l'avis du conseil municipal de la commune de BEINE sur le projet de défrichement
- le procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher
- le projet de décision

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ces deux dossiers :

du 23 décembre 2021 au 25 janvier 2022

par voie électronique sur le site des services de l'État :

http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-auxdecisions-en-matiere-d-environnement

Par ailleurs, et sur demande, il peut être mis à la disposition du public, sur support papier, en préfecture d'Auxerre et sous préfectures d'Avallon et de Sens. Pour ce faire, la demande doit être présentée sur place, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation (soit le 18 janvier 2022); Les projets d'arrêtés seront alors mis à la disposition du demandeur aux lieux et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande et, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celle-ci.

Les observations doivent être formulées jusqu'au 25 janvier 2022 inclus:

par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se fren @yonne.gouv.fr ,

ou par voie postale : DDT de l'Yonne – service forêt, risques, eau et nature – BP 79 – 3, rue Monge – 89011 AUXERRE Cedex.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

Elle sera consultable pendant 3 mois à partir de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet des services de l'État de l'Yonne.

La décision sera prise par le préfet de l'Yonne, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires - SEFREN)

Direction départementale des territoires – 3, rue Monge – BP 79 – 89011 AUXERRE CEDEX – tél : 03 86 48 41 00 – www.yonne.gouv.f

AL894831995

TRANSFERT DE SIÈGE

FULTURIS - Avocat
23, rue du Bon Pasteur
72000 LE MANS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

2DIVE
SAS au capital de 2 000 €
Ancien siège social :
75 avenue des Cosmonautes
89400 MIGENNES
Nouveau siège social :
12 rue des Lilas
72330 CERANS-FOULLETOURTE
845 307 784 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 8/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 75 avenue des Cosmonautes-89400 MIGENNES au 12 rue des Lilas-72330 CERANS-FOULLETOURTE à compter du 26/4/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, le Président

AL894831977

HOME INTEGRATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
65, Avenue du Général de Gaulle
77420 CHAMP-SUR-MARNE
512 713 348 R.C.S. Meaux

Aux termes d'une AGE en date du 17/11/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante : 17 Lieu-dit Fosse Simon, 89116 SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, et de refondre intégralement les statuts en

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 26/11/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 26/11/2021, arrêtant le plan de redressement sur 9 ans au profit de la **Sarl TW FRANCE RETAIL** 6 Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement) RCS PARIS 500.621.263. Désignant M. Daniele Braga,M. Karolos Spassof,Mme Elisa Pretotto, comme tenu d'exécuter le plan. Nommant commissaires à l'exécution du plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris et la SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 bis rue Jasmin 75016 Paris. Mettant fin à la mission de la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli et la SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir, en qualité d'administrateurs. Maintenant la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELAFA MJA en la personne de Me Charles-Axel Chuine, 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, Mandataires judiciaires. Numéro P202100301.

AL894832016

conséquence.

Le gérant, Monsieur Olivier GRANON, demeurant 23 Rue Gabriel Péri, 15 Villa Wagner – 94320 THIAIS. Modification sera faite au RCS de Meaux et de SENS

AL894831982

GAILLARD

Transfert de siège social

Dénomination : GAILLARD. Forme : SCI. Capital social : 12000 euros. Siège social : 10 LA VAU SALMON, 89130 TOUCY. 799811492 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 21 septembre 2021, de transférer le siège social à 19 Allée du Nord – ZA Nord, 89120 Charny Oree de Puisaye. Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Sens.

AL894831999

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

POULIN PAYSAGES Société par actions simplifiée au capital de 1 600 euros Siège social : 15 Rue de Sormery – BOULAY - 89570 NEUVY SAUTOUR 483 625 307 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 8 NOVEMBRE 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 15 Rue de Sormery - BOULAY, 89570 NEUVY SAUTOUR au 4 Rue du Château - Le Grand Champlandry – 89600 SAINT FLORENTIN, à compter du 8 novembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894832020

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

RACINE EXPANSION II

Société par actions simplifiée
au capital de 1 235 995 euros
ramené à 935 995 euros
Siège social
34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 888 184 595

L'AGE du 25 septembre 2021 a décidé de réduire le capital social de 300 000 euros pour le ramener de 1 235 995 euros à 935 995 euros par voie de rachat et d'annulation de 300 000 actions et a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS d'AUXERRE.

AL894831830

PHARMACIE D'ETAIS LA SAUVIN

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 22 bis Grande Rue
89480 ETAIS-LA-SAUVIN
820 628 774 RCS AUXERRE

Décisions du 12.11.2021 :

Ancienne mention

Capital social : 50 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 150 000 euros

Pour avis.

AL894831983

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AUGMENTATION DE CAPITAL

KEEPCLOUD Société à Responsabilité limitée au capital de 300 euros porté à 460.300 € Siège social : 15 Boulevard du Pont Neuf – 89100 SENS 881 162 606 SENS Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 Novembre 2021, il a été décidé : d'augmenter le capital social de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460.000) € pour le porter de TROIS CENTS EUROS (300 €) à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENTS EUROS (460.300 €) par voie d'apport de QUATRE MILLE (4.000) actions de la société « STORES MENUISERIES SERVICES - SMS » société par actions simplifiée au capital de 146.000 Euros dont le siège social est situé à SENS (89100) – 15 Boulevard du Pont Neuf et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 442.845.251 et création de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE (460.000) parts sociales nouvelles d'UN EURO (1 €) chacune de modifier les articles 6, 7 et 8 des statuts de refondre en totalité le pacte social

AL894831986

PAPYHAPPY

Société par actions simplifiée
au capital de 19 690 euros
porté à 26770 euros
Siège social : Avenue de Sully Prolongée
89300 JOIGNY
821 514 460 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 octobre 2021 a décidé d'augmenter le montant du capital social en numéraire en le portant de 19 690 euros à 26 770 euros par émission de 708 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale. L'artcile 7 des statuts est modifier en conséquence.Modification au RCS de SENS.Pour avis.

AL894832019

➜ ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'avis de constitution du gfa « la ferme des guettes » du 19.11.2021

Co-gérants statutaires : M. Jean-Pierre FARRUGIO, né à Valenciennes (59), le 02.07.1958 et Mme Christelle FARRUGIO née GUYOT, son épouse, née à AUXERRE (89), le 27.05.1968, demeurant ensemble à Fontette, 2 les Guettes, SAINT PERE (89450). Nommés premiers co-gérants statutaires pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation du GFA au RCS.

Pour avis, le Notaire.

AL894832007

➜ RECTIFICATIF

GAEC DE L'INSTANT NATURE

Rectificatif à l'annonce référence alp 00350042 parue dans terre de bourgogne, le 19/11/2021 concernant la société **GAEC de l'instant nature**, lire A compter du 29/07/2021 ajout d'un gérant Mr Charlet Alexandre en lieu et place de A compter du 1/10/2021 ajout d'un gérant Mr Charlet Alexandre.

AL894831978

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du Code Civil)

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON 4 Rue de Lyon, soussigné, office notarial n° 89031, le 22.11.2021, M. Patrick GARDE et Mme Françoise PAGNIER, son épouse, demeurant à CHAMPIEN, 12 Rue des Prés Damon, AVALLON, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de DIJON (21) le 26.07.1971, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial pour y adjoindre une clause de préciput. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LEGUY AVALLON (89200), 4 Rue de Lyon, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

AL894831996

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 janvier 2022 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN ENSEMBLE IMMOBILIER à VILLEBOUGIS (89)

Lieudit « Saint Georges » - 5 rue de Villechavant

Consistant en : Un bâtiment (garage), Une maison d'habitation, de 88 m² environ (hors grenier), de 5 pièces, élevée sur rez-de-chaussée, étage et grenier.

Actuellement cadastré section ZN n° 154 **pour une contenance totale de 11 a 02 ca**

La moitié indivise d'un chemin empierré, cadastré section ZN n°s 81 et 84 (01 a 89 ca).

Une fosse septique et un puisard commun, droit de communauté à un puits

Ce bien était **OCCUPÉ au 8 juillet 2020** (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77.** Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mardi 04 janvier 2022 de 11 H 00 à 12 H 00

AL894831912

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 janvier 2022 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN APPARTEMENT à SENS (89)

88 rue Victor Guichard - « Les Portes de Sens »

de 23,87 m² environ. Bâtiment C, au 1er étage, entrée 1C / 2C, d'**une pièce principale.**

Avec **un PARKING** extérieur

Occupé au 30/03/2021 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 20.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77.** Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mardi 04 janvier 2022 de 9 H 00 à 10 H 00

AL894831913

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 janvier 2022 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN APPARTEMENT à SENS (89)

18 rue de l'Ecrivain

de 65 m² environ. (fusion de 2 lots), **de 3 pièces.**

Avec **un REDUIT de 11 m²** environ et **2 CAVES**

LIBRE D'OCCUPATION au 22 avril 2021 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 9.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77.** Sur **« www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mardi 04 janvier 2022 de 15 H 00 à 16 H 00

AL894831914

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 janvier 2022 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN APPARTEMENT à JOIGNY (89)

« Résidence Forêt d'Othe » - 2 rue du Commerce

de 82 m² environ. Au 6ème étage, porte droite, **de 3/4 pièces**. Avec **une CAVE**

LIBRE D'OCCUPATION au 15 juillet 2020 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 62 77.** Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mercredi 29 décembre 2021 à 09 Heures

AL894831922

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MUGI

SARL au capital de 125,00 euros
Siège social :
ZA Les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
R.C.S. Auxerre n° 851 448 654

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes des décisions de l'assemblé générale en date du 1er Janvier 2021, il a été décidé de :

- Transférer à compter du 1er Janvier 2021, le siège social de la Société à TOUCY (89130) ZA Les Hâtes du Vernoy. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- Ajouter les activités suivantes, qui deviennent principales :

Toute activité de conception, développement et fabrication de produits électroniques pour le grand public.

Toutes activités de calculs et décryptage numérique au sein d'un DataCenter spécialisé.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

M. Maxime CHERY

AL894831962

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

TOUR D'ORBANDELLE II

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 250 euros
Siège social : 34 place des Cordeliers
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 532 378 098

Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de mise à disposition de pizza par distributeurs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL894831973

TERA

Société par actions simplifiée Au capital de 500,00 euros Siège social : 3 rue de la Forêt - 89400 BRION 852 468 859 RCS SENS Suivant décision de l'associé unique du 1er août 2021, il a été décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle et de modifier en conséquence les statuts. A été nommé gérant M. Edouard MAUNY demeurant 21 rue du Temple, 89000 AUXERRE. A été ajouté à l'objet social l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS. La gérance.

AL894831979

PEGASE HOLDING

SAS au capital de 1 019 992 €
ZI des Charonnes
89100 MALAY-LE-GRAND
803 911 304 RCS SENS

Aux termes de l'AGOA du 15/03/2021, les mandats d'ORCOM et ASSOCIES S.M, CAC titulaire, et celui de M. DESBOIS Benoît, CAC suppléant, étant arrivés à expiration, ne sont pas renouvelés. Mention au RCS de SENS.

AL894831980

FORDENCO

SARL au capital de 7500€, 2 les Gendres, 89520 Fontenoy, 522 755 172 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 31/5/2021 : - de transférer le siège social à Z.A du Vernoy, 89130 Toucy. - de modifier l'objet social de la société qui devient « 4520A – Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Achat et vente de véhicules d'occasion et de pièces détachés. Restauration pour automobiles ». Mention au RCS de Auxerre

AL894831981

AXOS TECHNOLOGY

Société à responsabilité limitée
à Associé Unique
au capital de 5.000 €
Siège social : 38 Grande Rue
89140 EVRY-SUR-YONNE
810 726 877 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions prises le 25/11/2021, l'associé unique a décidé de la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Arture LOPES GONCALVES.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

M. Arture LOPES GONCALVES 38, Grande Rue 89140 EVRY SUR YONNE

Mention sera faite au RCS : SENS.

AL894832000

FIDAL

Société d'Avocats
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30

RECYTHERM

SAS au capital de 100.000 euros
Siège social : 9141 Chemin du Boutoir
89210 Brienon-sur-Armançon
530 170 257 RCS SENS

L'Associé Unique, en date du 30 juin 2021, a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant du cabinet FIBA SATFC SAS, arrivé à expiration et de ne pas le remplacer.

Pour avis

AL894832013

GAEC MOREAU

GAEC agrée au capital de 182 938,82 €. Siège social : 50 Grande Rue – Vieux Champs - 89600 GERMIGNY. 330 459 462 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021 les associés ont : - Pris acte de la démission de M. Alain MOREAU de ses fonctions de gérant, - Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en une Société Civile d'Exploitation Agricole, - Nommé M. Aymeric GRIES, demeurant 50 Grande Rue, Vieux Champs, 89600 GERMIGNY, aux fonctions de gérant, - Réduit le capital social de 2 938,82 € pour le ramener à 180 000 €, - Augmenté le capital social par apports en nature d'un montant de 53 730,00 € pour le porter à 233 730,00 €, - Prorogé la durée de la société de 74 ans reportant ainsi son terme au 30 novembre 2119. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DU LEVANT. Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 233 730 €. Siège social : 50 Grande Rue, Vieux Champs, 89600 GERMIGNY. Durée : Jusqu'au 30 novembre 2119. Gérants : M. Aymeric GRIES et Mme Gaëlle MOREAU épouse GRIES demeurant tous deux 50 Grande Rue, Vieux Champs, 89600 GERMIGNY. Pour avis, la gérance.

AL894832018

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASQUINS - Vigne

1 ha 13 a 32 ca - Les champs cadet: ZA-81[P1]-81[P2]

Zonage : zone A du PLUi

MALAY-LE-GRAND – Terre

Loué sur toute la surface

28 a 90 ca - Paquis: ZN-7

Zonage : zone A du PLU

SAINT-PERE – Lande, Bois-Taillis, Futaie et Vigne

3 ha 68 a 02 ca - Caume de gros mont: WB-11-16-17-25-26-28 - Cotat de vaulnien: C-883-885 - Cul de boeuf: D-895 - La courte: C-1578-1579 - Sur les roches: ZB-67-68

Zonage : zones A et N du PLUi

TURNY - terre

2 ha 40 a 50 ca - La perte: ZP-32 - Le poirier: ZR-76 - Les pointes de perte: ZP-58

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20 décembre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894832021

➜ VENTE

GEYLIEV GILBJACQ

SARL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
6 Avenue Joséphine Normand
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
R.C.S. Sens

AVIS DE MISE EN ACTIVITE

Avis est donné, par acte authentique, auprès de l'étude de Maitre Julie GEROMETTA, NOT'R EXPERT à JOIGNY, le 8 novembre 2021, de l'acquisition du fonds « Auberge de la Poterne, situé 6 Avenue Joséphine Normand à BRIENON, antérieurement détenu par la SAS CARLINGER, SIREN 820 186 955, et en conséquence la mise en activité de la SARL GEYLIEV GILBJACQ, SIREN 904 140 753.

AL894831965

➜ CESSION

LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's « situé Zone Commerciale de la Petite Ile-Rue des Entrepreneurs-89300 Joigny conclu entre la société McDonald's France ayant son siège social situé 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 003 936 et M. Lilian MICHEL, lequel a été transféré par avenant le même jour à la société JOLIET ayant son siège social situé Zone d'activités de la Petite Ile-Rue des Entrepreneurs-89300 Joigny, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 439 778 523, a pris fin le 29/11/2021.

Un nouveau contrat a été consenti le 16/11/2021 et le 17/11/2021 à effet du 30/11/2021 entre la société McDonald's France et M. Lilian MICHEL, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JOLIET, pour une durée courant du 30/11/2021 au 29/11/2041.

Pour avis

AL894831988

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 01 novembre 2021 enregistré le 19 novembre 2021 au SIE AUXERRE 1, sous le dossier 2021 00045277, référence 8904P01 2021 A 02133, ACTUAL MIGENNES 417

«SNC» au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 839 133 741,

A cédé à

SRAE RA «SNC» au capital de 956.800 euros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 811 316 694,

Son fonds de commerce de «Agence de travail temporaire» qu'elle exploitait sis 71 avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES.

Cette vente a été consentie au prix de 35.000 euros, avec entrée en jouissance au 01/11/2021

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC. Pour la validation des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur SRAE RA, 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL.

AL894831992

S.J.B. Société d'Avocats

VENTE DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne), du 15 novembre 2021, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE, le 17 novembre 2021, dossier 2021 00044595, référence 8904P01 2021 A 02116, La Société FIALAIX Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, Dont le siège social est 63 Rue de Paris – 89000 AUXERRE Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 182 472 RCS AUXERRE a cédé à Madame Corinne BOUISSOU Domiciliée 55 Rue de l'Ocrerie – 89240 DIGES Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 323 845 RCS AUXERRE, Un fonds de commerce de bar, brasserie, café, vente de produits alimentaires, boissons, jeux instantanés et jeux de la Française de Jeux, connu sous l'enseigne de LE MALIBU, sis et exploité à 63, rue de Paris 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 70 000 euros. La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 15 novembre 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège social de la Société SJB, Société d'Avocats, 43 Rue du Clos à AUXERRE (Yonne).

AL894832003

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à SENS du 22/11/21, enregistré au Service des Impôts de SENS le 25/11/2021, dossier 2021 00046860 Référence 8904P01 2021 A 02140 Monsieur Jean-Luc HAMELIN, Madame Claire HAMELIN et Monsieur Vincent HAMELIN ayants droits de Madame Danielle TOULOUSE, ont cédé à la société PHARMACIE PETIT SOUCY, société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine, dont le siège social est sis 14 Route de Nogent, 89100 SOUCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 904 281 078, représentée par Madame Mariam FANNY seule gérante de la société,

un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à SOUCY (89100) 14 Route de Nogent, moyennant le prix de 480 000 euros s'appliquant à hauteur de 465 000 euros aux éléments incorporels et à hauteur de 15 000 euros aux éléments corporels.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 22/11/2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège de la pharmacie : PHARMACIE PETIT SOUCY, Madame Mariam FANNY, 14 Route de Nogent, 89100 SOUCY. Pour avis

AL894832015

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Notaires

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

SCI PERAGU

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 10 mai 2019 et par suite du décès de Monsieur Richard AGU arrivé à TONNERRE (89700), le 30 mars 2018, les associés de la

société «SCI PERAGU» dont le siège est à VIVIERS (89700), 32 rue Haute, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000) sous le numéro SIREN 485 186 852,

ont confirmé Madame Germaine PERRIGNON-SOMMET demeurant à VIVIERS, 32 rue Haute, comme seule et unique gérante de la société.

Formalité au RCS d'AUXERRE (Yonne).

Pour insertion.

AL894831989

GAEC DE GIVERLAY

GAEC agréé au capital de 267 000 €
Siège social
Giverlay – 89220 CHAMPCEVRAIS
448 925 636 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Claudine BRANGER épouse DENIS de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL894831994

SCEA BIOT

Société civile au capital de 154 000 €. Siège social : 6 rue de la Ferme - Bouilly - 89600 VERGIGNY. 429 479 074 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021 a pris acte de la démission de M. Daniel BIOT de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL894832012

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MORECO

Société Civile
au capital de 1000€
Siège social : chemin du Rey 89200 Magny
480 327 451 RCS Auxerre

L'AGE du 19/11/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/11/2021, nommé

en qualité de liquidateur M. Ecoutin Dominique, demeurant 6 rue du Bouquin 89200 Magny et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL894831951

SCI DU 5 RUE PASTEUR

SCI au capital de 152,45 €
Siège social : 6 Bd garibaldi
89100 SENS
RCS de SENS 377 809 678

L'assemblée générale extraordinaire du 22/11/2021 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 22/11/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CLAVARON ERIKA, demeurant 6 Bd Garibaldi, 89100 SENS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL894831968

SCI 9 RUE DE LAURENCIN

SCI au capital de 18 293 €
Siège social : 6 Bd des garibaldi
89100 SENS
RCS de SENS 402 781 280

L'assemblée générale extraordinaire du 22/11/2021 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 22/11/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CLAVARON Erika, demeurant 6 bd garibaldi, 89100 SENS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL894831969

SCEA FLEUR BOUDIN

Société Civile d'Exploitation Agricole en liquidation au capital de 7 622,45 €. Siège social : 89700 SERRIGNY. 389 016 361 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Didier BACLE - 13 rue des Vallées - 89700 SERRIGNY. Clôture de la liquidation : Aux termes d'une décision en date du 31 août 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894831970

SCI DES MAROTS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
19 QUAI GENERAL LECLERC
89300 JOIGNY
Siège de liquidation
19 QUAI GENERAL LECLERC
89300 JOIGNY
443 724 042 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 novembre 2021 a décidé la sissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe FOURNIER, demeurant 23 bis rue de la Forêt 89300 LOOZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 QUAI GENERAL LECLERC 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL894831972

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MADOCA
16, rue du puits de la chaîne
89100 SENS
N° siret : 448889840 au R.C. de Sens

L'assemblée extraordinaire du 13 novembre 2021 a décidé la liquidation de la société et a nommé comme liquidateur Marie DODET, gérante. Toute correspondance est à adresser au siège de la société : 16 rue du puits de la chaîne à Sens 89100.

AL894831976

LOYER IMMO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 boulevard des Buttes
89140 PONT SUR YONNE
804 722 163 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/08/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Jacques LOYER, demeurant 9 Boulevard des Buttes 89140 PONT SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 Boulevard des Buttes 89140 PONT SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL894831985

LOYER IMMO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Boulevard des Buttes
89140 PONT-SUR-YONNE
804 722 163 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 28/01/2021 au 9 Boulevard des Buttes 89140 PONT-SUR-YONNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Jacques LOYER, demeurant 9 Boulevard des Buttes 89140 PONT-SUR-YONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/08/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL894831987

BASILIC DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social
Zone Industrielle des Vauguillettes
3 - 17 rue de Sancey 89100 SENS
R.C.S : SENS 887 921 757

L'assemblée générale extraordinaire du 01/11/2021, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis.

AL894831991

TBMO

Dissolution anticipée

Dénomination : TBMO. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 11 Avenue DE LA GARE, 89510 VERON. 819196866 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 novembre 2021. Monsieur BERTIN Thierry, demeurant 11 Avenue DE LA GARE 89510 VERON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL894831993

ATPA

Société en nom collectif en liquidation au capital de 7 500.00 euros Siège social : La Petite Borde – 89130 LEUGNY RCS AUXERRE 452 732 514 Avis de dissolution et de nomination du liquidateur Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2021, A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – Monsieur Frédéric PAUTOT, demeurant lieu-dit « Forêt » - 89130 LEUGNY. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : La Petite Borde – 89130 LEUGNY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL894832004

SCI DES TILLEULS

13 rue de Paris
89250 MONT SAINT SULPICE
RCS AUXERRE 320 230 675

Par décision de l'associé unique du 9 juin 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Hubert GOËTA, demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250)2 rue du Crot à Bard, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite décision. Les actes et pièces de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis, le liquidateur.

AL894832014

SCI SAMGABORAH

13 rue de Paris
89250 MONT SAINT SULPICE
RCS AUXERRE 404 911 463

Par décision de l'associé unique du 9 juin 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Hubert GOËTA, demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250)2 rue du Crot à Bard, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite décision. Les actes et pièces de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.Pour avis, le liquidateur.

AL894832017

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 2 novembre 2021

Dénomination sociale : EURL JULIEN MALTAT

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 4 Impasse des Juifs, 89144 MERE

Objet social : Tous travaux de chauffage, d'électricité et de plomberie en tous locaux

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur Julien MALTAT, demeurant 4 Impasse des Juifs, 89144 MERE

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

Pour avis

AL894831835

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à JOIGNY du 03/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée ;

Dénomination : SIMONNAT HOLDING ;

Siège : Rue des Entrepreneurs, Parc Commercial de la Petite Ile, 89300 JOIGNY ;

Durée : 99 ans ;

Capital : 3 018 425 euros ;

Objet : l'acquisition, la gestion de tous droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; la prestation en matière administrative, commerciale, financière et de gestion ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Président : Julien SIMONNET, 36 Rue des Pavillons, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE ;

Directeur général : Patrick SIMONNET, 43 Rue des Housseaux 77690 MONTIGNY SUR LOING.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL894831971

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION
54 Avenue Gambetta
89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

MECA - CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2 Le Petit Bralon Villefranche
89120 Charny Orée de Puisaye

Aux termes d'un acte sous seing privé à Charny Orée de Puisaye en date du 17 Novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MECA - CONSEILS,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 2 le Petit Bralon Villefranche - 89120 Charny Orée de Puisaye

Objet social : Etudes réalisation et mise en uvre de procès pour l'industrie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Président : Monsieur FOURNEAU, demeurant 4 Chemin de Jussy 89580 Vallan.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL894831974

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), 5 rue Marcelin Berthelot, le 23 novembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI FAMILLE ALI.

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 37 avenue de Grattery.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Bassel ALI demeurant AUXERRE (89), 37 Avenue de Grattery.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis. Le notaire.

AL894831975

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 novembre 2021 à CHAUMOT, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : DUBOIS LOCATIONS Forme : Société civile immobilière. Objet : La société a pour objet l'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Capital social : 4 000 euros. Siège social : 18 rue Sainte Félicie 89500 CHAUMOT Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 4 000 euros. Gérants : Monsieur Olivier et Madame Laurence DUBOIS demeurant ensemble 18 rue Sainte Félicie 89500 CHAUMOT Cessions de parts : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés, ascendants, descendants, et sont soumises à l'agrément des associés pris en assemblée générale extraordinaire dans le cadre d'une cession à des tiers et aux conjoints. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, les cogérants

AL894831984

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/11/2021, il a été constitué une SARL ZHM au capital de 10.000 €

dont le siège social est situé au 7 avenue Ingres LOGT 07-24 89000 Auxerre

Objet : travaux de peinture rénovation ravalement revêtements murs et sols isolation décoration

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

Gérant : Monsieur BOUZEGOU Yahya Né le 20/12/1976 à Oujda (Maroc) Demeurant au, 7 avenue Ingres LOGT 07-24 89000 Auxerre.

AL894831990

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 novembre 2021 à NOYERS, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ETA DES ARDILLES. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Prestations de travaux agricoles et accessoirement location de matériels. Capital social : 100 000 euros. Siège social : 47 la Ruelle, Puits de bon 89310 NOYERS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Éric GEORGES demeurant 47 la Ruelle, Puits de bon 89310 NOYERS. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant

AL894831997

SCEV DE LA SCORDÉ

Avis de constitution dans un journal d'annonces légales. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole. Dénomination sociale : SCEV DE LA SCORDÉ. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, et tout particulièrement viticoles. Capital social : 2 000 €. Siège social : 2 rue Neuve du Prieuré - 89800 CHICHÉE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports en numéraire pour 2 000 €. Gérant : M. Teddy MICHAUT, demeurant 2 rue Neuve du Prieuré - 89800 CHICHÉE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés et aux descendants qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894832002

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 12 novembre 2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 18/11/2021 Dossier 2021 00044899 référence 8904P01 2021 N 01155 il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : MONT'OLAN. Siège : MONT-SAINT-SULPICE (89250), 9 rue du Château. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 100€. Capital social : 100€ divisé en 100 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Bruno MONTANDON et Madame Marie-Danièle MONTANDON née THINEY demeurant ensemble à MONT SAINT SULPICE, 9 rue du Château. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL894832006

Nouvelles technologies

Cutii, un robot de compagnie intelligent au service des seniors

Développé à Roubaix (Nord) par la société Careclever, le robot Cutii est un nouvel outil au service des personnes âgées dépendantes. Vie sociale, divertissements et loisirs ainsi que sécurité sont les trois grands services proposés par l'interface.



Thomas Haesslé, directeur innovation technique chez Cutii.

La technologie numérique au service des seniors pour améliorer leur qualité de vie. C'est la promesse qu'offre le robot compagnon Cutii (cutie signifie « mignon » en anglais). Depuis 2016, ce bijou de technologie est développé par la société Careclever, basée à Roubaix dans le Nord et fondée par Antoine Bataille. Une promesse qui prend tout son sens dans ce contexte de crise sanitaire où les personnes âgées dépendantes ont été cruellement privées de lien social. Hasard du calendrier, la commercialisation de Cutii a justement commencé en mai 2020.

Outil de communication

Cutii a beau être un outil numérique, l'humain est au cœur du projet de son fondateur et de son équipe. *« Le robot n'est pas une fin en soi, c'est un média, un outil qui donne accès à une offre de services permettant à la personne âgée de conserver ou de renouer du lien social »*, précise Thomas Haesslé, pilote opérationnel du projet Cutii chez Careclever. Cutii arbore un physique volontairement épuré : il est doté d'une tablette affichant un visage animé en guise de tête, d'un long cou blanc et d'une base évasée. Aucun bras ni technologie superflue pour lui donner un aspect humanoïde. *« Un surcoût inutile »*, assure Thomas Haesslé. *« Nous souhaitions que le robot reste à un prix abordable »*. Pour un robot Cutii et sa palette de services, il faut aujourd'hui compter environ 5 000 €. Le robot est prioritairement destiné aux résidences type Ehpad mais à l'avenir, il pourrait figurer dans les offres de certaines sociétés de prévoyance pour répondre à la problématique de la dépendance. *« C'est une offre de services qui peut retarder de quelques mois l'entrée en Ehpad »*, souligne Thomas Haesslé. L'entreprise propose via Cutii différents services censés apporter une compagnie réconfortante à la personne âgée qui l'utilise, qu'elle soit à son domicile ou en résidence. *« C'est d'abord un outil de visio sur roulette »*, résume Thomas Haesslé. Le robot propose une interface pour faire facilement des visioconférences avec ses proches. *« Cutii devient l'avatar de la personne de l'autre côté de l'écran »*, explique Thomas Haesslé. *« Si la personne âgée l'autorise, vous pouvez prendre le contrôle et déplacer le robot dans la maison ! »*.

Complémentaire

Dans la lignée de cette possibilité, l'entreprise a développé un dispositif autour de la sécurité de la personne âgée, le tout dans le strict respect de la protection de la vie privée. *« Cutii n'est pas un outil d'espionnage, l'utilisateur du robot à la main sur tout »*, rassure le responsable. Le robot offre la possibilité d'alerter ses proches en cas de problème ou de mettre en place un système de ronde de sécurité à la disposition des amis ou de la famille, au moment du coucher par exemple. *« Le robot n'a pas vocation à remplacer un aidant familial ou un auxiliaire de vie »*, prévient Thomas Haesslé. *« Mais il peut permettre de faire baisser l'anxiété de la personne âgée isolée quand vient le soir et de rassurer ses proches »*. Désireuse d'aller encore plus loin, l'entreprise proposera prochainement un système de garde de nuit, moment où les chutes potentiellement fatales sont les plus fréquentes. Basé sur l'intelligence artificielle, le dispositif, développé en partenariat avec Junia (regroupement d'écoles d'ingénieurs lilloises), permet à Cutii de détecter les mouvements *« anormaux »*. Cutii a aussi pour vocation de divertir son utilisateur. Une multitude de services est proposée en ce sens : séances de yoga, de gymnastique douce ou de sophrologie animées par des professionnels en direct, promenades virtuelles en forêt ou en montagne, visites de musée, quiz, jeux, etc. Pour coller au plus près aux besoins des utilisateurs, le robot a été coconstruit avec des personnes âgées tout au long du processus de développement grâce à leur retour d'expérience. Aujourd'hui, la société garde un lien permanent avec les structures et les personnes équipées pour proposer des mises à jour et des nouvelles fonctionnalités.



Les équipes d'animation des Ehpad utilisent Cutii comme un outil pour diversifier le programme d'activités proposé aux résidants.

VIRGINIE CHARPENET

en bref

Menu végétarien
Limiter la fréquence hebdomadaire n'est pas « pertinent »

Saisie par les ministères de l'Agriculture et la Santé, l'Anses estime dans une note publiée le 25 novembre que l'augmentation du nombre de menus végétariens hebdomadaires dans les cantines « ne modifie pas le niveau de satisfaction des apports en nutriments, au regard de l'atteinte des références nutritionnelles ». *« Il n'est donc pas pertinent de proposer de ce fait une fréquence maximale de menus sans viande ni poisson »*, tranchent les experts de l'agence. En clair : le menu végétarien quotidien dans les cantines ne poserait aucun problème en termes de santé et d'apports nutritionnels, malgré les débats qu'il a pu susciter récemment. L'agence souligne au passage que, par rapport à ses recommandations, *« l'apport en protéines est presque 3 fois supérieur »* dans les menus avec viande et poisson. Et les apports en acides gras et sodium seraient également *« excessifs »*. Dans ce contexte, poursuit la note, les déjeuners végétariens *« permettent à la fois de diminuer légèrement cet apport [en protéines] et d'augmenter les apports en fibres »*. L'agence recommande en conclusion d'agir aussi *« sur la qualité nutritionnelle des repas pris hors de la cantine »*, qui reste le facteur central du *« profil de consommation global des enfants »*.

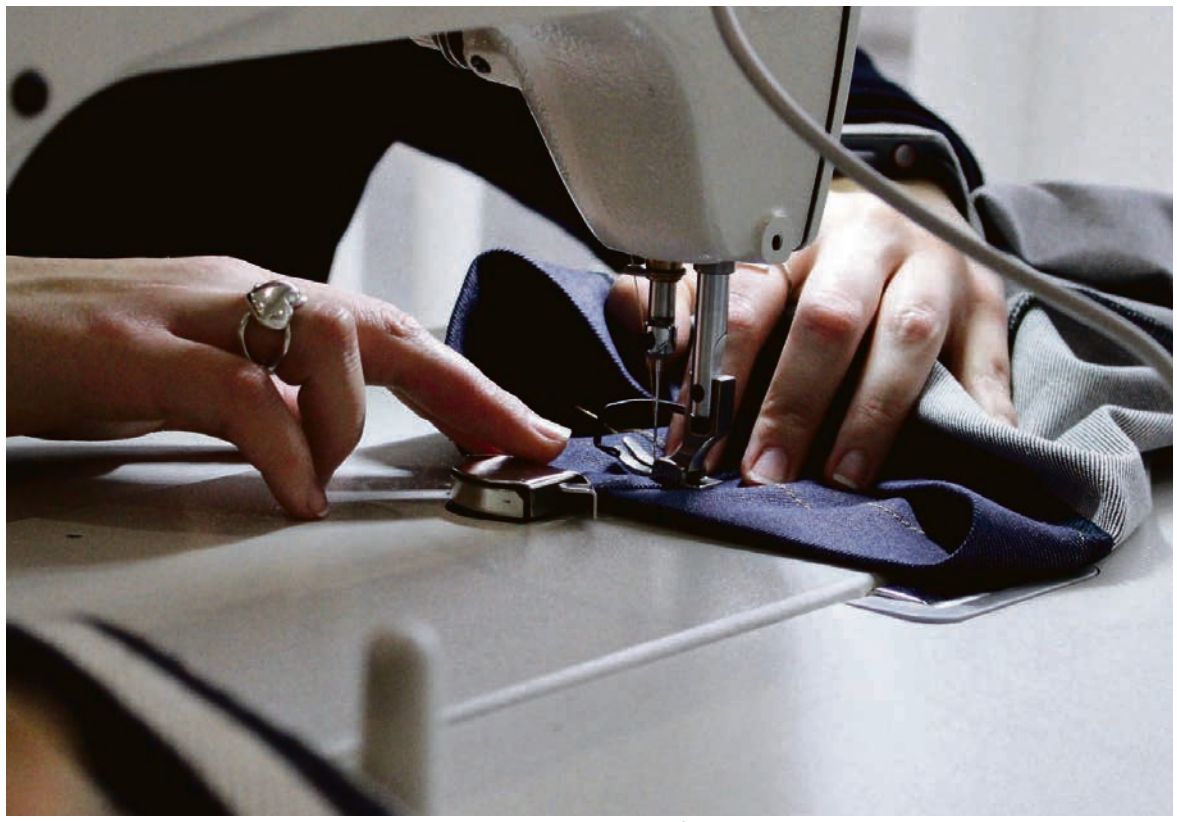
Foie gras
La mairie de Strasbourg le bannit de ses réceptions officielles

La mairie de Strasbourg, sous l'impulsion de sa maire écologiste Jeanne Barseghian, a banni depuis son entrée en fonction en juillet 2020 le foie gras de ses réceptions officielles, au nom du *« bien-être animal »*, selon un document consulté par l'AFP. *« Depuis ma prise de fonction en qualité de Maire, j'ai pris la décision de ne plus servir cette spécialité gastronomique lors des événements officiels organisés par la ville de Strasbourg »*, écrit Mme Barseghian dans un courrier daté du 16 novembre dernier et adressé à l'association de défense de la cause animale Peta France, que l'AFP a pu consulter. L'association a salué une *« bonne nouvelle pour les oies et les canards »*, dans un communiqué diffusé le 25 novembre, journée mondiale de lutte contre le foie gras, et à la veille de l'ouverture du Marché de Noël, où des producteurs de foie gras alsaciens tiennent des stands. Dans un communiqué paru le lendemain, l'interprofession du foie gras (Cifog) dénonce une *« véritable offense pour l'association des producteurs de foie gras d'Alsace Gänseliesel et tous les professionnels de la filière alsacienne »*.

Nouveauté

Le Nœud Vert de Nevers

Si le jeu de mots saute aux yeux, il faut prêter attention pour trouver le logo (délibérément discret) sur les jeans et autres articles de la nouvelle fabrique Le Nœud Vert installée à Nevers.



Pour le moment 4 couturières réalisent les pièces. «*Si les ventes fonctionnent bien, nous n'écartons pas l'idée d'embaucher plus*» souligne Émilie.

Le Nœud Vert en chiffres

Des fournisseurs de tissus à moins de 250 km (Bassin Roannais)
Un tissu pour les jeans conçu à partir de 69 % de matière recyclée
15 types de modèles de vêtements
4 couturières dont Émilie
10 machines à coudre, deux tables aspirantes et deux plans de découpe.



Émilie Henault et Hugo Marx, deux des trois associés dirigeants Le Nœud Vert, le troisième étant Sébastien Buvat.



Il faut compter de 99 euros à 129 euros environ pour un jean femme et 120 euros approximativement pour un jean homme.

«*Il y a une envie d'acheter local que ce soit pour les légumes ou la viande. Et, il nous paraissait logique que l'on propose la même idée pour les vêtements*» souligne Hugo Marx, un des trois associés qui dirige la marque Le Nœud Vert. Installé à Nevers (31 bis rue de la Préfecture), l'atelier de confection ouvrira ses portes au public pour trois week-ends consécutifs de vente à partir du 4 décembre ; l'occasion de revenir sur l'histoire de cette marque née il y a peu.

De fil en aiguille

Aux commandes du Nœud Vert se trouvent Hugo Marx, 23 ans, dont l'activité est axée sur la commercialisation, la communication et la recherche de partenaires, Émilie Henault, 39 ans, couturière et enfin Sébastien Buvat, 43 ans qui se cible sur la comptabilité. «*Nous sommes complémentaires puisque chacun à ses tâches définies. C'est sûrement pour cela qu'on s'est lancés dans ce projet*» pointe Émilie. Originaires ou amoureux de la Nièvre et de Nevers particulièrement, ils ont choisi de s'y établir comme une évidence : «*Nous avons commencé à y réfléchir durant le confinement de 2020 avec Sébastien, ce sont les différentes discussions avec Hugo quelque temps après qui nous ont décidée à nous lancer. Il a su nous convaincre*» détaille Émilie. Hugo rebondit : «*L'aboutissement de notre projet n'était pas une évidence mais nous avons assez travaillé pour ne pas avoir trop de doutes sur le dénouement, même si rien n'est joué sur la réussite. Mais on travaille dur pour y parvenir*».

La guerre des boutons

Côté tissu, Émilie spécifie que : «*nous utilisons des matières rejetées par l'industrie, comme celles des commandes annulées ou encore des surstocks. Ainsi cela évite de les jeter. Nos jeans sont aussi plus respectueux de l'environnement puisqu'ils sont bruts (non délavés) et tissés avec une matière à 69 % recyclée. Enfin, notre fil est lui aussi Français*». Émilie explique également que : «*nous pouvons trouver tous nos éléments de mercerie en France pour réaliser nos vêtements, même si cela demande beaucoup de recherches ; ce qui est passionnant*».
Parmi les prochains projets des trois associés, il faut noter l'achat d'une machine à faire les boutons : «*nous trouverions cela fantastique de pouvoir faire des boutons avec du bois Nivernais pour aller au bout des choses*».

Une vision d'ensemble

L'envie de créer cette marque était donc tournée autour de la confection française «*de qualité et au juste prix pour démocratiser le Made in France responsable*» développe Hugo avant d'ajouter : «*Si 100 % de la production textile vendue en France était produite sur le territoire, cela créerait sans nul doute une multitude d'emplois, tout en ayant un impact environnemental ridiculement faible par rapport aux importations d'aujourd'hui dans cette industrie. Pour notre part, nous ne faisons pas que produire en France mais essayons de limiter notre impact et notre consommation en réutilisant et recyclant un maximum nos chutes de tissus postproduction. Nul doute que ce n'est que le début, nous espérons pouvoir mettre en marche un certain nombre de programmes en ce sens*». Il insiste : «*Nous ne pourrons pas changer seuls l'image de l'industrie de la mode, mais chaque initiative est importante. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que le principal acteur reste le consommateur. Finalement c'est lui qui peut faire évoluer le système par ses choix d'achats*».

CHLOÉ MONGET

Ventes à l'atelier

Le Nœud Vert ouvre ses portes pour des ventes à l'atelier les 4, 5, 11, 12, 18 et 19 décembre de 10 heures à 18 heures. Rendez-vous au 31 bis rue de la Préfecture à Nevers. Ces ventes d'atelier devraient avoir lieu plusieurs fois par an en fonction des saisons.